



Enjeux de développement du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la stratégie Europe 2020



RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

Décembre 2012

Enjeux de développement du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la stratégie Europe 2020

I] Présentation de la stratégie Europe 2020 et du contexte de l'étude	Page 4
II] Synthèse des principaux messages du rapport	Page 8
III] Typologie des régions européennes	Page 10
IV] Les indicateurs suivis au niveau européen et déclinés en Nord-Pas-de-Calais	Page 22
PIB par habitant	Page 22
PIB par emploi	Page 25
Améliorer les conditions de la R&D et l'innovation	
Part du PIB consacrée à la R&D	Page 28
Dépenses R&D par secteur	Page 32
Ressources humaines en science et technologie	Page 33
Favoriser l'emploi	
Taux d'emploi des 20 à 64 ans	Page 34
Taux d'emploi des 55 à 64 ans	Page 38
Taux de chômage par sexe et tranche d'âge	Page 42
Taux de chômage de longue durée	Page 46
Part du chômage de longue durée	Page 46
Améliorer les niveaux d'éducation et de formation	
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation	Page 48
Part des 30 à 34 ans ayant reçu une éducation supérieure	Page 53
Répartition de la population active des 25-64 ans selon le « niveau d'instruction »	Page 56
Promouvoir l'inclusion sociale en particulier la réduction de la pauvreté	
Taux de risque de pauvreté (après transferts sociaux)	Page 61
Espérance de vie	Page 63
Satisfaire aux objectifs de changements climatique et énergétique	
Suivi des émissions de gaz à effet de serre	Page 66
Intensité économique de l'énergie	Page 68
Volumes transportés de marchandises (hors fer) rapportés au PIB	Page 70
V] Bibliographie et pour en savoir plus	Page 72

Directeur de la Publication : Daniel HUART

Coordination du rapport : Arnaud DEGORRE, Edwige CROCQUEY et Delphine LÉGLISE

Suivi partenarial : Stéphane HUMBERT, Grégory MARLIER et Marie-Pierre RICHARD (Région Nord-Pas-de-Calais)

Contribution aux études : Pierre CHAILLOT, Edwige CROCQUEY, Bernard DEHON, Delphine LÉGLISE, Jean-Christophe VANDEPUTTE (Insee)

Présentation du rapport : stratégie Europe 2020 et contexte de l'étude

Dans la continuité de l'Acte unique et du traité de Maastricht, les chefs d'État et de gouvernement européens ont décidé en 2000, au Conseil européen de Lisbonne, de lancer l'Union européenne dans une stratégie de société de l'information. Lors de ce Conseil, l'Union européenne s'est ainsi fixé comme objectif stratégique pour la prochaine décennie "de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

Le Conseil européen de Göteborg en 2001 a confirmé cette stratégie, en parlant plutôt d'économie de la connaissance et a également invité la Commission à établir un rapport annuel de synthèse sur la base d'indicateurs structurels. Il s'agissait de fournir un instrument de mesure objective des progrès réalisés dans le cadre des objectifs de Lisbonne et de servir de support aux messages-clés du rapport.

En 2006, les quatre domaines suivants ont été établis comme les fondements de la stratégie de Lisbonne renouvelée : investir dans la connaissance et l'innovation, libérer le potentiel des entreprises, investir dans l'humain, moderniser les marchés du travail et concilier l'économie et l'écologie.

En 2010, la stratégie Europe 2020 a pris le relais de la stratégie de Lisbonne élaborée en 2000. Cette stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi vise à la « promotion de la connaissance et de l'innovation, au développement d'une économie plus durable, à l'amélioration des niveaux d'emploi et au renforcement de l'inclusion sociale » et s'articule autour de trois axes : la croissance intelligente, la croissance durable et la croissance inclusive. Dans ce cadre, de nouveaux objectifs ont été définis assortis d'indicateurs de suivi :

- 75% de la population des 20-64 ans devra avoir un emploi ;
- 3% du PIB devra être consacré à la R&D ;
- Les objectifs 20/20/20 issus du « paquet climat et énergie » devront être atteints ;
- Le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation devra être inférieur à 10% et au moins 40% des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent ;
- La pauvreté devra être réduite en s'attachant à ce qu'au moins 20 millions de personnes cessent d'être confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion.

Une croissance intelligente. Pour atteindre cet objectif, l'Union européenne doit devenir plus performante dans trois domaines :

- recherche et innovation
 - en renforçant le développement technologique et la recherche
 - Renforcer les bases scientifiques
 - Encourager la collaboration de la recherche au niveau international
 - Soutenir la R&D dans l'industrie
 - en promouvant l'innovation et la spécialisation intelligente
 - Encourager la création d'entreprises dans les secteurs hautement qualifiés
 - Soutenir le développement des nouvelles entreprises dans les secteurs à main d'œuvre hautement qualifiée
 - Soutenir l'innovation en-dehors de la R&D
 - en levant les obstacles au développement des PME
 - Promouvoir les capacités d'innovation des PME
 - en améliorant les infrastructures de transport pour favoriser la croissance et l'emploi et permettre de répondre aux défis de la société
 - Faire disparaître les goulets d'étranglement dans les réseaux de transport
- société du numérique
 - en développant l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des TIC afin de les exploiter de façon plus optimale
 - S'assurer de l'accès au haut débit pour tous
- éducation

- en améliorant la formation, l'éducation et la fréquence d'enseignement à tous les niveaux afin d'encourager les citoyens à se former, poursuivre leurs études et améliorer leurs compétences.
 - Encourager la fréquentation des systèmes scolaires et de formation
 - Améliorer les compétences fondamentales et les résultats en matière d'éducation
 - Améliorer l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur européen
 - Promouvoir la coopération transfrontalière des universités

Indicateurs déclinés relatifs à cet objectif :

- Taux d'emploi des 20 à 64 ans
- Part des 30 à 34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- Part du PIB consacrée à la R&D

Indicateurs complémentaires pour cette partie :

- Dépenses R&D par personnel/secteur/occupation

Une croissance durable. Pour mettre en avant cette croissance durable, l'Union européenne doit mettre en place une économie plus compétitive, émettant moins de carbone pour protéger l'environnement. Les priorités sont de satisfaire aux objectifs de changements climatique et énergétique en

- soutenant dans tous les secteurs le passage vers une économie faible en carbone, peu consommatrice de ressources et en s'appuyant sur des énergies renouvelables
 - Encourager la transition vers les énergies locales renouvelables et/ou promouvoir l'efficacité énergétique
- améliorant (en qualité) les réseaux d'énergie en Europe
 - Encourager l'efficacité énergétique par le biais des réseaux
- promouvant une utilisation durable et innovante des ressources naturelles et culturelles
 - Encourager l'utilisation des ressources naturelles (sites naturels) et culturelles dans les secteurs de l'éducation et du tourisme
- développant le transport durable
 - Encourager les choix de transports non motorisés
 - Promouvoir les transports publics
- évitant l'utilisation des ressources non durables
 - Encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux
 - Améliorer la protection des terres et des ressources en eau
 - Garantir la qualité de l'air

Indicateurs déclinés relatifs à cet objectif :

- Suivi des émissions de gaz à effet de serre
- Intensité économique de l'énergie

Indicateurs complémentaires :

- Volumes transportés de marchandises rapportés au PIB (hors transport ferroviaire)

Une croissance inclusive. Cette croissance consiste à augmenter le taux d'emploi en Europe pour toutes les catégories de travailleurs, à investir dans le développement des compétences et des formations tout en modernisant le marché du travail. Les deux initiatives importantes consistent à :

- favoriser l'emploi
 - en augmentant les taux d'emploi d'ici 2020, autant pour les femmes, jeunes ou personnes plus âgées, en assurant des emplois de qualité, en réduisant le taux de chômage,
 - Promouvoir la participation au marché du travail
 - Promouvoir les emplois de qualité
 - Encourager la parité au travail
 - Encourager la mobilité régionale et transfrontalière (transnationale)
 - en adaptant la main d'œuvre au marché du travail et encourageant l'éducation tout au long de la vie
 - Améliorer l'adéquation entre l'offre de l'emploi et la demande
 - Améliorer les compétences et les qualifications
 - Promouvoir l'éducation tout au long de la vie
- Promouvoir l'inclusion sociale en particulier la réduction de la pauvreté

- lutter contre la pauvreté qu'elle soit monétaire ou matérielle, pauvreté de personnes âgées, des enfants, des immigrés, accès aux soins, au logement, à un enseignement adéquat.
 - Encourager l'accès à un enseignement adéquat
 - Encourager l'accès au soin / santé
 - Promouvoir l'accès à un logement adéquat
 - Encourager une réduction drastique de la pauvreté et de l'exclusion
 - Mettre fin à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté (pauvreté infantile)
 - S'attaquer à la pauvreté des personnes âgées
 - Encourager l'inclusion des immigrants

Indicateurs déclinés relatifs à cet objectif :

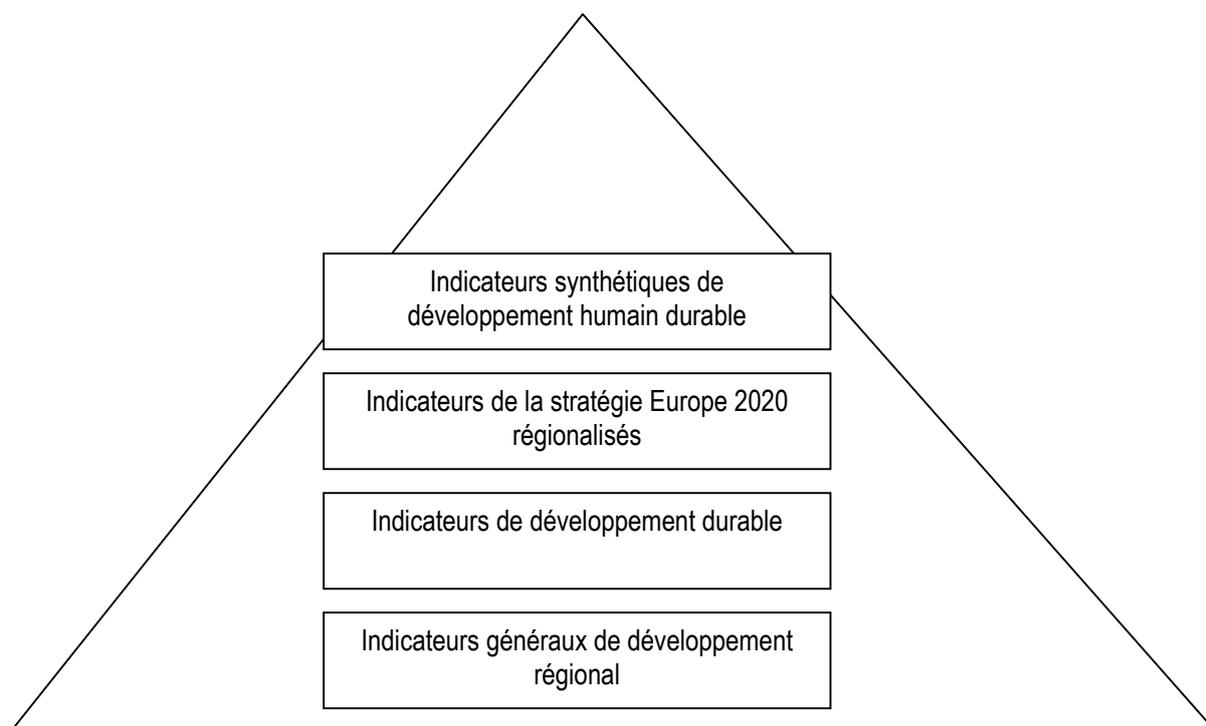
- Taux d'emploi des 20 à 64 ans par sexe dont taux d'emploi des 55 - 64 ans
- Taux de pauvreté (après transferts sociaux)
- Répartition de la population active des 25-64 ans selon le niveau d'instruction

Indicateurs complémentaires :

- PIB par habitant
- PIB par emploi
- Taux de chômage par sexe et tranche d'âge
- Taux de chômage de longue durée et part du chômage de longue durée

Pour le Conseil régional, le travail de déclinaison régionale des indicateurs de la stratégie Europe 2020 s'inscrit dans le cadre du projet "Indicateurs 21" qui trouve son origine dans trois grands chantiers :

- la stratégie régionale vers le développement durable, adoptée en janvier 2000,
- les travaux du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) adopté en novembre 2006,
- l'Agenda 21 régional adopté en janvier 2004.



Cette initiative vise à mettre au point de nouveaux indicateurs permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions. Ces indicateurs se répartissent selon quatre niveaux :

- le 1^{er} niveau regroupe des indicateurs classiques de développement régional qui répondent aux différents enjeux identifiés lors des travaux du SRADT. Ils permettent de positionner le territoire régional par rapport à la moyenne nationale et européenne ;

- le 2^e niveau correspond aux indicateurs régionaux de développement durable. La batterie d'indicateurs porte sur les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement ;
- le 3^e niveau correspond aux indicateurs du présent rapport, indicateurs issus de la stratégie européenne ;
- le dernier niveau correspond aux indicateurs synthétiques de développement. Il s'agit de l'empreinte écologique, des principaux indicateurs de développement humain du PNUD, du Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (BIP40) et de l'indicateur de santé sociale.

L'ensemble de ces nouveaux indicateurs permet de mesurer les progrès de la région vers un développement humain durable, de se doter d'outils de sensibilisation et d'information alimentant le débat public sur les choix de développement, d'aider au pilotage des politiques publiques dans la mesure où des simulations peuvent être réalisées en fonction des choix politiques (par exemple en matière de réduction de l'empreinte écologique), d'établir des comparaisons avec d'autres territoires.

Synthèse

Tableau récapitulatif des indicateurs de la stratégie européenne

Unités: nombre, %

Indicateurs	Nord-Pas-de-Calais	Rang de la région parmi les NUTS	France	Europe à 27 pays
Contexte économique général				
PIB par habitant en 2008 (en SPA par habitant)	21 700 (86)	172 ^{ème} sur 272	26 700 (108)	25 100 (100)
PIB par emploi en 2008 (en SPA par emploi)	59 900 (108)	88 ^{ème} sur 272	65 900 (119)	55 600 (100)
Emploi				
Taux d'emploi des 20 à 64 ans en 2010 (cible pour 2010 : 70%)	62,5% (91)	226 ^{ème} sur 272	68,8 % (100)	68,5 % (100)
Taux d'emploi des 55 à 64 ans en 2010 (cible pour 2010 : 50%)	32,1 % (69)	259 ^{ème} sur 272	39,7 % (86)	46,3 % (100)
Innovation et recherche				
Niveau d'éducation des jeunes : Part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation en 2010 (cible pour 2020 : part des 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, inférieure à 10%)	14,6 % (104)	///	12,8 % (91)	14,1 % (100)
Niveau d'éducation des jeunes : Part des 30 à 34 ans ayant un niveau d'étude supérieur en 2010 (cible pour 2020 : 40%)	42,6 % (127)	///	43,5 % (129)	33,6 % (100)
Part de la dépense intérieure brute de R&D dans le PIB en 2008 (cible pour 2010 : 3%)	0,7 % (37)	183 ^{ème} sur 256	2,1 % (111)	1,9 % (100)
Cohésion sociale : La pauvreté devra être réduite, en s'attachant à ce qu'au moins 20 millions de personnes cessent d'être confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion				
Part de la population à risque de pauvreté en 2009 (en %)	///	///	18,4 % (80)	23,1 % (100)
Part des personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail en 2009 (en %)	///	///	8,3 % (92)	9,0 % (100)
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2009 ou 2008 (en %)	17,7 %*	///	12,9 % (79)	16,3 % (100)
Personnes en situation de privation matérielle grave en 2009 (en %)	///	///	5,6 % (69)	8,1 % (100)
Taux de chômage de longue durée en 2009 (en %)	5,8 % (193)	242 ^{ème} sur 272	3,5 % (118)	3,0 % (100)
Environnement				
Émissions de gaz à effet de serre, année de base 1990, en 2009 (cible : réduction des GES de 20% par rapport à 1990)	93	///	92	83
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2008 (Accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour atteindre 20%)	///	///	11,0 % (cible : 23%)	10,3 % (cible : 20%)
Intensité énergétique de l'économie en 2009 (indicateur de substitution pour les économies d'énergie, qui est en cours d'élaboration) : Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB (kilogramme d'équivalent pétrole par 1000 Euros) (cible : 20% d'accroissement dans l'efficacité énergétique)	///	///	164,3 (99)	165,2 (100)

Note : En dessous des valeurs, sont calculés des indices rapportant la valeur du pays à la celle de l'Europe à 27 pays.

* Sources et année de référence différentes entre Nord-Pas-de-Calais et niveaux national et européen

Source : Eurostat

La région Nord-Pas-de-Calais se situe dans la moyenne basse des régions européennes pour l'économie et le niveau de vie. D'autres régions du sud et de l'est de l'Europe connaissent des difficultés encore plus grandes mais le Nord-Pas-de-Calais, comme le Languedoc-Roussillon présente très peu d'indicateurs plus favorables que la moyenne européenne.

Quelques nuances sont toutefois à apporter à ce constat globalement négatif pour la région.

Ainsi, si le PIB par habitant régional reste faible, le PIB par emploi est assez élevé et continue de progresser. Le taux d'emploi régional est en effet très en dessous de la moyenne européenne, essentiellement du fait du faible accès des femmes et des seniors sur le marché du travail. Parallèlement, le taux de chômage, tout comme le taux de chômage de longue durée, reste à un niveau très élevé bien au-delà des moyennes française et européenne.

Les dépenses de recherche et développement sont très en retrait dans la région, notamment dans le secteur des entreprises, même si elles tendent à augmenter plus que la moyenne européenne ces deux dernières années. De plus, la part des ressources humaines en science et technologie est comparable à celle de la moyenne de l'Union européenne et progresse fortement depuis 10 ans.

La part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation est très importante en Nord-Pas-de-Calais par rapport au niveau national mais dans la moyenne européenne. De fait, la part des 30-34 ans ayant reçu une éducation supérieure est un peu plus faible qu'au niveau national, mais tout de même supérieure de près de 10 point à la moyenne européenne. De même, si la part de la population active des 25-64 ans ayant atteint un niveau d'instruction faible est légèrement plus important que la moyenne nationale, celle de ceux ayant

atteint un niveau d'instruction élevé reste moins important mais très proche de la moyenne française, et elle a même dépassé celle de l'Union européenne.

Concernant le taux de risque de pauvreté et l'espérance de vie, la région Nord-Pas-de-Calais reste parmi les régions françaises les plus défavorisées, au niveau de la moyenne de l'Union européenne.

Pour ce qui est de l'environnement, la région Nord-Pas-de-Calais est encore dépendante de son passé industriel, et même si ses émissions de gaz à effet de serre et l'intensité énergétique de l'économie sont en baisse constante, elle reste une région où les indicateurs environnementaux sont moins favorables que ceux de l'Union européenne.

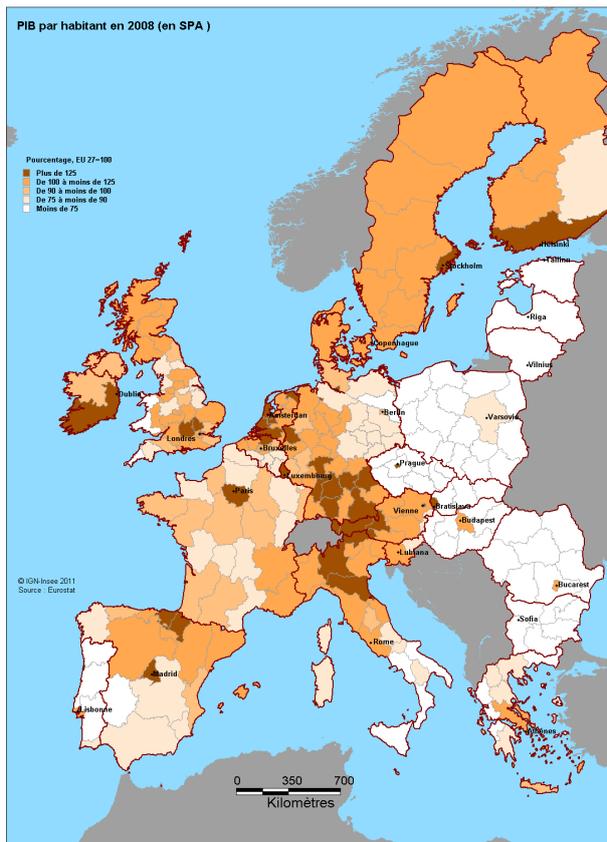
D'autres critères que le PIB pour comprendre les régions européennes Une typologie des régions européennes

Le PIB par habitant est un critère majeur pour l'attribution des crédits européens, mais il ne donne qu'une vision partielle des régions européennes et ce n'est pas le seul critère observé par la stratégie Europe 2020. A PIB équivalent, certaines régions présentent ainsi un niveau de production et un niveau de vie très différents de ceux du Nord-Pas-de-Calais. Une typologie des régions européennes selon ces critères permet ainsi de situer la région dans l'Europe.

Les enjeux régionaux de développement européen sont souvent observés uniquement au regard du PIB par habitant. Si cet indicateur permet de mesurer la richesse d'une région en la comparant aux autres régions européennes, il montre rapidement ses limites, ne tenant pas compte de critères observés dans la stratégie Europe 2020, comme le niveau d'éducation, le taux d'emploi, l'espérance de vie, la pauvreté ou encore le chômage de longue durée.

Un PIB par habitant qui ne donne une vision partielle des régions européennes

Le PIB par habitant est un indicateur majeur de la répartition des fonds européens dans les régions. Il mesure la richesse d'un territoire. Tirée vers la haut par l'Île-de-France, la France avait en 2009 un PIB par habitant de 25 400 SPA¹, supérieur de 1 800 SPA à celui de l'Europe des 27. L'écart se resserre, entre 2002 et 2009, l'évolution française ayant été de 11% contre 19% pour l'EU 27. L'année 2009 marque un net recul du PIB et logiquement du PIB/habitant, la France étant cependant moins touchée que l'ensemble de l'Union Européenne.



De grandes disparités existent parmi les régions. Avec 21 700 SPA par habitant, le Nord-Pas-de-Calais se situe dans la deuxième partie du classement français. Les habitants de la région créaient 800 SPA de richesse en plus

¹ Le Standard de Pouvoir d'Achat (SPA) est un indice s'apparentant à une monnaie et permettant la comparaison des pays sans qu'interviennent les différences de prix.

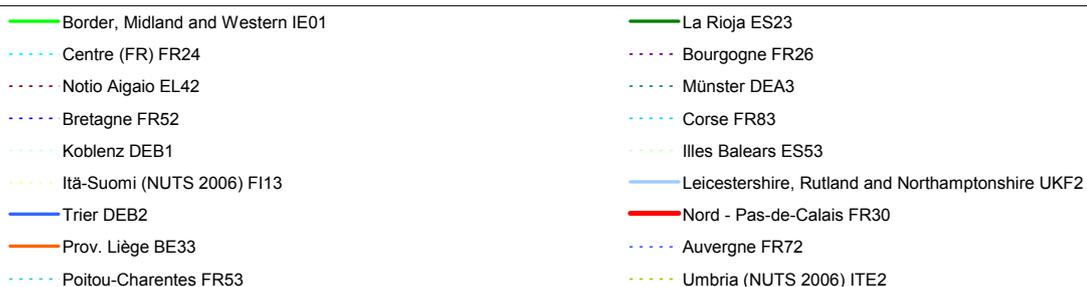
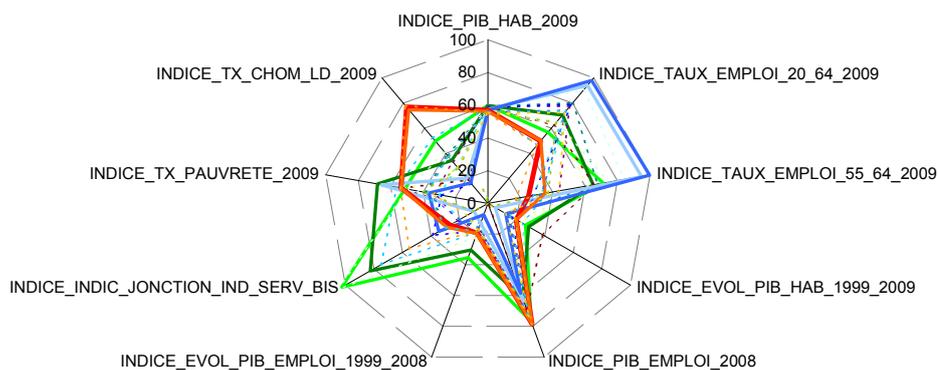
que ceux de la Corse (région la moins bien placée en PIB/habitant) et 5 100 de moins que ceux de Rhône-Alpes (deuxième région française derrière l'Île-de-France).

Plus largement en Europe, ce sont majoritairement les régions de l'est et du sud qui présentent les PIB par habitants les plus faibles, en dessous de 75% de la moyenne. Dix régions françaises, dont le Nord-Pas-de-Calais, se trouvent dans la tranche du dessus, entre 75% et 90% de la moyenne européenne, au même titre que les länder de l'Allemagne de l'est, des régions d'Angleterre, du sud de l'Espagne de l'Italie et de Grèce. Neuf autres régions françaises forment pratiquement une classe à part en Union européenne entre 90% et 100% de la moyenne puisqu'elles ne partagent cette tranche qu'avec une dizaine d'autres régions éparpillées un peu partout en Europe. Les régions au-dessus de la moyenne européenne ne sont que trois en France, la plupart étant au centre de l'Europe, du Nord de l'Italie et jusque dans les pays Scandinaves. On en trouve également au Nord de l'Espagne et un peu partout en Angleterre.

La richesse produite par un territoire n'est pas le revenu des habitants de ce territoire et donc encore moins la richesse dont disposent les habitants de ce territoire. Faire le ratio entre de l'argent qui circule sur un territoire et le nombre de personnes qui y réside est-il vraiment pertinent ? Rien ne dit que toute la population d'un territoire participe de la même manière à la circulation de la monnaie. Deux territoires de 100 personnes dont le premier aurait une personne qui gagne et dépense 1 000 000 € par an et les 99 autre 0 € et le second pour lequel les 100 habitants gagnent et dépenses 10 000€ par an ont tous les deux le même PIB par habitant ; seulement ces deux territoires n'ont probablement pas à faire face à la même pauvreté. Cette situation extrême n'existe pas mais des disparités très fortes entre territoires existent. Des régions homogènes peuvent présenter des PIB proches de régions où une population très pauvre côtoie une population très riche. Il convient donc d'examiner d'autres indicateurs pour caractériser les territoires européens et situer le Nord-Pas-de-Calais en Europe.

Ainsi, des régions ayant un PIB proche de celui du Nord-Pas-de-Calais peuvent présenter des situations très distinctes. Certaines régions comme le Languedoc-Roussillon ou la province de Liège vont, comme le Nord-Pas-de-Calais, connaître une situation peu favorable : taux d'emploi faible, taux de chômage de longue durée élevée et un taux de pauvreté relativement important. A l'opposé, la région allemande de Trier ou la région britannique de Leicestershire sont mieux loties : taux d'emploi élevé, faible taux de chômage de longue durée et taux de pauvreté peu élevé. Enfin, la région espagnole de La Rioja ou la région irlandaise de Border Midland and Western vont afficher une situation très défavorable : taux de pauvreté élevé malgré un taux d'emploi et un chômage de longue durée moyen.

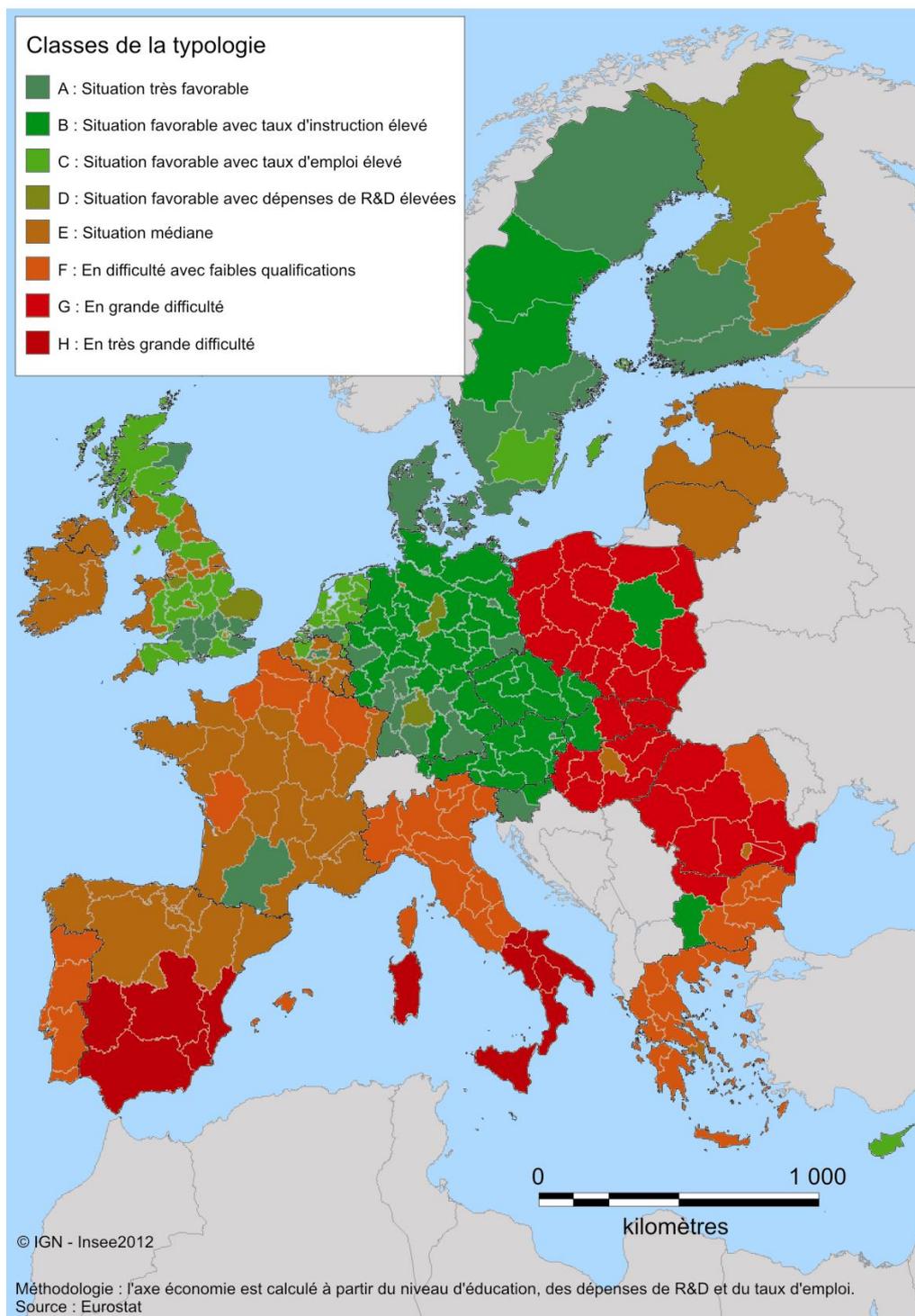
GRAPHIQUE 1 : Des situations différentes pour un même PIB par habitant



L'économie en Europe : des particularités entre pays et grandes zones géographiques

L'économie en Europe est ici étudiée selon trois critères : le niveau d'éducation, approché par les taux de personnes à niveau d'instruction bas et élevé, les dépenses consacrées à la recherche et au développement ainsi que le taux d'emploi des 25-64 ans. Une typologie des régions européennes en 8 classes montre des disparités importantes entre les pays d'Europe et entre grandes régions. Certaines classes de la typologie sont composées de régions nettement plus en difficulté que d'autres. Les classes F, G et H sont constituées de régions présentant des difficultés sur les 3 indicateurs étudiés, et elles s'opposent alors aux classes A, B, C et D. La classe E est composée de régions avec une situation médiane pour les trois critères étudiés.

Classification des régions européennes selon l'axe économie

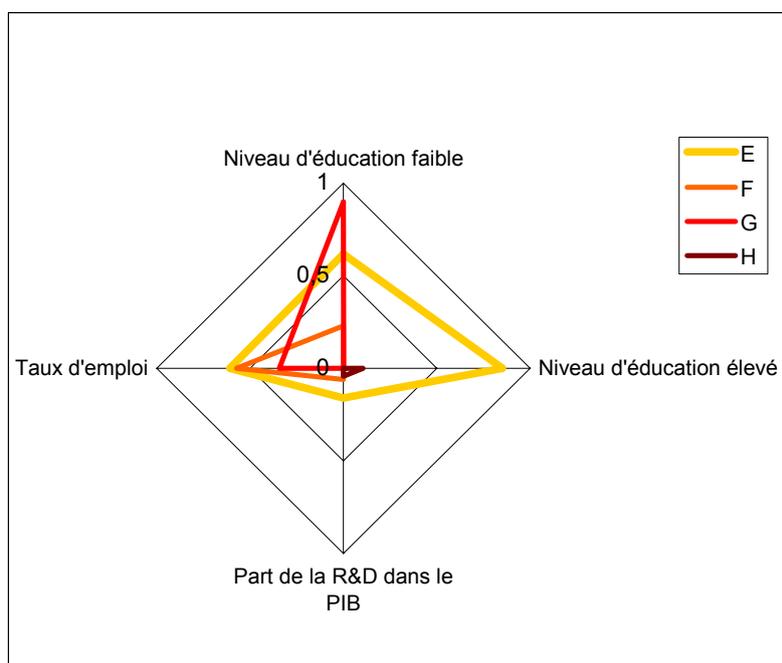


La classe G, une de celles les plus en difficulté, composée de régions de Pologne, Hongrie, Roumanie et Bulgarie, présente un taux de personnes avec un niveau d'instruction élevé très faible par rapport au niveau européen (16,8% en moyenne contre 24,7%), un taux d'emploi des 25-64 ans très bas (62,4% contre 69,8%) et des dépenses consacrées au R&D également faibles (0,045% du PIB contre 0,15% du PIB). Cependant, cette classe a aussi la particularité d'être constituée de régions avec relativement peu de personnes avec un niveau d'instruction faible (17,4% contre 27,6%). La classe F, composée principalement de régions du nord de la France, du nord de l'Italie, du Portugal et de la Grèce, présente des régions également en difficulté sur le plan économique mais plus par la faible qualification de la main d'œuvre. En effet, le taux de personnes avec un niveau d'instruction faible est très élevé (45,8%), au contraire du taux de personnes avec un niveau d'instruction élevé (16,8%). Les dépenses de R&D sont également faibles (0,083% du PIB), tout comme le taux d'emploi des 25-64 ans (67,6%). La classe H, formée des régions du sud de l'Espagne et de l'Italie, se démarque par le taux d'emploi des 25-64 ans le plus faible de l'ensemble des classes (54,6%). Elle présente également le plus fort taux de personnes avec un niveau d'instruction faible (55%), un faible taux de personnes avec un niveau d'instruction élevé (18%) et des dépenses de R&D faibles (0,072% du PIB).

La classe E, regroupant une grande partie des régions françaises, belges, l'Irlande, le nord de l'Espagne, quelques régions anglaises et les pays du nord de l'ex union soviétique, fait office de classe médiane puisque tous les indicateurs des régions qui la composent sont proches de la moyenne européenne. Cette classe sépare ainsi les 92 régions les plus en difficulté des 115 qui s'en sortent le mieux.

On retrouve parmi ces 4 classes, tout l'éventail des classes de PIB possibles. Au sein de la classe E par exemple, l'Île-de-France a son PIB parmi les plus forts d'Europe et se trouve dans la même classe que les pays baltes ayant des PIB extrêmement faible. La classe F est également très éclatée sur les niveaux de PIB constatés, allant des niveaux les plus hauts au nord de l'Italie aux plus bas au Portugal.

Position des classes selon différents critères d'économie

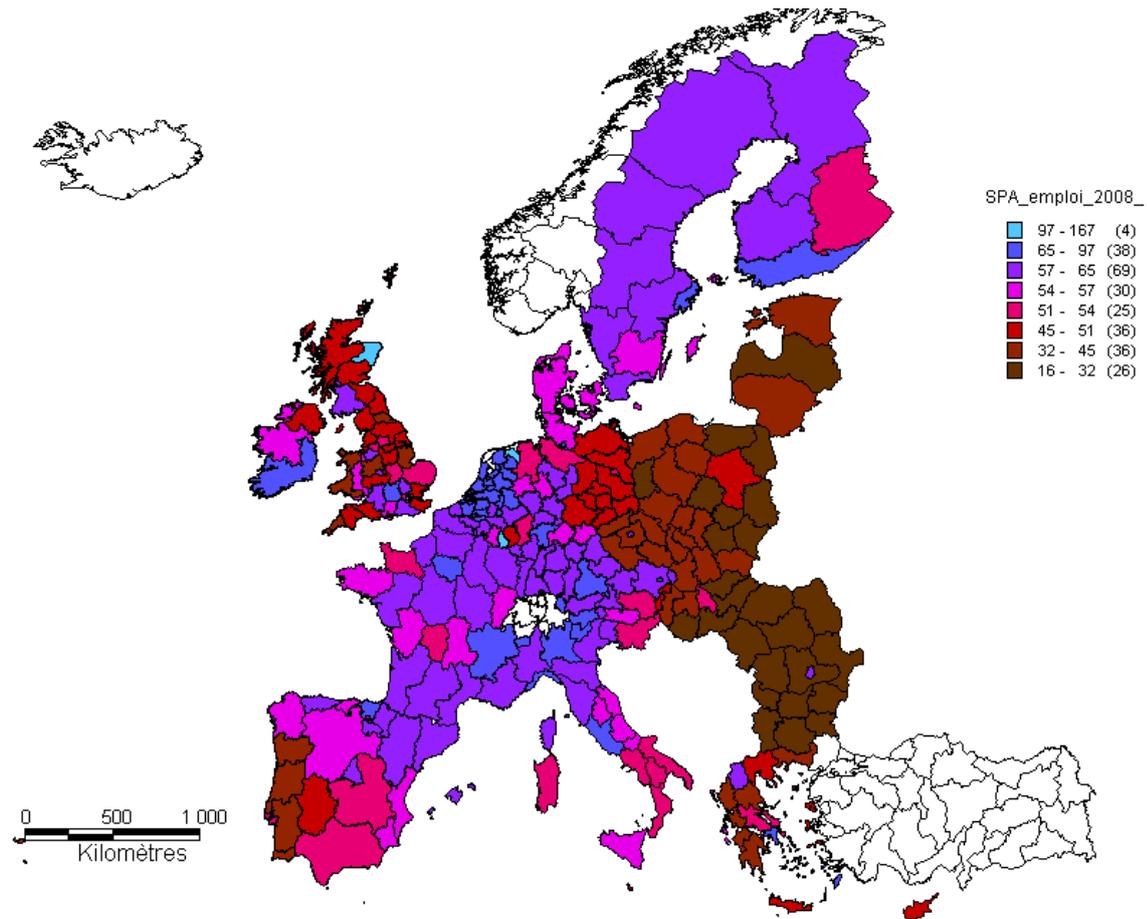


Pour ce qui est des classes regroupant des régions qui présentent des indicateurs plus favorables, la classe B, composée de la majeure partie des régions allemandes, de deux régions suédoises, de la République Tchèque et de l'Autriche, rassemble les régions au plus faible taux d'instruction bas en Europe (13%), au taux relativement haut d'instruction élevée, des dépenses de R&D moyennes et un taux d'emploi assez élevé. La classe A, composée de Midi-Pyrénées, du Danemark, de régions du sud de l'Angleterre de nombreuses régions de Suède, du sud de l'Allemagne et de la Slovénie, regroupe des régions dans le top 3 des meilleures pour l'ensemble des 4 indicateurs, second taux d'instruction haut (32,3%), seconde en dépenses de R&D (0,36% du PIB), seconde en

taux d'emploi (76,4%) et troisième plus faible taux d'instruction bas (19%). La classe C, majoritairement composée de régions d'Angleterre et des Pays-Bas, rassemble des régions dont le taux de personnes en emploi est le plus élevé (77%). Le taux d'instruction bas est moyen (25%) et le taux d'instruction haut est parmi les plus élevés (31%), la part de dépenses de R&D est en moyenne basse (0,13% du PIB). La classe D se démarque des trois autres par un taux de R&D extrêmement élevé (0,65% du PIB), 4 fois supérieur à la moyenne des régions. Les autres indicateurs la rapprochent de la classe A.

Dans ces 4 classes on retrouve également tout l'éventail des niveaux de PIB européen. L'Allemagne par exemple dont tous les länder font parties des ces classes voit les situations de ses PIB aller d'un extrême à l'autre.

Une économie des régions européennes mise en perspective avec le PIB par emploi



Le PIB mesure la somme de toutes les consommations sur un territoire donné en une année. Il donne une idée de la richesse du territoire, par les échanges de monnaie entre les différents acteurs. Le PIB est ici corrigé du niveau de prix de chaque pays. En effet, même si la plupart des pays de l'Union européenne ont la même monnaie, les niveaux de prix et de salaires peuvent être très différents d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à surestimer ou sous-estimer son PIB. L'unité du PIB sera ici le Standard de Pouvoir d'Achat (SPA). Cette correction statistique n'est pas parfaite, car au sein d'un même pays, les niveaux de prix peuvent fortement varier (par exemple en France entre l'Île-de-France et la province).

La mise en perspective de l'économie avec le PIB par emploi montre comment le niveau de richesse estimé par cet indicateur peut être ou pas en adéquation avec la production des régions européennes.

Les classes G et H, en difficulté pour les indicateurs économiques, montrent également des PIB par emploi parmi les plus faibles d'Europe, cette double lecture est alors cohérente.

La classe F est plus nuancée, elle se scinde en deux groupes. Le premier groupe, avec les régions de Grèce et Portugal, associe de faibles scores sur l'axe économiques à des PIB faibles. Le second groupe dont fait partie le Nord-Pas-de-Calais présente des PIB par emploi dans la moyenne haute européenne. Ce sont des régions dont le nombre d'emploi est faible par rapport à la population alors que la consommation et les échanges de monnaie

sont importants. La richesse observée dans ces régions est plus conséquente que dans l'autre groupe, par rapport à la masse d'emploi observée. Dans ces régions, soit les emplois sont à plus grande valeur ajoutée, soit la richesse observée n'est pas imputable au secteur productif mais plus à une plus grande circulation de la monnaie.

Pour les classes A, B, C et D dont les indicateurs économiques sont plus favorables, il y a moins de cohérence avec le PIB observé.

La majorité des régions allemandes présentent de bonnes performances pour le taux d'emploi et pour le faible taux de personnes à bas niveau d'instruction. Pourtant le pays est scindé en deux ; du point de vue de la richesse, la séparation est-ouest est encore très marquée. Les emplois ne semblent pas apporter la même richesse de chaque côté de l'ancienne frontière RFA-RDA.

L'Angleterre, également performante côté emploi et instruction, présente la quasi-totalité de ses régions sous la médiane du PIB par emploi. Le nombre d'emploi est donc élevé par rapport à la richesse générée. Le secteur productif a plus de mal à générer de la richesse dans ce pays.

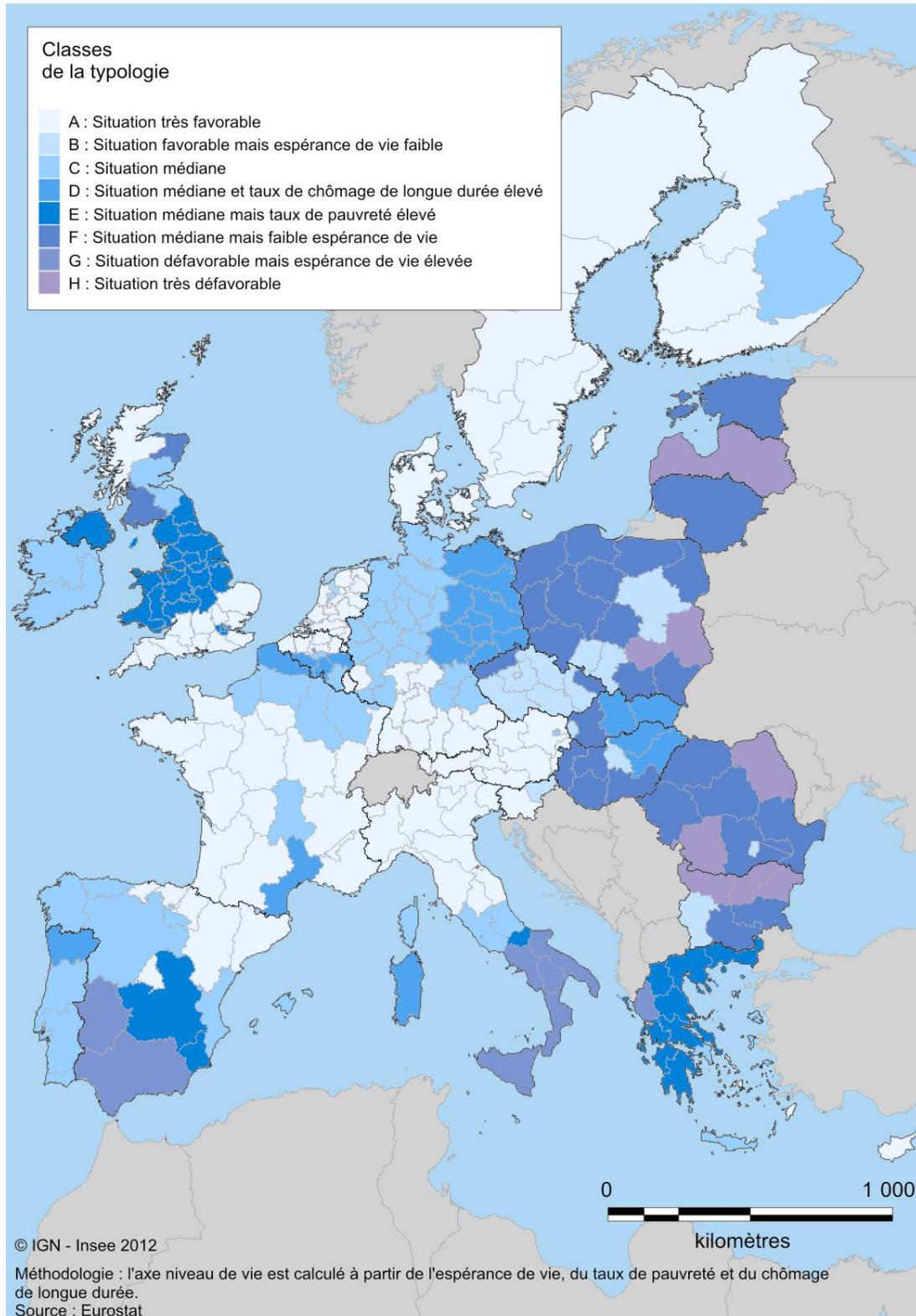
La Suède, la Norvège le Danemark et les Pays-Bas sont homogènes et présentent une sphère productive performante tout comme des PIB par emploi élevés.

La classe médiane est assez hétérogène avec plutôt des PIB élevés à l'ouest, notamment en France, et faible à l'est.

Le niveau de vie en Europe : une moyenne et des situations extrêmes

Le niveau de vie au sein des régions européennes est évalué par 3 indicateurs : l'espérance de vie, la pauvreté et le chômage de longue durée. Une typologie des régions européennes a permis de constituer 8 classes distinctes selon le niveau de ces 3 indicateurs.

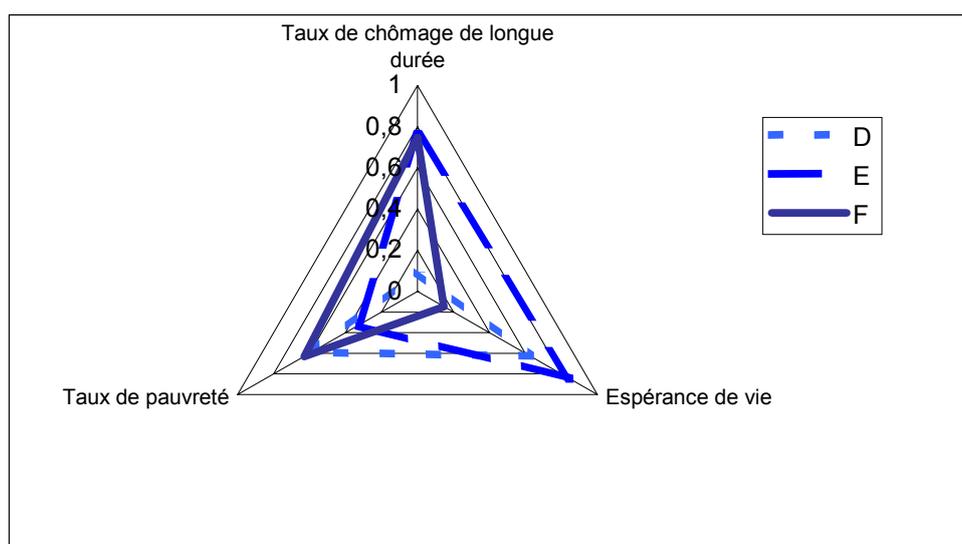
Classification des régions européennes selon l'axe niveau de vie



La classe A, composée de régions de France, nord de l'Italie, nord de l'Espagne, Suède, Autriche, Hongrie, Danemark, Pays-Bas, Angleterre et nord de l'Écosse, se détache d'emblée dans la typologie. Les régions qui constituent cette classe présentent à la fois un taux de chômage longue durée le plus faible d'Europe (1,5% contre 2,9%), une espérance de vie la plus élevée (81,4 ans contre 79,6) et un taux de pauvreté très faible (12,% contre 17%). La classe 8, composée de régions de Pologne, de Roumanie, de la Lettonie, est à l'opposé car composée de régions avec un taux de chômage longue durée fort (3,7%), une espérance de vie la plus faible (74 ans) et un taux de pauvreté très élevé (29%). La classe 4, avec l'ouest de l'Allemagne, le nord de la France, le Portugal, l'Irlande, le milieu de l'Italie et le nord-ouest de l'Espagne, fait office de classe médiane.

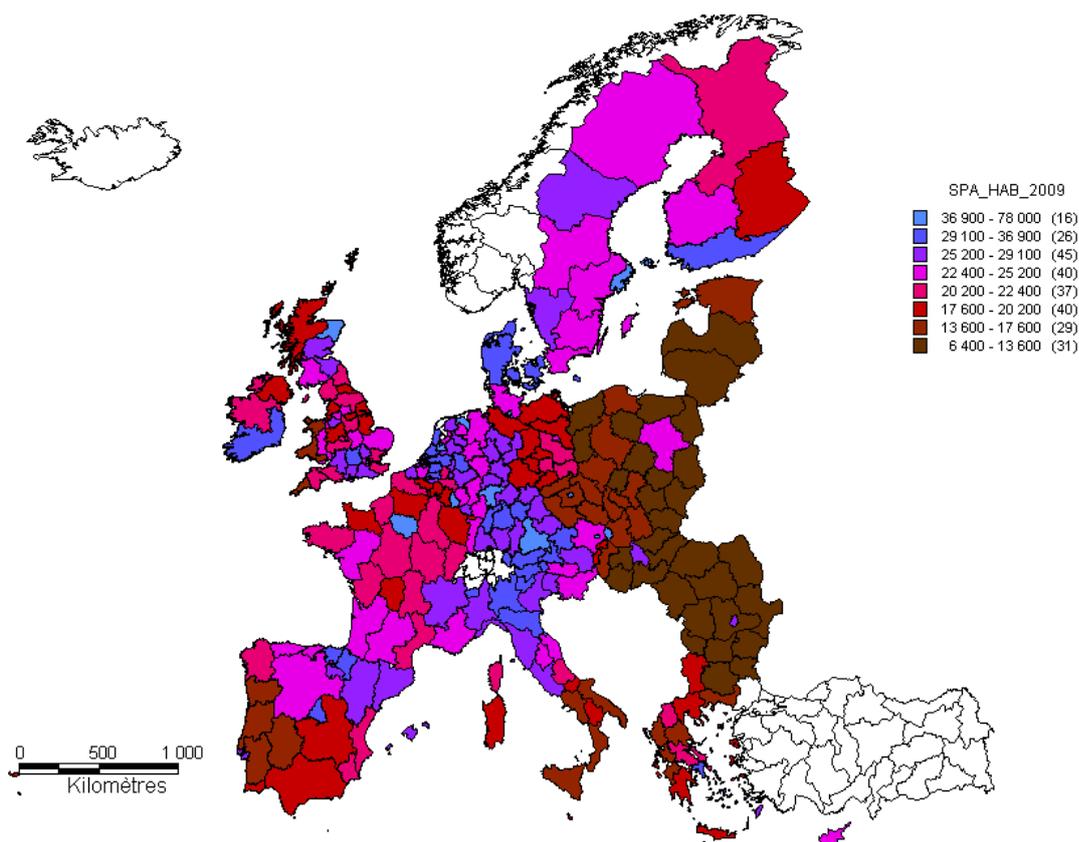
Les autres classes sont plus nuancées. Par exemple, la classe B regroupe des régions de la Pologne et de la République Tchèque, au sein desquelles le taux de chômage longue durée est très faible (1,5%), le taux de pauvreté est le plus faible (9%) mais l'espérance de vie reste faible également (77 ans). S'oppose à cette classe, la classe G composée des régions du sud de l'Italie, d'Espagne et de Grèce, où le taux de chômage longue durée est très élevé (7,3%), le taux de pauvreté est le plus élevé (32,5%) mais où l'espérance de vie est élevée (81 ans).

Les classes D,E et F suivent la même logique, elles regroupent chacune des régions pour lesquelles 2 indicateurs sur 3 sont proches de la moyenne européenne, et le dernier présente des difficultés. La classe D est composée des régions de l'est de l'Allemagne, du nord de la France et de Languedoc-Roussillon qui concentrent des difficultés sur un fort taux de chômage de longue durée (6,7%). La classe E comprend le nord de l'Angleterre, le sud de l'Espagne et la Grèce qui ont un fort taux de pauvreté (24,7%). La classe F est composée de régions de Pologne, Hongrie, Roumanie et Bulgarie, qui affichent une espérance de vie faible (75 ans).



Un niveau de vie des régions européennes mis en perspective avec Le PIB par habitant

Comme pour le PIB par emploi, le PIB par habitant sera corrigé du niveau de prix de chaque pays et présenté en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA).



Comme pour le PIB par emploi avec l'économie, le PIB par habitant n'est pas directement corrélé au niveau de vie, même si l'adéquation se fait pour les classes les plus en difficulté, comme pour la classe 8 dont les régions à l'est de l'Europe présentent également des PIB faibles.

La classe G est présente dans les régions du sud de l'Espagne et du Portugal, identifiées comme ayant de fortes difficultés en chômage de longue durée et niveau de vie, ont également un PIB par habitant faible.

La classe E présente dans des régions d'Angleterre et d'Espagne identifiées comme ayant une pauvreté élevée, ont également un PIB par habitant faible, tout comme les régions de la classe F, régions d'Europe de l'est ayant une espérance de vie faible.

La classe D est présente en Allemagne de l'est, Hongrie, Slovaquie, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Belgique, régions très touchées par le chômage longue durée et où le PIB par habitant est en dessous de la moyenne européenne, au plus bas à l'est et plus élevé pour les deux régions françaises.

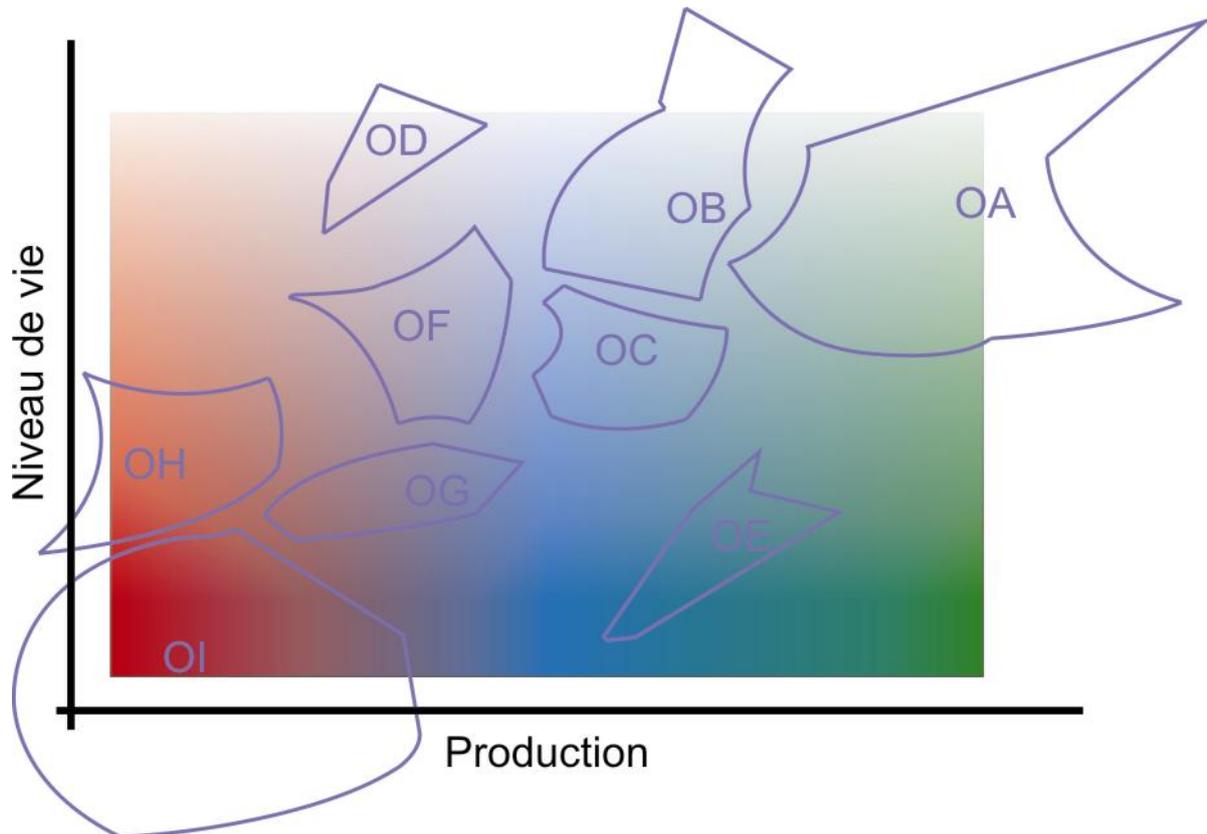
Le PIB par habitant est également faible sur l'ensemble de la classe B essentiellement en Pologne et République Tchèque bien que cette classe présente des taux de pauvreté parmi les plus bas d'Europe.

La classe C regroupe des régions qui affichent des indicateurs moyens et des PIB la plupart du temps proches de la moyenne, mais qui peuvent également atteindre des niveaux assez bas comme au Portugal.

La classe A rassemble des régions qui s'en sortent le mieux sur l'axe du niveau de vie, tout en présentant de fortes disparités de PIB par habitant, allant des plus forts niveaux européens sur certaines régions d'Europe de l'ouest et scandinaves, à des niveaux médians voire en dessous de la moyenne au sein de ces mêmes pays.

Une classification générale des régions européennes selon l'économie et le niveau de vie.

Après avoir décrit les spécificités des régions selon les axes économie et niveau de vie, il s'agit ici d'évaluer les régions selon leurs difficultés ou atouts autour de ces deux axes. Pour chaque région a été calculé un score d'économie et un score de niveau de vie à partir des indicateurs précédents. Ils ont ensuite été regroupés par classe de ressemblance dans le plan obtenu. Ainsi, 9 classes de régions ont été retenues qui se répartissent comme suit dans le plan économie x niveau de vie. Plus la classe présente un niveau de vie élevé, plus il est de couleur bleue et plus son score de production est élevé plus la couleur est claire.



Les situations les plus courantes au sein des régions européennes se regroupent autour de la diagonale : les classes A, B, C, F, G et I ont des scores d'économie et de niveau de vie relativement comparables.

Cependant, cette analyse permet de mettre en évidence des situations où économie et niveau de vie ne sont pas liés, un fort score dans un axe n'entraîne pas nécessairement la réussite dans l'autre. Le niveau du système productif n'est pas un déterminant du niveau de vie d'une région.

De nombreuses régions de l'est de l'Europe ainsi que certaines du sud de l'Espagne et de l'Italie se trouvent dans la classe I pour laquelle l'économie et le niveau de vie sont au plus bas en Europe. Ces régions apparaissent en difficulté sur les typologies qui précèdent. La classe H avec le Portugal, Malte, la Corse, la Sicile et quelques régions du sud de l'Italie et de l'Espagne, présente un score d'économie encore plus faible que la classe I mais avec un niveau de vie nettement supérieur, proche de la moyenne européenne.

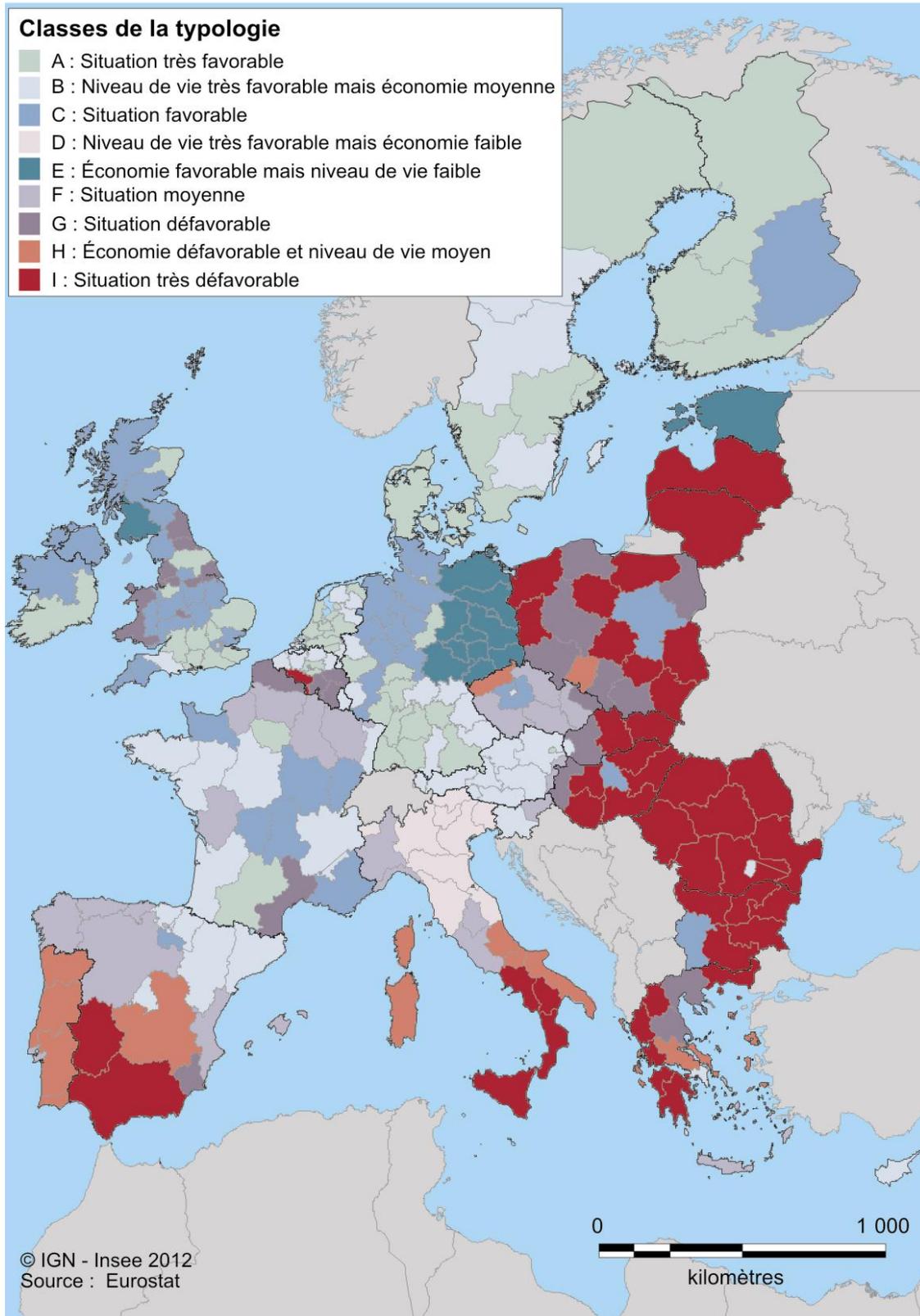
La classe G avec le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, quelques régions anglaises, la Wallonie sauf les arrondissements autour de Bruxelles et de l'Europe de l'est, représente les régions avec des scores en dessous des moyennes européennes sur les deux axes. Elle se détache de la classe C composée de six régions françaises, de nombreuses régions anglaises et de l'Allemagne de l'ouest notamment, qui se trouve au-dessus de ces moyennes.

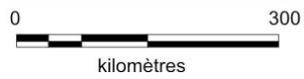
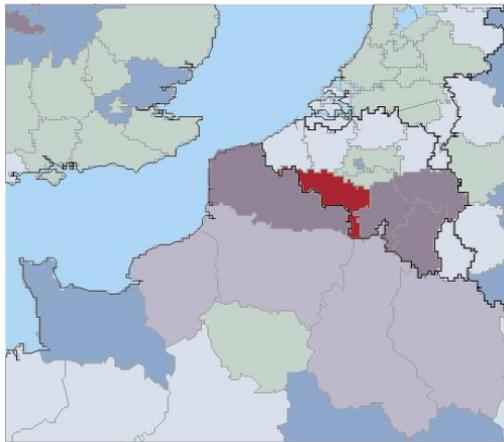
La classe A, avec l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, le Danemark, de nombreuses régions finlandaises et néerlandaises, a les indicateurs économiques les plus élevés, avec un fort niveau de vie également.

La classe B, composée du reste des régions de France, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche et du nord de l'Espagne, est aussi bien notée du point de vue du niveau de vie que la classe A mais avec un niveau économique inférieur.

La dernière classe regroupe uniquement des régions du nord de l'Italie avec un niveau de vie très élevé mais un niveau de production sous la moyenne. Dans ces régions, la richesse observée n'est pas due à la sphère productive.

Classification des régions européennes selon les axes économie et niveau de vie





Classes de la typologie

- A : Situation très favorable
- B : Niveau de vie très favorable mais économie moyenne
- C : Situation favorable
- D : Niveau de vie très favorable mais économie faible
- E : Économie favorable mais niveau de vie faible
- F : Situation moyenne
- G : Situation défavorable
- H : Économie défavorable et niveau de vie moyen
- I : Situation très défavorable

PIB par habitant

Pertinence

Le PIB par habitant un indicateur majeur de la politique de cohésion européenne afin de soutenir le développement économique, social et environnemental des régions. Le PIB mesure la richesse créée sur un territoire (il est la somme des valeurs ajoutées des biens et des services produits dans un pays donné, y compris les services de distribution et de transports et les services non marchands, plus les impôts sur les produits, moins les subventions sur les produits). Le PIB par habitant est calculé en rapportant le PIB régional à prix courant du marché à la population moyenne résidant dans la région.

Analyse

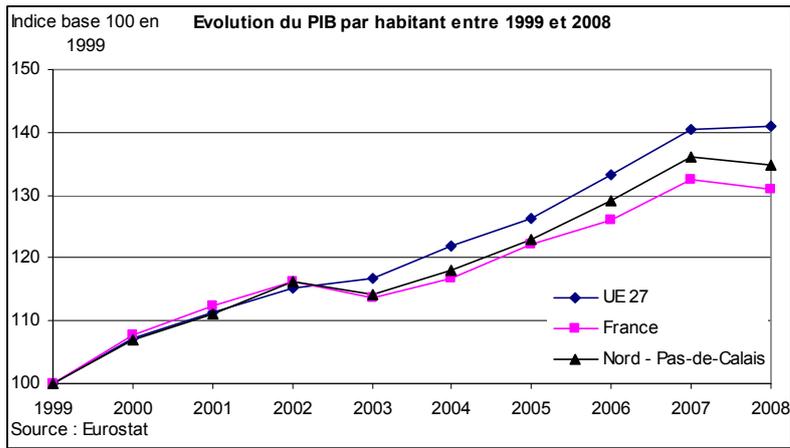
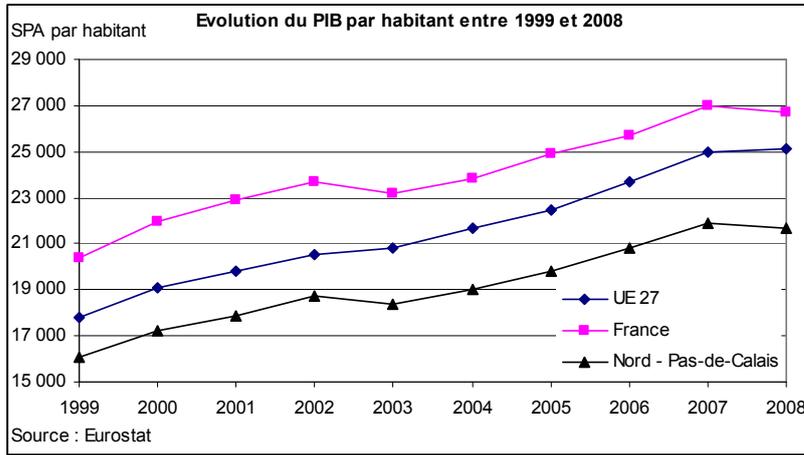
Tirée vers la haut par l'Île-de-France, la France avait en 2009 un PIB par habitant de 25 400 SPA, supérieur de 1 800 SPA à celui de l'Europe des 27. L'écart se resserre, entre 2002 et 2009, l'évolution française ayant été de 11% contre 19% pour l'EU 27. L'année 2009 marque un net recul du PIB et logiquement du PIB par habitant, la France étant cependant moins touchée que l'ensemble de l'Union Européenne.

De grandes disparités existent parmi les régions. Avec 21 700 SPA par habitant en 2008, le Nord-Pas-de-Calais se situe dans la deuxième partie du classement français. Les habitants de la région créaient 800 SPA de richesse en plus que ceux de la Corse (région la moins bien placée en PIB par habitant) et 5 100 de moins que ceux de Rhône-Alpes (deuxième région française derrière l'Île-de-France). Toutefois, le PIB par habitant dans la région a connu, avec la Corse, une évolution plus rapide que celle de la France tout en restant en retrait vis-à-vis de l'UE des 27. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais est passé de la 20^e place au niveau français en 2002 à la 16^e en 2008. Sur la même période, au niveau européen, le Nord-Pas-de-Calais descend dans le classement pour occuper la 171^e place en 2008.

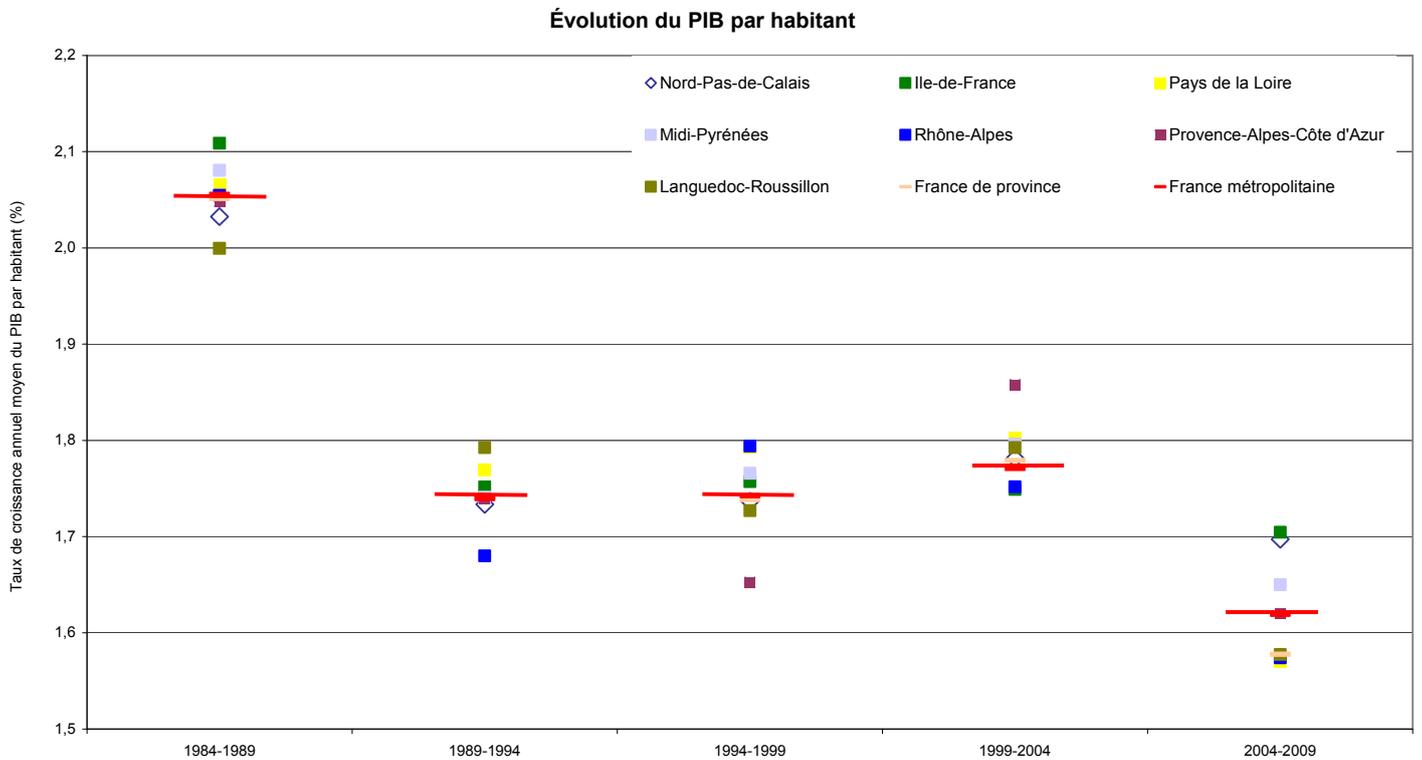
PIB par habitant entre 1999 et 2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution annuelle moyenne 1999/2005	Evolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	17 800	19 100	19 800	20 500	20 800	21 700	22 500	23 700	25 000	25 100	23 500	3,4	2,8
Union européenne (15 pays)	20 600	22 000	22 700	23 400	23 600	24 500	25 400	26 600	27 900	27 800	26 000	3,0	2,3
France	20 400	22 000	22 900	23 700	23 200	23 800	24 900	25 700	27 000	26 700	25 400	2,9	1,8
Nord - Pas-de-Calais	16 100	17 200	17 900	18 700	18 400	19 000	19 800	20 800	21 900	21 700	20 700	3,0	2,3
Île-de-France	31 900	34 400	35 600	37 100	36 300	36 700	38 600	39 600	42 400	42 000	41 500	2,8	2,1
Pays de la Loire	18 300	19 900	20 900	21 600	21 000	21 600	22 500	23 100	24 200	24 100	22 600	3,0	1,7
Midi-Pyrénées	18 000	19 200	20 500	21 300	20 900	21 300	22 500	23 800	24 200	24 000	22 800	3,2	1,6
Rhône-Alpes	20 800	22 300	23 200	23 700	23 200	24 100	25 000	26 200	27 200	26 800	25 500	2,7	1,8
Languedoc-Roussillon	15 900	17 000	17 900	18 500	18 100	18 800	19 500	20 300	21 200	21 000	20 200	3,0	1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 500	20 200	21 300	22 000	21 600	22 400	23 600	24 500	25 300	25 200	23 700	3,5	1,7
Belgique	21 900	24 000	24 500	25 700	25 600	26 200	26 900	27 800	28 900	28 800	27 700	3,0	1,7
Région de Bruxelles-Capitale	44 600	48 800	49 800	52 300	51 400	52 100	53 300	53 900	55 200	54 100	52 500	2,6	0,4
Vlaams Gewest	21 700	23 800	24 200	25 400	25 300	26 100	26 700	27 800	29 000	28 800	27 500	3,0	1,9
Flandre occidentale	20 600	22 500	22 900	23 900	23 900	24 500	25 000	26 300	27 500	27 100	26 000	2,8	2,0
Région wallonne	15 900	17 300	17 600	18 400	18 400	18 900	19 400	20 100	20 700	21 000	20 200	2,9	2,0
Hainaut	14 500	15 800	16 100	16 700	16 900	17 200	17 700	18 200	18 800	19 100	18 100	2,9	1,9

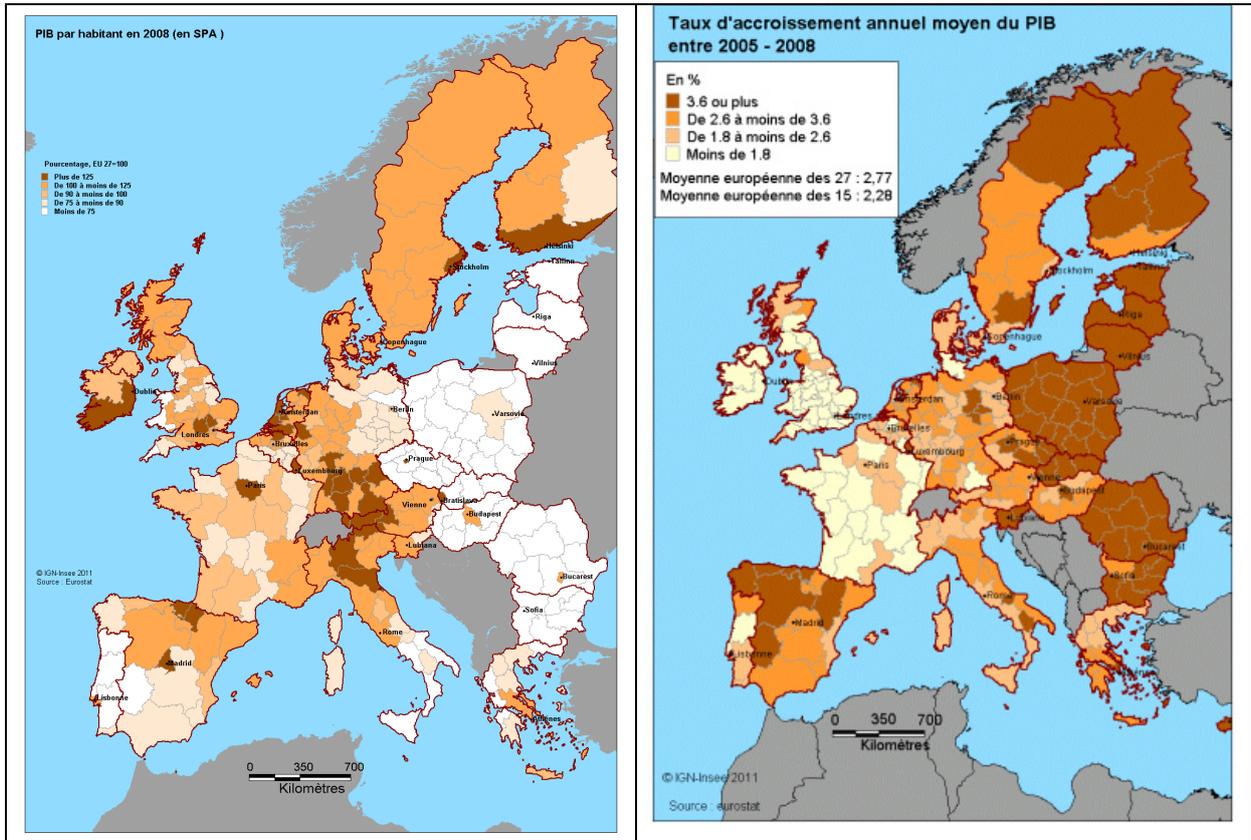
Source : Eurostat



Performances économiques relatives des régions françaises



⇒ PIB par habitant en Nord-Pas-de-Calais en 2008 = **86,5%** PIB EU à 27



PIB par emploi

Pertinence

Le PIB par emploi est une mesure d'ensemble de la productivité d'une économie. Il est calculé en rapportant le PIB de la région à l'emploi régional défini par l'ensemble des actifs travaillant dans la région qu'ils y résident ou non. Le PIB par emploi permet de retranscrire dans quelle mesure les emplois de la région sont "productifs". Les écarts de PIB par emploi peuvent tenir à la spécialisation par secteur d'activité (effet structurel) ou à d'autres spécificités des tissus productifs régionaux.

Analyse

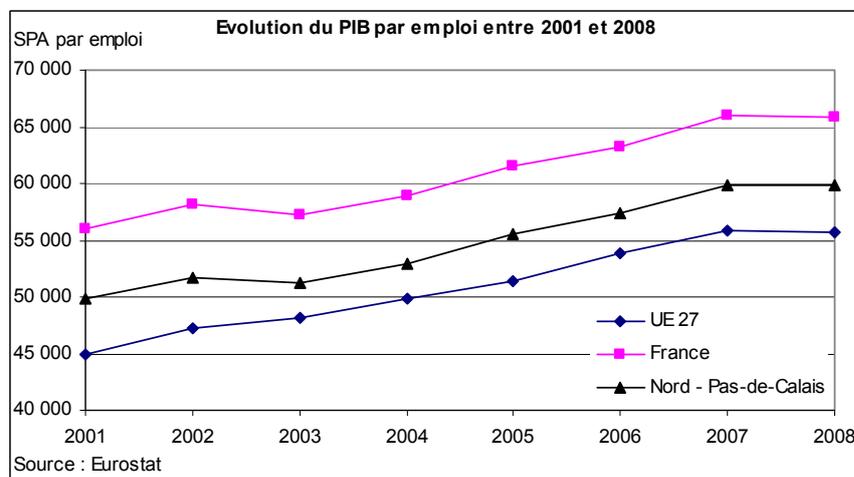
Avec un PIB par emploi de près de 66 000 SPA, la France se situe dans la première partie du classement européen mais l'écart à la moyenne se réduit, le PIB par emploi français ayant augmenté de 18% entre 2001 et 2008 contre 24% au niveau européen.

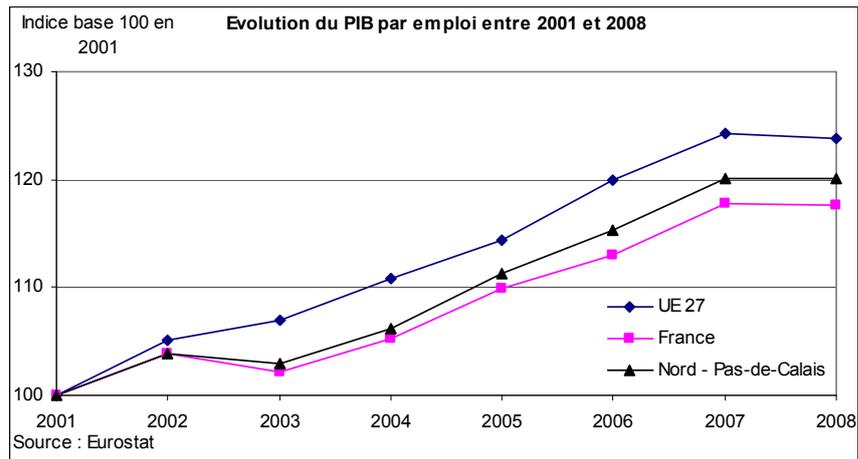
Avec un PIB par emploi de près de 60 000 SPA en 2008, le Nord-Pas-de-Calais occupe une position intermédiaire en France (13^e rang sur 26 régions), un peu plus favorable en Europe (76^e sur 271 régions). La part élevée d'inactifs et de chômeurs fait baisser le PIB par habitant du Nord-Pas-de-Calais alors que le rapport du PIB aux actifs de la région proportionnellement moins nombreux la fait remonter dans le classement des régions, la productivité du travail n'étant pas plus faible dans la région qu'en France.

Unités : SPA et %

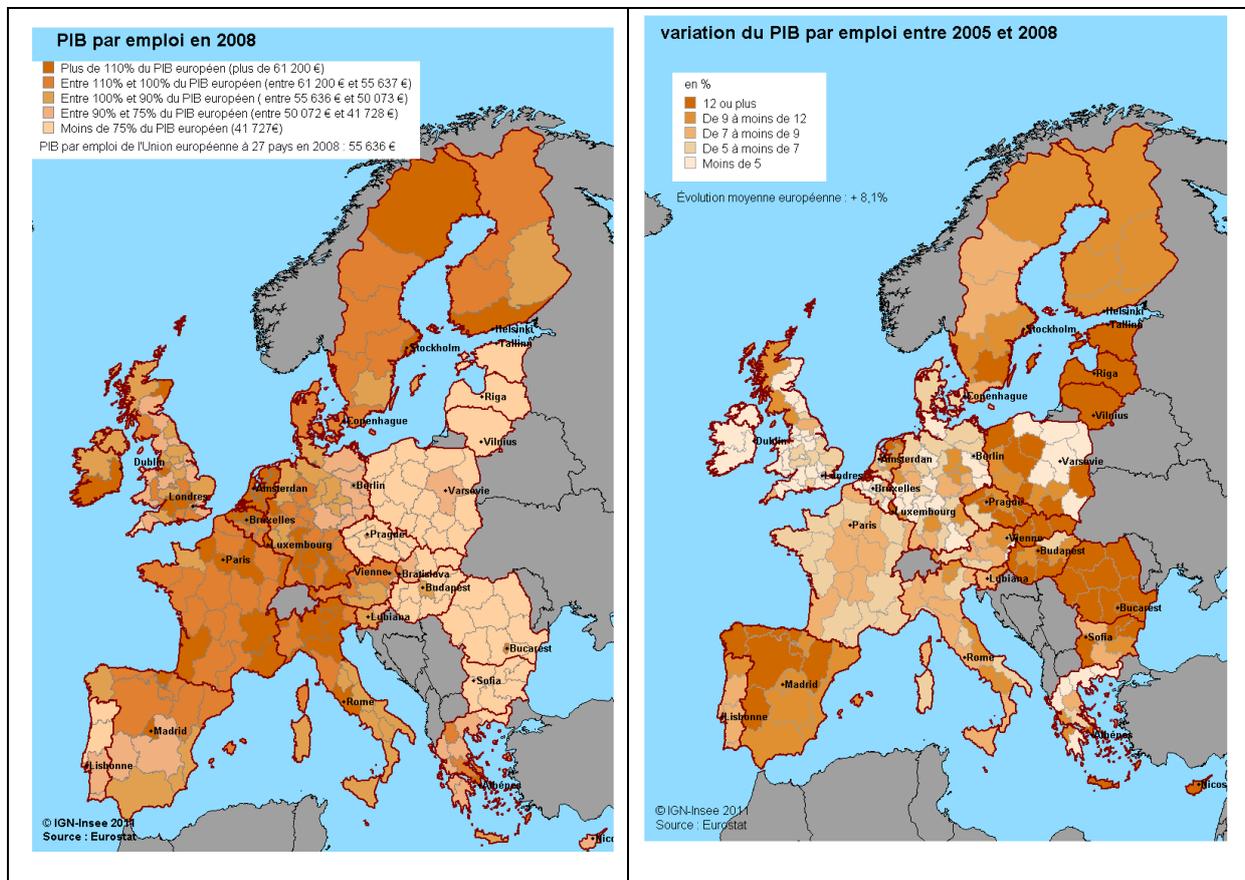
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 1999/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	///	///	44 900	47 200	48 100	49 800	51 400	53 900	55 800	55 600	2,7	2,0
Union européenne (15 pays)	///	///	50 700	52 900	53 800	55 400	57 100	59 900	61 700	61 300	2,4	1,8
France	51 200	54 000	56 000	58 100	57 200	58 900	61 600	63 300	66 000	65 900	2,7	1,7
Nord - Pas-de-Calais	46 700	48 400	49 900	51 800	51 300	52 900	55 500	57 500	59 800	59 900	2,5	1,9
Île-de-France	66 900	71 000	73 300	77 300	76 900	78 100	81 700	83 100	88 000	87 800	2,9	1,8
Pays de la Loire	45 200	48 100	50 400	52 100	51 200	52 700	55 000	56 100	58 300	58 500	2,8	1,6
Midi-Pyrénées	46 200	48 800	51 600	53 400	52 600	53 600	56 600	59 800	60 700	60 300	2,9	1,6
Rhône-Alpes	50 900	53 600	55 500	57 000	56 300	58 500	61 000	63 300	65 400	65 200	2,6	1,7
Languedoc-Roussillon	47 700	50 000	51 900	53 200	52 200	54 200	56 300	58 200	60 400	60 200	2,4	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51 700	55 000	57 000	58 200	57 100	59 100	62 100	64 200	65 800	65 400	2,7	1,3
Belgique	55 600	59 900	60 400	63 700	63 800	65 100	66 200	68 100	70 100	69 200	2,5	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	67 000	73 200	74 100	79 300	77 800	79 700	81 600	84 100	86 100	85 200	2,9	1,1
Vlaams Gewest	55 500	59 700	60 000	63 300	63 500	65 000	66 000	67 900	70 100	69 000	2,5	1,1
Flandre occidentale	50 200	54 000	54 500	56 900	57 000	58 100	58 800	60 900	63 100	61 700	2,3	1,2
Région wallonne	49 100	52 900	53 400	55 900	56 100	57 000	58 000	60 000	61 000	61 000	2,4	1,3
Hainaut	48 400	51 800	52 200	54 200	55 000	55 300	55 900	57 200	58 500	58 200	2,1	1,0

Source : Eurostat





⇒ PIB par emploi du Nord-Pas-de-Calais en 2008 = **108%** du PIB EU à 27



Définition et mode de calcul du PIB, du PIB par habitant et du PIB par emploi

Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes des biens et des services produits dans un pays donné (quels que soient le pays de résidence des salariés et la localisation du siège de l'entreprise), y compris les services de distribution et de transport et les services non marchands, plus les impôts sur les produits (par exemple la TVA), moins les subventions sur les produits.

Les valeurs ajoutées régionales sont estimées à partir des fichiers fiscaux et des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et d'informations tirées du répertoire des entreprises et des établissements Sirene géré par l'Insee. Les déclarations fiscales des entreprises permettent de calculer pour chaque entreprise une valeur ajoutée. Pour régionaliser cette valeur ajoutée, on la répartit au prorata de la masse salariale (issue des DADS) de chaque établissement dont la localisation peut se situer dans des régions différentes. Dans le cas où l'information sur la masse salariale est inconnue, on utilise l'effectif salarié de chaque établissement, provenant de la source Sirene. Secteur par secteur, la valeur ajoutée des comptes nationaux est ventilée par région au prorata du poids de chaque région dans le total estimé précédemment.

Pour un certain nombre de branches (administration, santé, éducation, banques, assurances, recherche...), les sources disponibles ne permettent pas ce type de méthode. Des indicateurs spécifiques sont alors employés pour ventiler les valeurs ajoutées selon les régions. Les valeurs ajoutées sont ensuite calées, pour chacun des secteurs d'activité, sur la valeur ajoutée nationale fournie par les comptes nationaux. On obtient ainsi une estimation de la valeur ajoutée de chaque région, répartie en secteurs d'activité, cohérente avec les données fournies par la comptabilité nationale. Enfin, les PIB régionaux sont obtenus en appliquant au PIB national la structure régionale de la valeur ajoutée brute (nationale).

Afin de rendre comparables les PIB régionaux, Eurostat les convertit tous en euros, au cours officiel moyen de l'année civile considérée. Pour niveler les écarts de niveaux de prix entre pays, on utilise des « parités de pouvoir d'achat » (PPA) et l'on convertit les PIB en une monnaie artificielle, le standard de pouvoir d'achat (SPA). Ce PIB régional en SPA est calculé à prix courants du marché. Notons que le PIB en SPA est la variable principale pour déterminer si les régions sont susceptibles de bénéficier d'une aide dans le cadre de la politique structurelle de l'Union européenne.

Les comptes régionaux sont établis selon le Système Européen de Comptes Économiques Intégrés (SEC). Ils forment un ensemble, le SEC-Reg, version simplifiée du SEC.

Le PIB par habitant est calculé en rapportant le PIB régional à prix courants du marché à la population moyenne résidant dans la région.

Le PIB par emploi est calculé en rapportant le PIB régional à prix courants du marché à l'emploi total régional défini par l'ensemble des actifs (salariés et non salariés) travaillant dans la région qu'ils y résident ou non. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Le PIB par habitant peut utilement être décomposé en deux éléments. Il correspond à la richesse produite par emploi présent dans la région que l'on multiplie par une mesure de la densité d'emplois (rapport du nombre d'emplois à la population), soit :

$$PIB_{\text{habitant}} = \frac{PIB}{\text{emplois}} \times \frac{\text{emplois}}{\text{habitants}} = PIB_{\text{emploi}} \times \text{Densité d'emplois}$$

Les dépenses de recherche et développement

Pertinence

Selon l'OCDE, la recherche et le développement expérimental englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement (R&D) s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable, à plusieurs titres : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale, et enfin une partie de ces efforts est directement tournée vers l'environnement (5,5% en France en 2006).

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est financée par des entreprises ou par des administrations. Pour évaluer l'importance de la DIRD au sein de l'économie d'une zone géographique donnée, elle est rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB) de cette zone. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la DIRD dans le PIB des États communautaires doit atteindre les 3% à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé.

La Stratégie de Lisbonne a repris l'objectif de 3 % du PIB où un tiers doit provenir du budget d'État.

Analyse

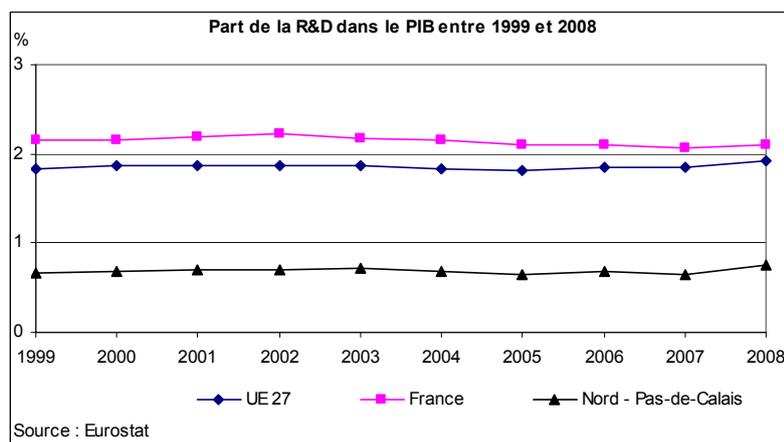
En 2009, les dépenses de R&D représentent 2% du PIB en moyenne européenne. En France, cette part est un peu supérieure avec 2,2% mais celle-ci a très peu varié sur la période 2004/2009 (+0,06 point contre +0,18 point pour la moyenne de l'Union européenne des 27).

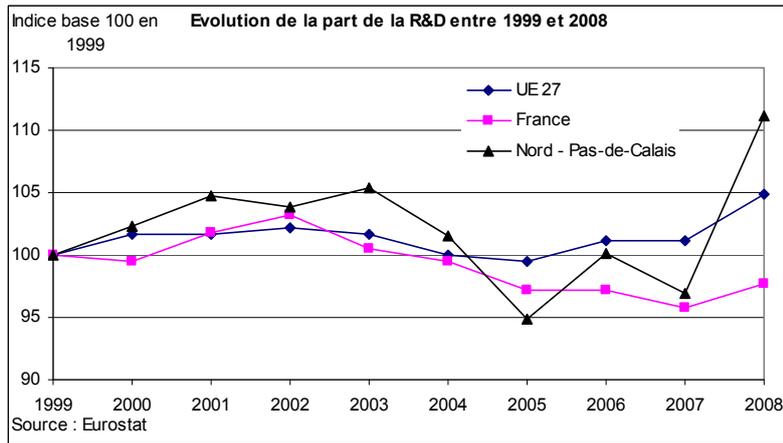
De grandes disparités existent au sein des pays européens avec une concentration de la R&D sur quelques régions et notamment les régions capitales. Ainsi par exemple, le Nord-Pas-de-Calais ne consacre que 0,7% de son PIB à la recherche et au développement tandis qu'en Midi-Pyrénées, la part atteint 4,2%.

Part des dépenses intérieures de recherche et développement dans le PIB

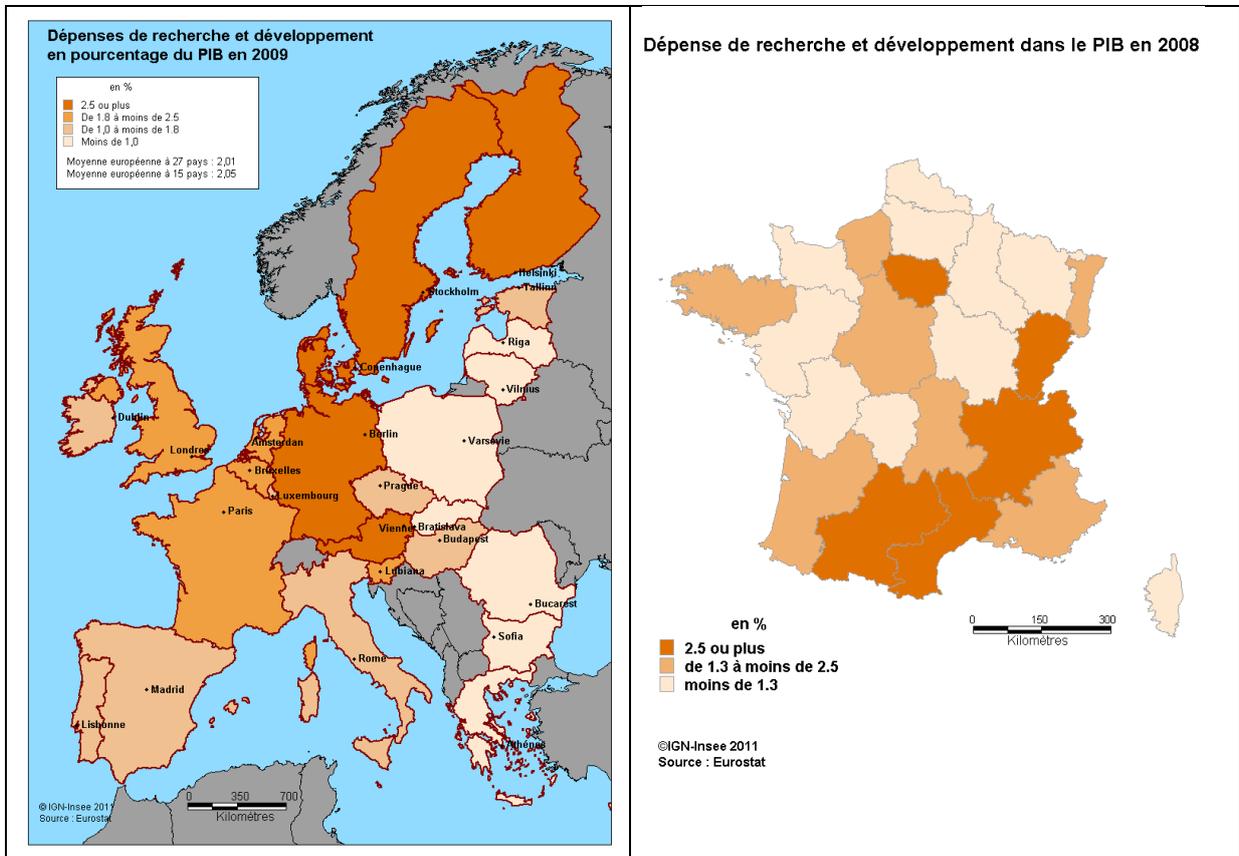
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	-0,1	1,3
Union européenne (15 pays)	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,1	0,1	1,6
France	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	-0,4	0,1
Nord - Pas-de-Calais	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	///	-0,7	4,0
Île-de-France	3,5	3,3	3,3	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9	///	-2,0	-0,7
Pays de la Loire	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	///	-0,3	-0,1
Midi-Pyrénées	3,6	3,2	3,2	3,6	3,7	4,2	3,9	4,2	4,2	4,2	///	1,0	2,0
Rhône-Alpes	2,3	2,4	2,6	2,7	2,6	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5	///	1,5	-0,1
Languedoc-Roussillon	2,0	2,2	2,1	2,1	2,0	2,1	2,3	2,5	2,5	2,5	///	2,0	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	///	1,2	1,1
Belgique	1,9	2,0	2,1	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	-0,8	1,7
Région de Bruxelles-Capitale	///	///	///	1,3	1,2	1,2	1,1	1,4	1,4	///	///	///	///
Vlaams Gewest	///	///	///	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	///	///	///	///
Région wallonne	///	///	///	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	///	///	///	///

Source : Eurostat





Cartes représentant la dernière valeur disponible en 2009 en Europe (par pays) et en 2008 France (par région)



Indicateur 3 - éléments de méthode - Définition des dépenses intérieures régionales de R&D

Depuis 1963, les entreprises et les organismes de services publics font l'objet d'une enquête statistique réalisée par le ministère en charge de la recherche afin de procéder à l'évaluation de l'effort français de recherche et développement (R&D). L'évaluation des moyens financiers et humains consacrés par les agents économiques à l'activité de recherche et de développement expérimental s'appuie sur des principes méthodologiques mis au point, au sein des organisations internationales, pour s'assurer la comparabilité des informations entre les pays. La méthode type proposée par l'OCDE en constitue le fondement et la plupart des définitions utilisées ici s'y réfèrent.

La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications. Les travaux de création se définissent, non par la nature des activités mais par l'objectif poursuivi : obtention de connaissances nouvelles, élaboration, mise au point de procédés nouveaux, amélioration de procédés ou produits existant déjà ; les travaux entrepris de façon « systématique » impliquent un minimum d'organisation et de moyens. Le seuil correspondant à ce minimum d'organisation est fixé à « un chercheur en équivalent temps plein annuel ».

On distingue au sein de la R&D, trois types d'activité :

- la recherche fondamentale qui consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques qui concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques ou naturels, en vue d'organiser en lois générales, au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse.
- la recherche appliquée qui est entreprise, soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance.
- le développement expérimental est l'ensemble des travaux systématiques fondés sur les connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, effectués en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà. Il inclut la mise au point des prototypes et des installations pilotes.

La R&D exclut de nombreuses autres activités connexes, scientifiques et technologiques : notamment les phases d'industrialisation et de lancement de la fabrication, les études de faisabilité, les travaux administratifs relatifs aux brevets et licences, les mesures scientifiques, techniques, commerciales et financières nécessaires à la réalisation d'innovations.

Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) correspondent aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elles comprennent les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D ainsi que les opérations immobilières réalisées dans l'année).

Le financement public total correspond aux versements aux entreprises effectués par les administrations ou les associations sans but lucratif pour des travaux de R&D que ceux-ci soient effectués en interne ou sous-traités à l'extérieur. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR ou par le ministère en charge de la recherche. Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche. Le financement public de la dépense intérieure correspond au montant précédent duquel on retire la part des financements publics qui alimente la sous-traitance réalisée en dehors du secteur des entreprises. On parle alors de financement public direct. Le financement par les entreprises est obtenu par le solde entre les dépenses de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger.

L'enquête auprès des administrations interroge les agents qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche. Elle couvre trois secteurs institutionnels : l'État, l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif (ISBL). Les expressions « administrations » ou « recherche publique » sont utilisées pour désigner l'ensemble de ces trois secteurs institutionnels. L'enquête est exhaustive pour le secteur civil de l'État. Les données sur la Défense sont remises par les services du Ministère de la Défense et sont consolidées avec les réponses des administrations et des entreprises à l'enquête annuelle. Les données sur les universités et les grandes écoles sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur sont fournies par le ministère de tutelle et consolidées avec les réponses des enquêtes de R&D. Le secteur des ISBL comprend les fondations et associations sans but lucratif. Depuis 1992, une enquête auprès des associations est réalisée à partir d'un questionnaire simplifié. Parmi les ISBL sont distingués les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dont le CNRS, l'INRA, l'INRETS, l'INSERM... des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) dont, par exemple, le CNES, le CNED, l'IFREMER, le CEA...

L'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises en 2002 a été réalisée au cours de l'année 2003 auprès de 10 500 entreprises. Sur ce nombre, un peu plus de 3 500 entreprises ont répondu avoir exercé en 2002 une activité permanente et organisée de R&D au sens de l'OCDE. L'enquête est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises.

Changements méthodologiques et impacts sur les séries

- en 2000, le questionnaire adressé aux organismes et services publics a été rénové et l'estimation des dépenses de R&D dans les universités à été améliorée.
- en 2001, un important changement de méthodologie a conduit à une rupture dans la série. Ainsi, pour les administrations, ont été intégrées les dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA.
- en 2002, l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs a été intégrée dans les résultats des administrations.

La répartition régionale de la R&D s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Une partie des travaux de R&D dans les administrations ne peut toutefois pas être répartie dans les régions (Défense et une partie des associations). Depuis 1997, la part non répartie a été sensiblement réduite à la suite de la répartition dans les régions des dépenses des universités (cette part ignorée n'est imputée à aucune région). En 2002, 91% de la DIRDA, 94% des effectifs totaux, 97% des chercheurs sont répartis.

Indicateur complémentaire : Les dépenses de recherches et développement par secteur et les ressources humaines en science et technologie

Pertinence

Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de 2002, la part de dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des États doit atteindre 3% à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. Le secteur privé étant essentiellement constitué des entreprises, on observe alors la part des dépenses de recherche et développement des entreprises dans le PIB.

De plus, on étudie la part des ressources humaines en science et technologie dans la population active pour approcher la capacité des entreprises à innover.

Analyse

Selon les objectifs fixés en 2002 à l'horizon 2010, la part des dépenses intérieures de recherche et développement du secteur des entreprises dans le PIB devrait atteindre 2%. Or, cet objectif est loin d'être atteint en Europe, en France et surtout dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ce taux n'y est en effet que de 0,4% et, même s'il tend à augmenter sur 10 ans, la hausse est plus que modérée. Seule la région Île-de-France atteint les 2% du PIB.

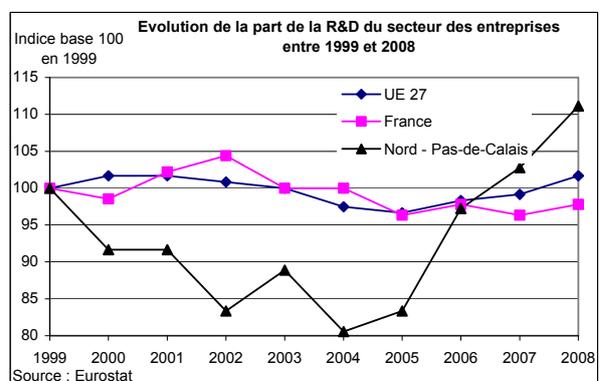
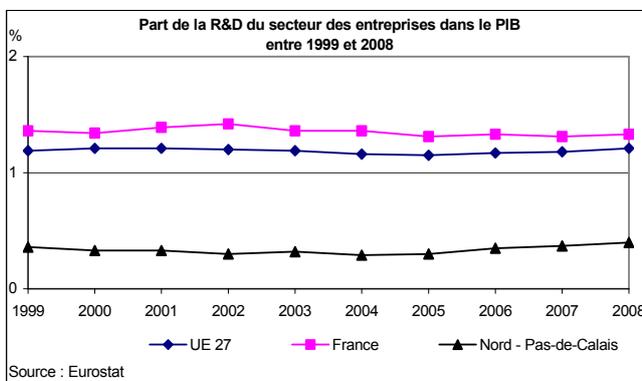
Concernant la part des ressources humaines en science et technologie dans la population active, la hausse est constante depuis 10 ans en Europe, en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais. Le taux dépasse les 50% dans les régions capitales : Île-de-France et région de Bruxelles-Capitale. En Nord-Pas-de-Calais, il reste dans la moyenne européenne à 38,4%.

Part des dépenses intérieures de recherche et développement du secteur des entreprises dans le PIB

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,5	1,3
Union européenne (15 pays)	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	-0,2	1,8
France	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	-0,5	0,4
Nord - Pas-de-Calais	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	-2,6	7,5
Île-de-France	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	///	///	///	1,9	2,0	///	///
Belgique	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	-1,5	2,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	-2,2	11,7
Vlaams Gewest	1,6	1,7	1,8	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	-1,7	-0,2
Région wallonne	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	-0,9	3,5

Source : Eurostat

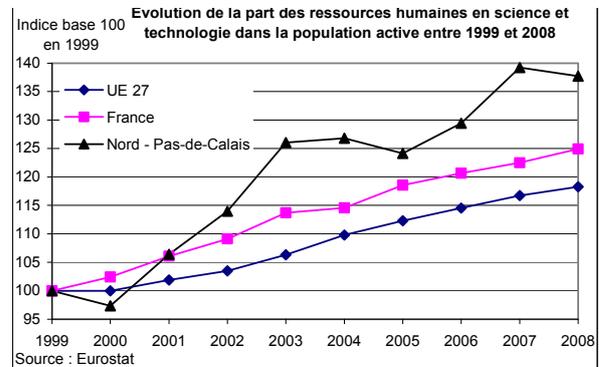
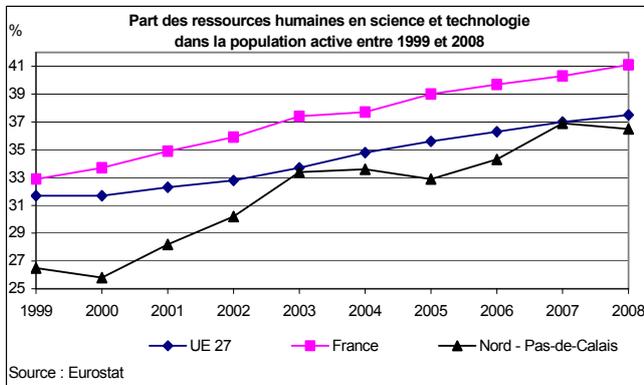


Part des ressources humaines en science et technologie dans la population active

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	31,7	31,7	32,3	32,8	33,7	34,8	35,6	36,3	37,0	37,5	38,1	1,7	1,3
France	32,9	33,7	34,9	35,9	37,4	37,7	39,0	39,7	40,3	41,1	41,8	2,5	1,3
Nord - Pas-de-Calais	26,5	25,8	28,2	30,2	33,4	33,6	32,9	34,3	36,9	36,5	38,4	3,1	2,6
Île-de-France	45,2	47,5	47,7	49,0	50,9	50,3	53,6	54,0	53,5	54,4	54,0	2,5	0,4
Pays de la Loire	27,3	27,8	29,3	30,9	32,2	34,8	33,4	36,1	31,3	35,1	37,5	2,9	1,2
Midi-Pyrénées	34,7	35,1	35,6	36,3	36,7	35,8	42,2	43,1	38,3	45,7	43,9	2,8	2,0
Rhône-Alpes	35,2	35,7	37,7	40,3	38,4	38,9	37,5	40,4	40,6	42,9	42,2	0,9	3,4
Languedoc-Roussillon	29,4	29,8	31,3	32,6	36,5	36,9	37,1	39,4	39,0	40,8	39,4	3,4	2,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,3	32,8	33,8	32,5	36,2	37,9	37,4	35,6	36,2	35,8	38,0	2,6	-1,1
Belgique	39,1	40,4	41,0	41,6	42,2	43,5	44,5	45,1	45,1	45,4	46,6	1,9	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	45,8	48,7	47,5	49,1	50,1	51,0	52,3	52,2	51,2	50,5	52,2	1,9	-0,9
Vlaams Gewest	38,9	39,9	40,9	41,6	41,4	43,6	44,6	45,2	44,7	45,6	46,7	2,0	0,6
Région wallonne	37,7	38,8	39,2	39,4	41,2	41,1	41,8	42,7	43,9	43,3	44,7	1,5	0,9

Source : Eurostat



Définition de la part des ressources humaines en science et technologie (RHST) dans la population active

La part des ressources humaines en science et technologie (RHST) dans la population économiquement active dans le groupe d'âge des 25 à 64 ans est un indicateur qui donne le pourcentage de la main-d'œuvre totale dans le groupe d'âge des 25 à 64 ans, qui est classée comme RHST, c'est-à-dire comme ayant suivi avec succès un enseignement du troisième cycle dans une filière S & T ou qui occupe un emploi pour lequel une telle formation est normalement requise.

Taux d'emploi des 20 à 64 ans

Pertinence

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations.

Le zoom sur les tranches d'âge permet de mesurer les difficultés pour certaines catégories de la population à accéder à l'emploi.

L'objectif d'atteindre un taux d'emploi de **75% pour la population** âgée de 20 à 64 ans est maintenu.

Analyse

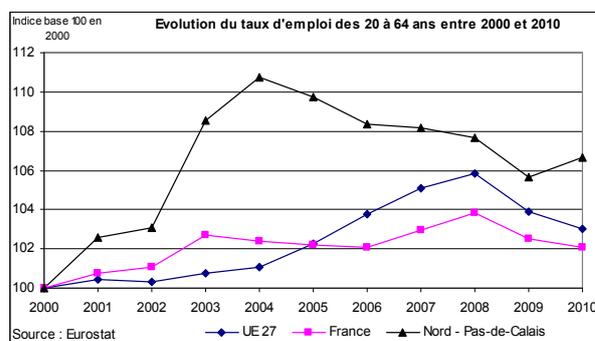
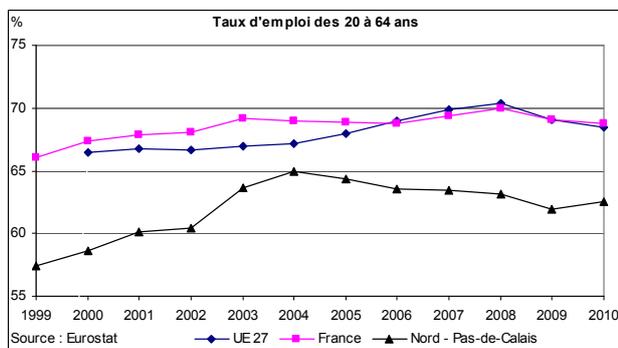
En 2010, la France affiche un taux d'emploi des 20-64 ans comparable à la moyenne européenne. Sur la période d'observation, ce taux a légèrement augmenté entre 1999 et 2003 pour ensuite rester stable, se situant aujourd'hui 5,5 points en-dessous de l'objectif européen.

Avec un taux d'emploi des 20 à 64 ans de 62,5% en 2010, le Nord-Pas-de-Calais se situe en retrait par rapport aux moyennes européenne et française. A noter que l'évolution de ce taux dans la région a été particulière avec une hausse soutenue entre 1999 et 2004 (+13% dans la région contre +4% en moyenne nationale par exemple), suivie d'une baisse marquée entre 2004 et 2009 contraire à la tendance générale (avec respectivement -4,6% contre +0,1%) pour enregistrer une légère hausse sur la dernière année (avec respectivement +1% contre -0,4%).

Taux d'emploi des 20 à 64 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	///	66,5	66,8	66,7	67,0	67,2	68,0	69,0	69,9	70,4	69,1	68,5	0,5	-0,1
Union européenne (15 pays)	66,1	67,2	67,8	68,0	68,4	68,6	69,4	70,3	71,0	71,4	70,0	69,5	0,8	-0,2
France	66,1	67,4	67,9	68,1	69,2	69,0	68,9	68,8	69,4	70,0	69,1	68,8	0,5	0,0
Nord - Pas-de-Calais	57,4	58,6	60,1	60,4	63,6	64,9	64,3	63,5	63,4	63,1	61,9	62,5	1,3	-0,3
Île-de-France	70,5	71,8	72,8	72,1	71,8	72,0	71,6	71,5	72,7	73,8	72,7	71,2	0,2	-0,1
Pays de la Loire	67,4	70,1	70,4	71,4	72,8	73,1	72,0	71,6	72,2	70,9	71,4	71,4	0,8	-0,1
Midi-Pyrénées	65,9	68,0	68,9	69,9	71,7	71,5	71,7	71,8	71,3	73,2	71,5	72,5	1,1	0,2
Rhône-Alpes	68,3	69,4	70,8	71,0	71,0	70,9	71,0	71,7	71,8	70,9	70,2	71,1	0,6	-0,2
Languedoc-Roussillon	57,5	58,4	59,4	59,9	62,4	63,0	61,9	61,7	63,9	63,1	60,9	60,9	0,9	-0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,6	61,7	61,8	63,2	65,7	65,7	64,2	63,7	65,3	67,1	67,1	67,1	0,8	1,0
Belgique	64,5	65,8	65,0	65,0	64,7	65,6	66,5	66,5	67,7	68,0	67,1	67,6	0,4	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	58,8	59,7	58,2	58,9	57,5	58,6	59,4	57,9	59,4	60,2	59,5	59,2	-0,2	0,4
Vlaams Gewest	67,9	69,3	68,6	68,6	68,1	69,7	70,4	70,6	71,9	72,3	71,5	72,1	0,5	0,4
Flandre occidentale	69,5	71,6	68,7	69,7	69,7	71,3	71,3	72,1	73,8	72,8	72,0	73,5	0,5	0,4
Région wallonne	60,0	61,1	60,4	60,1	60,6	60,3	61,6	61,6	62,6	62,8	61,7	62,2	0,3	0,2
Hainaut	55,9	58,7	56,9	57,1	57,5	56,9	58,0	57,4	58,9	59,4	57,5	58,4	0,3	0,3

Source : Eurostat

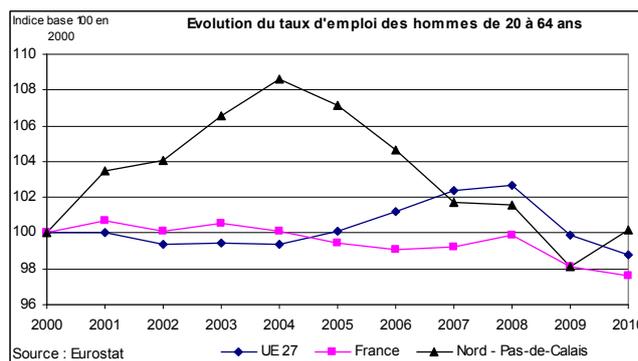
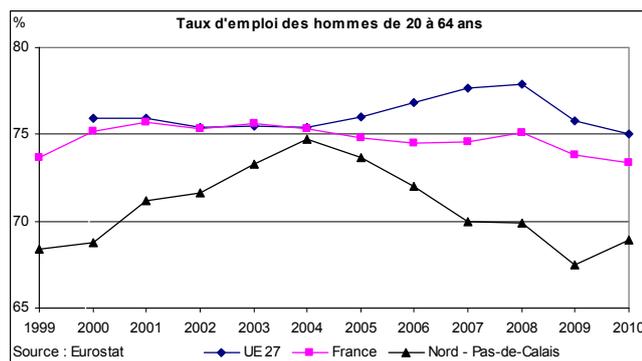


Les taux d'emploi ont évolué différemment selon le sexe des individus : chez les hommes, la tendance régionale observée globalement se confirme, le taux d'emploi masculin ayant finalement très peu augmenté entre 1999 et 2010. Chez les femmes, la hausse du taux d'emploi est très nette entre 2002 et 2007 notamment, le recul de ce taux étant très léger sur les dernières années. Sur la période, le taux d'emploi des femmes nordistes a ainsi augmenté de près de 10 points.

Taux d'emploi des hommes de 20 à 64 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	///	75,9	75,9	75,4	75,5	75,4	76,0	76,8	77,7	77,9	75,8	75,0	0,2	-0,5
Union européenne (15 pays)	76,4	77,3	77,6	77,4	77,3	77,2	77,7	78,3	79,0	78,9	76,6	76,0	0,3	-0,6
France	73,7	75,2	75,7	75,3	75,6	75,3	74,8	74,5	74,6	75,1	73,8	73,4	0,1	-0,3
Nord - Pas-de-Calais	68,4	68,8	71,2	71,6	73,3	74,7	73,7	72,0	70,0	69,9	67,5	68,9	0,6	-0,9
Île-de-France	76,0	77,6	78,8	77,6	76,3	77,1	77,5	76,3	77,1	77,5	77,0	76,0	0,0	-0,1
Pays de la Loire	75,5	78,3	77,9	77,8	78,8	78,3	77,0	76,3	77,2	74,9	75,7	75,1	0,1	-0,3
Midi-Pyrénées	72,7	75,9	76,9	76,7	76,7	77,0	78,5	78,2	75,9	78,4	76,7	75,4	0,9	-0,7
Rhône-Alpes	76,2	76,4	78,2	78,0	78,2	76,5	75,9	78,2	78,0	75,7	74,7	76,1	0,3	-0,5
Languedoc-Roussillon	66,1	68,7	68,0	67,8	69,3	69,9	68,6	67,3	68,8	68,6	65,6	64,7	0,2	-0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,4	70,6	70,8	71,2	72,8	72,9	71,0	69,6	71,4	73,4	73,5	73,3	0,2	1,0
Belgique	74,1	75,5	74,5	74,0	73,1	73,8	74,3	74,0	75,0	74,7	73,2	73,5	0,0	-0,1
Région de Bruxelles-Capitale	65,5	66,4	66,1	65,8	64,0	65,4	67,2	65,7	66,7	68,2	66,0	66,1	0,0	0,1
Vlaams Gewest	77,5	79,1	77,9	77,4	76,5	77,6	77,8	77,7	78,8	78,3	77,2	77,4	0,0	-0,1
Flandre occidentale	78,4	81,0	77,2	78,1	78,2	78,8	78,4	78,9	80,0	78,6	77,2	78,8	0,1	0,0
Région wallonne	70,5	71,5	70,7	70,3	69,5	69,3	70,1	69,9	70,6	70,2	68,3	68,9	-0,1	-0,3
Hainaut	66,9	69,3	67,9	67,5	66,1	66,1	66,8	65,7	67,6	66,5	64,0	65,5	-0,2	-0,1

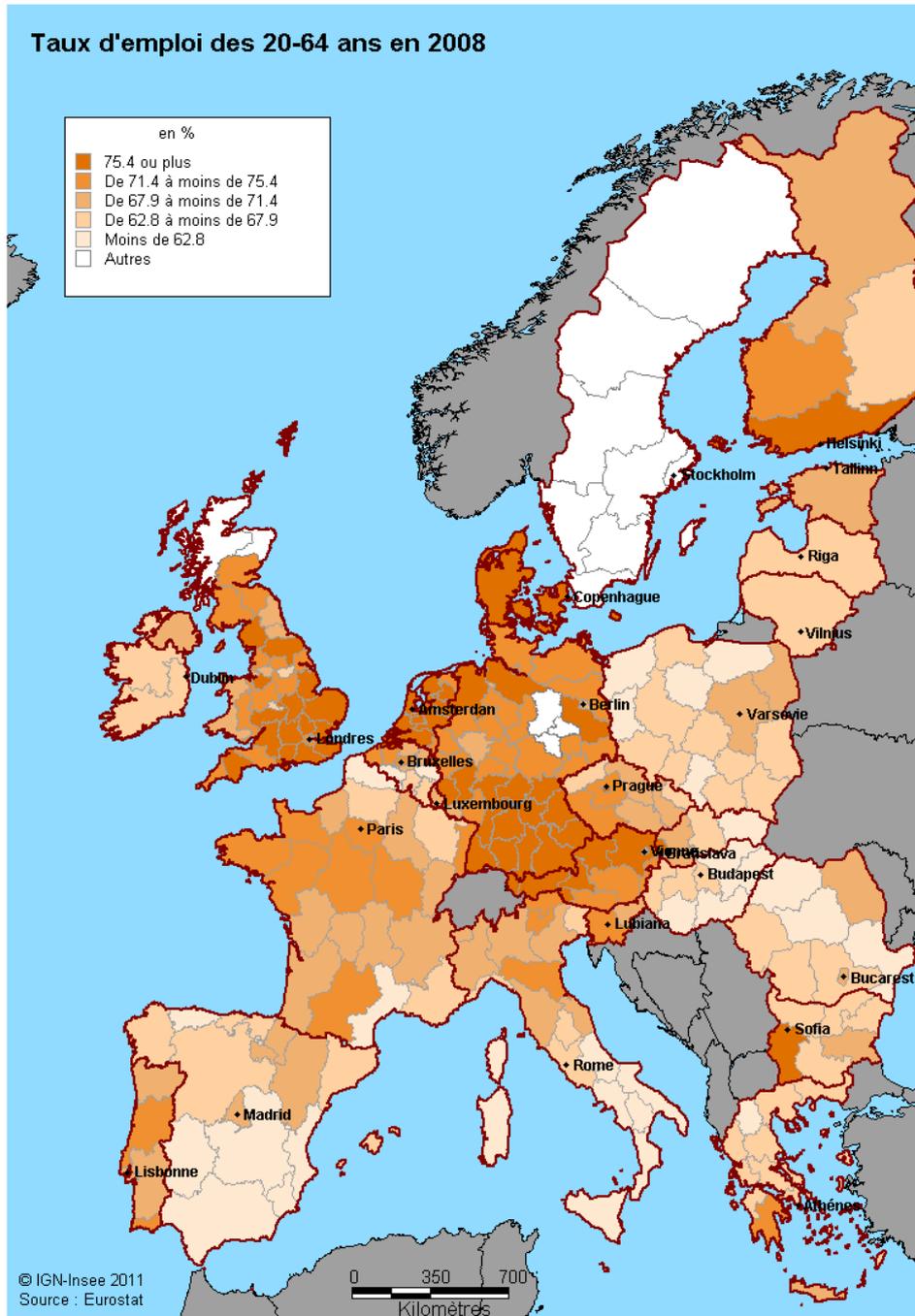
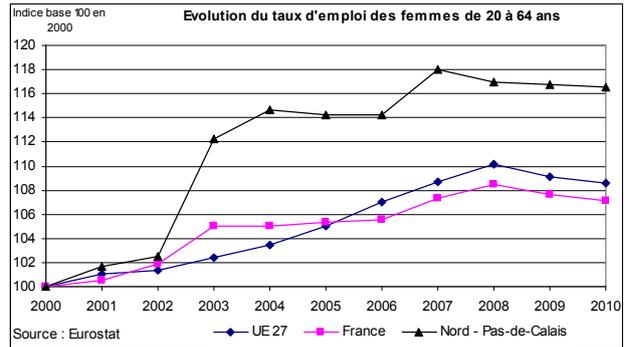
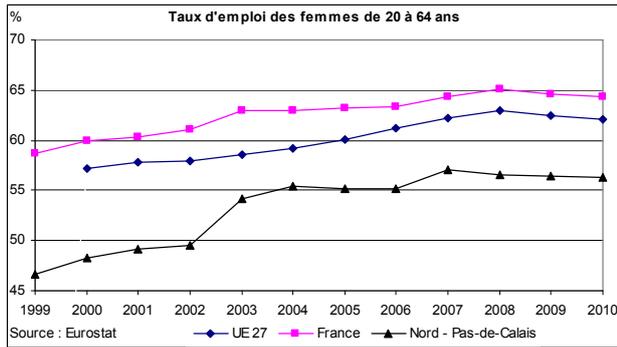
Source : Eurostat



Taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	///	57,2	57,8	58,0	58,6	59,2	60,1	61,2	62,2	63,0	62,4	62,1	1,0	0,3
Union européenne (15 pays)	55,9	57,1	58,1	58,7	59,4	60,1	61,2	62,2	63,1	63,9	63,5	63,1	1,3	0,3
France	58,7	60,0	60,3	61,1	63,0	63,0	63,2	63,3	64,4	65,1	64,6	64,3	0,9	0,3
Nord - Pas-de-Calais	46,6	48,3	49,1	49,5	54,2	55,4	55,2	55,2	57,0	56,5	56,4	56,3	2,1	0,4
Île-de-France	65,2	66,3	67,0	66,8	67,5	67,1	66,1	67,1	68,6	70,3	68,7	66,7	0,4	-0,1
Pays de la Loire	59,5	61,9	63,0	65,1	66,8	67,9	67,0	66,9	67,3	66,9	67,1	67,7	1,5	0,2
Midi-Pyrénées	59,3	60,3	61,0	63,0	66,8	66,2	65,0	65,6	66,8	68,0	66,4	69,7	1,3	1,2
Rhône-Alpes	60,5	62,6	63,6	64,1	64,0	65,5	66,2	65,4	65,8	66,3	65,7	66,3	1,0	0,3
Languedoc-Roussillon	49,4	48,9	51,5	52,5	55,9	56,6	55,8	56,5	59,4	58,0	56,6	57,3	1,7	0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,3	53,5	53,7	55,9	59,3	59,1	57,9	58,2	59,7	61,3	61,3	61,3	1,6	1,0
Belgique	54,7	56,0	55,3	55,8	56,2	57,2	58,6	58,8	60,3	61,3	61,0	61,6	0,9	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	52,2	53,2	50,5	52,1	51,2	51,8	51,8	50,3	52,3	52,3	53,2	52,5	-0,5	0,9
Vlaams Gewest	58,0	59,3	59,0	59,7	59,6	61,5	62,8	63,4	64,9	66,1	65,7	66,7	1,1	1,0
Flandre occidentale	60,2	61,9	59,8	61,1	61,0	63,5	64,0	65,2	67,4	66,9	66,7	68,0	1,0	0,8
Région wallonne	49,5	50,8	50,1	49,9	51,8	51,3	53,2	53,5	54,6	55,4	55,2	55,5	1,0	0,7
Hainaut	45,0	48,1	45,9	46,7	49,0	47,7	49,3	49,2	50,3	52,5	51,2	51,4	1,1	0,9

Source : Eurostat



Taux d'emploi des 15-64 ans par tranche d'âge en 2010

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais	France	Union européenne à 15 pays	Union européenne à 27 pays
15 à 24 ans	27,6	30,2	36,9	34,0
25 à 34 ans	72,7	78,3	75,1	74,9
35 à 44 ans	78,8	82,7	79,8	80,0
45 à 54 ans	74,7	82,2	78,3	77,6
55 à 64 ans	32,1	39,7	48,3	46,3

Source : Eurostat

Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans par tranche d'âge en 2010

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais	France	Union européenne à 15 pays	Union européenne à 27 pays
15 à 24 ans	28,9	33,2	38,7	36,1
25 à 34 ans	78,8	84,3	80,9	81,1
35 à 44 ans	86,7	88,2	86,9	86,6
45 à 54 ans	83,7	87,1	85,1	83,7
55 à 64 ans	35,9	42,1	56,1	54,5

Source : Eurostat

Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans par tranche d'âge en 2010

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais	France	Union européenne à 15 pays	Union européenne à 27 pays
15 à 24 ans	26,3	27,1	35,0	31,8
25 à 34 ans	66,9	72,5	69,3	68,6
35 à 44 ans	70,7	77,5	72,7	73,3
45 à 54 ans	66,1	77,5	71,7	71,6
55 à 64 ans	28,6	37,4	40,9	38,6

Source : Eurostat

Indicateur complémentaire : Taux d'emploi des 55 à 64 ans

Pertinence

Avec l'allongement de l'espérance de vie et celle de vie professionnelle, l'emploi des seniors est devenu un objectif politique prioritaire.

L'objectif de Lisbonne était d'arriver à un taux d'emploi des 55 à 64 ans de 50% en 2010.

Analyse

Si le taux européen dépasse les 46% en 2010, la France est nettement en retrait, avec à peine 40%, loin de l'objectif fixé initialement pour l'année 2010. Le Nord-Pas-de-Calais affiche un taux d'emploi des 55 à 64 ans encore plus faible avec seulement 32%.

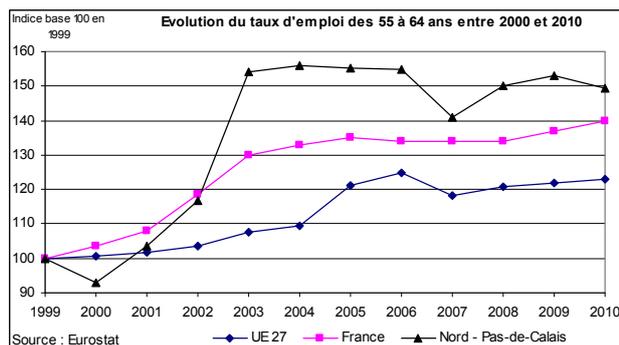
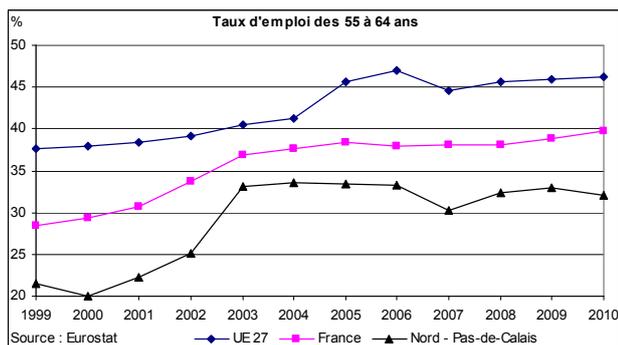
Sur la période 1999-2006, le taux d'emploi avait plutôt tendance à augmenter quel que soit le niveau géographique considéré. Depuis lors, la tendance reste orientée favorablement au niveau national tandis que le Nord-Pas-de-Calais comme la moyenne européenne enregistrés une baisse entre 2006 et 2007 suivi d'une légère reprise au niveau européen, d'une belle reprise dans la région qui ne se confirme pas en fin de période.

En Nord-Pas-de-Calais, l'évolution du taux d'emploi diffère un peu selon le sexe des actifs occupés mais au final, il augmente de près de 11 points chez les hommes entre 1999 et 2006, soit une hausse comparable à celle enregistrée en moyenne française et plus vive qu'en moyenne européenne. Sur cette période, l'écart avec la moyenne européenne s'est ainsi réduit chez les hommes. Chez les femmes, la hausse est de 10 points en Nord-Pas-de-Calais, très légèrement en-dessous des +11 points au niveau européen et +12,5 points en moyenne française. Si le taux d'emploi féminin des 55 à 64 ans a augmenté, l'écart entre la région et les moyennes nationale ou européenne ne s'est pas réduit.

Taux d'emploi des 55 à 64 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	37,7	38,0	38,4	39,1	40,5	41,2	45,7	47,0	44,6	45,6	46,0	46,3	2,8	-0,3
Union européenne (15 pays)	37,9	38,7	39,4	40,7	42,4	43,2	46,2	47,3	46,5	47,3	47,9	48,3	2,8	0,4
France	28,4	29,4	30,7	33,7	36,9	37,7	38,4	38,0	38,1	38,1	38,9	39,7	3,7	0,9
Nord - Pas-de-Calais	21,5	20,0	22,3	25,1	33,1	33,5	33,4	33,3	30,3	32,3	32,9	32,1	5,6	-0,7
Île-de-France	39,8	42,1	44,9	47,3	50,3	52,7	52,1	50,4	51,0	51,4	53,7	52,2	3,0	0,7
Pays de la Loire	24,0	27,9	31,1	33,2	35,8	34,6	38,9	35,0	36,5	33,9	37,5	37,9	4,8	1,6
Midi-Pyrénées	33,1	35,7	38,1	44,4	42,6	46,5	48,0	38,8	42,7	48,7	43,9	44,8	2,0	2,9
Rhône-Alpes	34,9	35,6	41,0	44,1	41,3	39,1	38,7	41,7	41,6	37,7	41,0	44,6	2,3	1,4
Languedoc-Roussillon	32,5	32,5	26,8	28,3	36,8	40,5	40,8	33,6	36,7	30,9	30,6	38,0	0,4	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,2	34,9	35,7	35,9	38,5	42,0	40,9	38,1	38,4	40,4	44,9	44,9	2,5	3,3
Belgique	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1	30,0	31,8	32,0	34,4	34,5	35,3	37,3	3,3	3,1
Région de Bruxelles-Capitale	31,0	34,5	31,0	35,3	35,5	35,9	39,6	36,9	38,3	39,7	42,3	40,6	2,2	1,9
Vlaams Gewest	23,8	25,6	24,5	25,6	26,5	29,5	30,5	31,4	34,2	34,3	35,8	38,2	3,5	4,0
Flandre occidentale	25,5	27,9	22,7	26,4	25,2	29,8	29,8	31,7	35,0	32,8	34,9	37,6	2,8	3,5
Région wallonne	24,2	25,4	24,6	26,2	29,1	29,4	32,2	31,9	33,6	33,6	32,7	35,1	3,5	1,9
Hainaut	19,6	23,1	20,3	22,5	24,1	26,1	28,4	25,8	29,5	28,7	26,3	29,1	3,5	2,4

Source : Eurostat

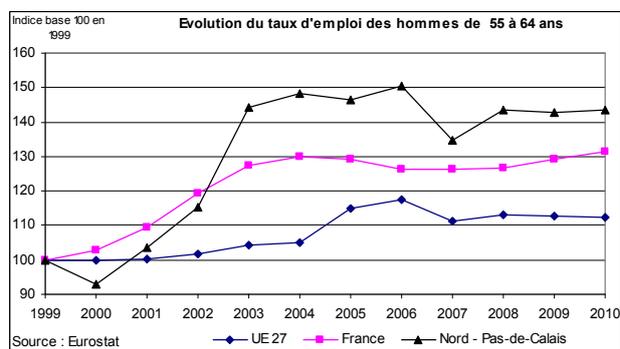
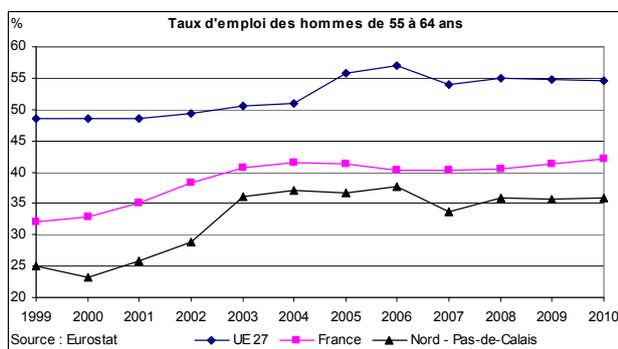


Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	48,5	48,5	48,6	49,3	50,6	50,9	55,7	56,9	53,9	54,9	54,7	54,5	2,0	-0,9
Union européenne (15 pays)	48,7	49,2	49,7	51,0	52,5	52,9	55,7	56,6	55,2	56,1	56,1	56,1	1,9	-0,2
France	32,0	32,9	35,0	38,2	40,8	41,6	41,4	40,4	40,4	40,5	41,4	42,1	3,0	0,8
Nord - Pas-de-Calais	25,0	23,2	25,9	28,8	36,1	37,1	36,6	37,6	33,7	35,9	35,7	35,9	5,2	-0,9
Île-de-France	39,8	42,1	44,9	47,3	50,3	52,7	52,1	50,4	51,0	51,4	53,7	52,2	3,0	0,7
Pays de la Loire	24,0	27,9	31,1	33,2	35,8	34,6	38,9	35,0	36,5	33,9	37,5	37,9	4,8	1,6
Midi-Pyrénées	33,1	35,7	38,1	44,4	42,6	46,5	48,0	38,8	42,7	48,7	43,9	44,8	2,0	2,9
Rhône-Alpes	34,9	35,6	41,0	44,1	41,3	39,1	38,7	41,7	41,6	37,7	41,0	44,6	2,3	1,4
Languedoc-Roussillon	32,5	32,5	26,8	28,3	36,8	40,5	40,8	33,6	36,7	30,9	30,6	38,0	0,4	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,2	34,9	35,7	35,9	38,5	42,0	40,9	38,1	38,4	40,4	44,9	44,9	2,5	3,3
Belgique	33,8	36,4	35,1	36,0	37,8	39,1	41,7	40,9	42,9	42,8	42,9	45,6	2,4	2,2
Région de Bruxelles-Capitale	37,2	40,2	40,3	43,0	42,6	44,5	50,2	47,3	45,9	48,7	50,2	47,6	3,0	0,1
Vlaams Gewest	33,7	36,8	35,3	35,5	36,7	39,3	41,1	40,5	43,8	43,2	43,4	46,4	2,3	2,8
Flandre occidentale	34,9	40,3	33,8	35,0	36,3	39,4	40,5	41,9	43,9	40,7	42,1	44,9	2,3	1,4
Région wallonne	33,1	34,5	33,4	35,1	38,8	37,3	40,9	40,2	40,5	40,9	40,2	43,7	2,5	1,7
Hainaut	27,3	30,5	26,4	30,4	32,1	32,9	34,8	31,6	35,5	34,9	32,5	37,8	1,8	3,6

Source : Eurostat

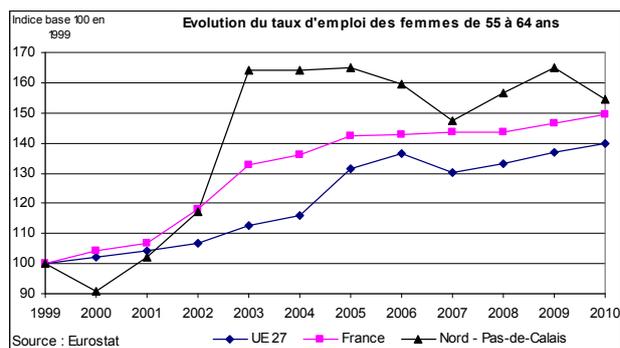
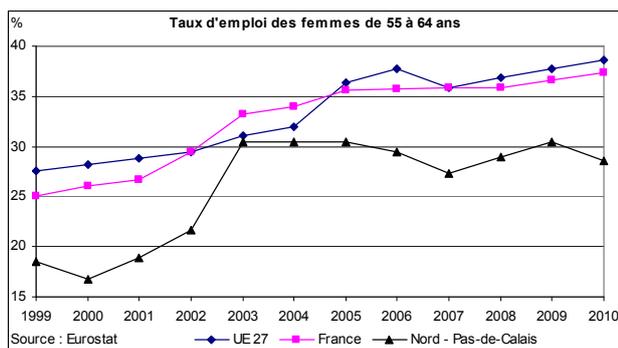


Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans

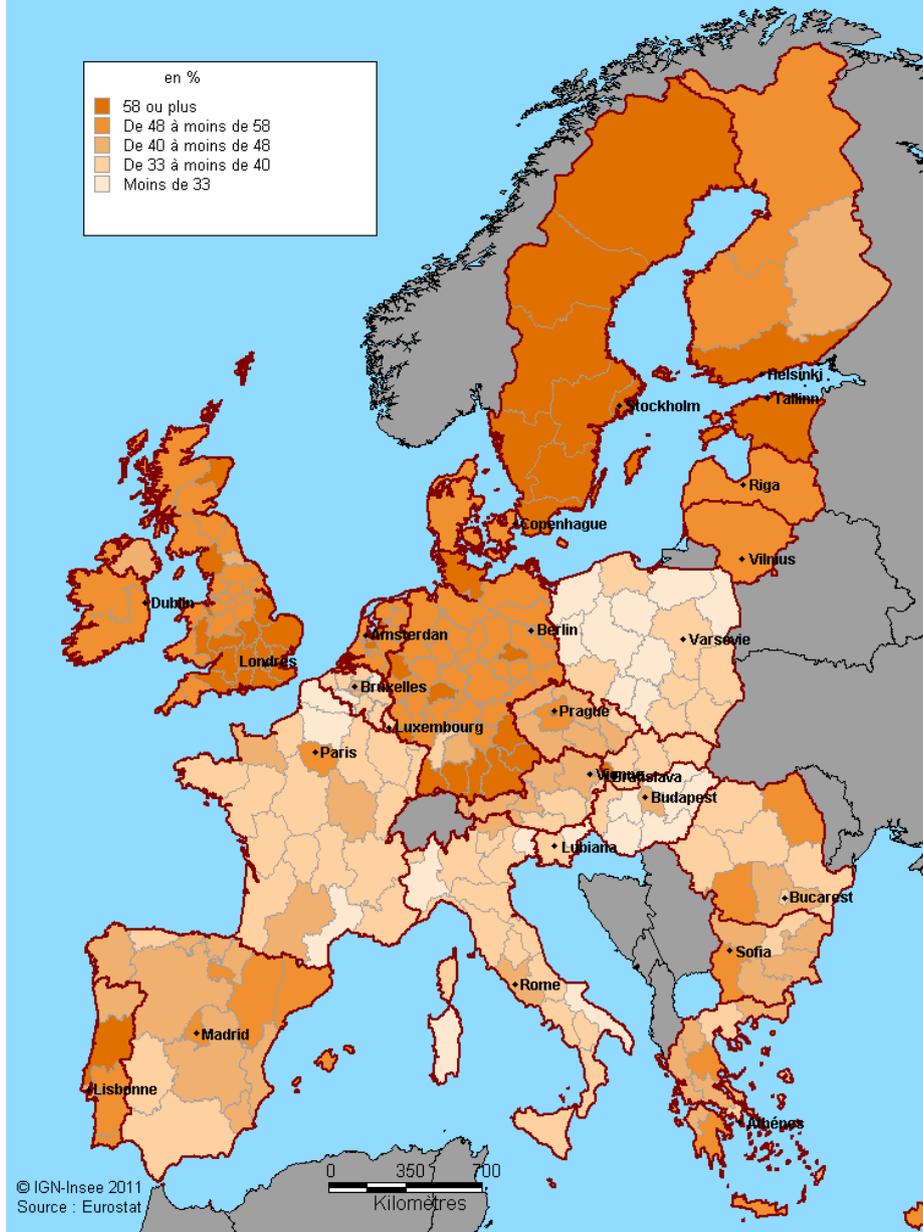
Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	27,6	28,2	28,8	29,5	31,1	32,0	36,3	37,7	35,9	36,8	37,8	38,6	4,0	0,5
Union européenne (15 pays)	27,6	28,6	29,5	30,8	32,7	33,8	37,0	38,4	38,0	39,0	40,1	40,9	4,2	1,3
France	25,0	26,1	26,7	29,5	33,2	34,0	35,6	35,7	35,9	35,9	36,6	37,4	4,6	0,9
Nord - Pas-de-Calais	18,5	16,8	18,9	21,7	30,4	30,4	30,5	29,5	27,3	29,0	30,5	28,6	6,0	-0,6
Île-de-France	34,0	35,2	35,3	38,3	42,8	42,9	41,4	44,1	45,1	45,9	45,4	45,6	3,3	0,7
Pays de la Loire	17,4	19,4	23,9	29,4	32,0	36,2	37,1	32,1	31,6	33,5	33,8	35,8	8,0	2,2
Midi-Pyrénées	30,7	28,3	30,2	34,2	41,7	36,3	32,7	37,7	36,4	34,7	36,5	34,8	2,6	-1,6
Rhône-Alpes	29,7	29,4	28,4	31,4	28,4	31,7	36,3	37,9	37,8	34,8	38,0	40,1	3,1	1,1
Languedoc-Roussillon	18,1	18,6	21,3	21,1	28,7	28,6	30,3	31,7	33,1	27,4	29,6	35,7	7,3	2,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,6	25,6	25,4	28,7	31,9	32,9	32,7	34,0	35,1	36,8	34,3	37,3	5,2	1,9
Belgique	15,7	16,6	15,5	17,5	18,7	21,1	22,1	23,2	26,0	26,3	27,7	29,2	5,0	4,7
Région de Bruxelles-Capitale	25,2	29,2	22,5	28,3	29,1	28,0	29,9	27,6	31,5	31,5	35,2	34,3	1,1	4,4
Vlaams Gewest	14,2	14,7	14,0	15,8	16,4	19,6	20,0	22,2	24,7	25,4	28,0	29,9	5,7	6,1
Flandre occidentale	16,5	15,9	11,8	18,0	14,4	20,4	19,2	21,5	26,1	24,9	27,7	30,2	3,4	7,0
Région wallonne	16,1	17,0	16,4	17,8	20,0	21,9	23,8	23,9	27,0	26,6	25,5	26,9	5,1	2,4
Hainaut	12,5	16,2	14,5	15,2	16,5	19,6	22,2	20,3	23,7	22,8	20,5	20,9	6,2	0,6

Source : Eurostat



Taux d'emploi des 55-64 ans en 2008



Indicateurs 4 - Éléments de méthode - Définition des taux d'emploi

Les taux d'emploi proviennent de la source « Enquête sur les forces de travail » (EFT). L'EFT couvre les personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans des ménages privés, pour assurer une couverture comparable pour tous les pays. Les plans de sondage choisis diffèrent selon le pays (les taux d'échantillonnage varient entre 0,3% et 3,3%). La plupart des instituts nationaux de statistique utilisent un plan de sondage stratifié en plusieurs étapes, en particulier ceux qui ne disposent pas d'un registre central de la population. Indépendamment de la méthode d'échantillonnage ou des groupes d'âges interrogés, les fichiers de données Eurostat sont représentatifs de la population âgée de 15 à 64 ans.

De 1991 à 2002, la France a transmis à Eurostat un fichier annuel « Enquête forces de travail », réalisé sur la base de l'enquête emploi annuelle. L'enquête emploi annuelle était effectuée au printemps, le plus souvent au mois de mars, auprès d'un échantillon de ménages résidant en métropole. À partir de 2000, la France a en outre mis en œuvre sur demande d'Eurostat un module ad hoc en complément de l'enquête emploi annuelle. Le module ad hoc portait sur le thème « du passage de la scolarité initiale au premier emploi » en 2000, « de la durée du travail » en 2001 et « de l'insertion professionnelle des handicapés » en 2002. Le module ad hoc a été inséré chaque année à la fin du fichier de l'enquête « forces de travail ».

À partir de 2003, l'enquête emploi est réalisée en continu, les fichiers sont trimestriels. Le module ad hoc porte sur le thème « éducation et formation » en 2003 et « organisation et aménagement du temps de travail » en 2004.

L'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne fournit des estimations de la population pour les principales caractéristiques du marché du travail, notamment l'emploi, le chômage, l'inactivité économique, les heures de travail, l'occupation, l'activité économique ainsi que des caractéristiques socio-démographiques importantes comme le sexe, l'âge, les ménages et les régions de résidence. La répartition de la population en personnes occupées, chômeurs et personnes (économiquement) inactives suit la définition de l'Organisation Internationale du Travail.

La population couverte est celle des personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans des ménages privés (les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que pensions, internats, établissements hospitaliers, institutions religieuses, logements collectifs pour travailleurs... ne sont pas incluses). Elle comprend toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, vivent dans les ménages faisant l'objet de l'enquête. Cette définition couvre également les personnes, qui pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission... sont éloignées du ménage pour de courtes périodes de temps (tout en conservant des liens avec le ménage privé). Les personnes effectuant un service militaire obligatoire ne sont pas incluses.

Les personnes occupées sont toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail d'au moins une heure, contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou ne travaillaient pas mais occupaient un emploi ou une activité professionnelle dont elles étaient temporairement absentes. Les aides familiaux sont inclus.

Taux d'emploi (en %) : nombre de personnes ayant un emploi / nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans)

Indicateur complémentaire : Chômage

Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives.

Analyse

De 1999 à 2008, le chômage a lentement baissé au sein de l'Europe (-2,6 points en 9 ans). Les effets de la crise sont apparus en 2009, impactant immédiatement les emplois. Sur ces périodes, la France se comporte mieux : en 1999, l'écart avec l'UE 27 était de +2,4 points pour +0,1 en 2010. Le taux de chômage français n'est ainsi plus significativement plus élevé qu'en moyenne européenne.

Sur la période d'observation, le Nord-Pas-de-Calais a toujours été pénalisé par un taux de chômage très élevé. Malgré de bons résultats sur la période 1999-2008 (-6,7 points), la région a été impactée par la crise et son taux de chômage est de 13,1% en 2010, soit 3,5 points de plus qu'en moyenne européenne.

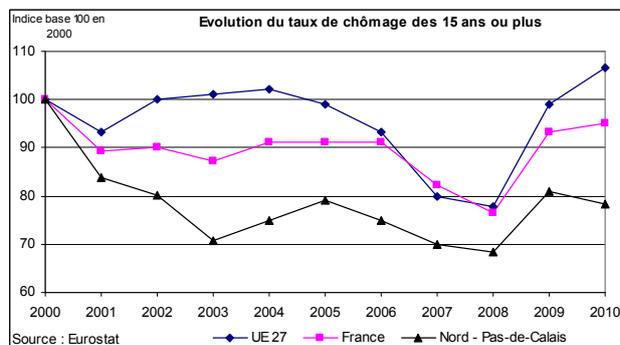
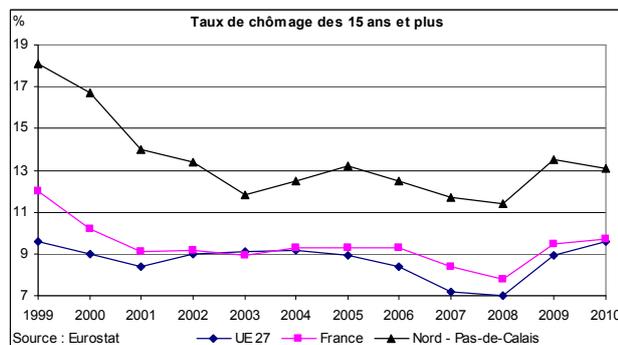
L'évolution du taux de chômage par sexe est sensiblement la même mais il est à noter une réduction très importante de l'écart entre le taux de chômage des femmes nordistes et les moyennes française ou européenne. Ainsi, en 1999, le taux de chômage des femmes en Nord-Pas-de-Calais dépassait la moyenne européenne de plus de 10 points ; en 2010, plus que de 4 points.

Taux de chômage des 15 ans et plus (au sens d'Eurostat)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	9,6	9,0	8,4	9,0	9,1	9,2	8,9	8,4	7,2	7,0	8,9	9,6	-1,7	2,7
Union européenne (15 pays)	9,4	8,3	7,5	7,8	8,1	8,3	8,2	8,0	7,0	7,2	9,1	9,6	-2,0	3,7
France	12,0	10,2	9,1	9,2	8,9	9,3	9,3	9,3	8,4	7,8	9,5	9,7	-3,1	0,8
Nord - Pas-de-Calais	18,1	16,7	14,0	13,4	11,8	12,5	13,2	12,5	11,7	11,4	13,5	13,1	-4,5	0,9
Ile-de-France	10,5	8,7	7,4	8,1	8,7	8,8	9,0	8,9	8,2	7,2	8,4	8,9	-2,0	0,0
Pays de la Loire	12,2	9,5	7,8	7,7	7,6	7,5	7,5	7,2	6,2	6,4	8,0	8,9	-6,4	4,3
Midi-Pyrénées	11,1	10,1	8,8	8,1	8,1	7,1	7,1	8,4	8,2	6,4	9,4	8,3	-3,4	-0,2
Rhône-Alpes	9,9	8,1	7,2	6,9	7,2	8,3	8,1	7,6	6,6	6,6	8,7	8,5	-3,3	2,3
Languedoc-Roussillon	17,4	16,6	13,5	13,1	11,8	11,1	12,0	11,4	10,6	9,9	13,9	14,4	-5,1	4,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,9	14,3	12,4	11,4	9,7	9,7	10,5	11,6	9,4	8,2	9,5	10,2	-4,6	-2,5
Belgique	8,6	7,0	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,2	7,5	7,0	7,9	8,3	-0,6	0,2
Région de Bruxelles-Capitale	15,8	13,9	12,9	14,5	15,6	15,7	16,3	17,6	17,1	15,9	15,7	17,3	1,4	-0,3
Vlaams Gewest	5,4	4,3	4,0	4,9	5,7	5,4	5,4	5,0	4,3	3,9	4,9	5,1	-1,0	0,4
Flandre occidentale	4,5	3,6	3,6	3,8	4,2	4,5	4,7	4,2	3,0	2,7	4,3	3,8	-0,9	-2,0
Région wallonne	12,6	10,2	9,9	10,5	10,8	12,0	11,8	11,7	10,5	10,0	11,2	11,4	-0,9	-0,5
Hainaut	16,1	12,0	11,9	12,6	12,6	13,8	14,0	14,4	12,8	11,6	13,2	13,9	-1,4	-0,7

Source : Eurostat

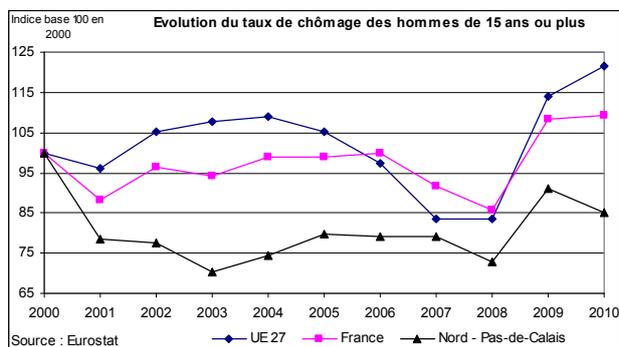
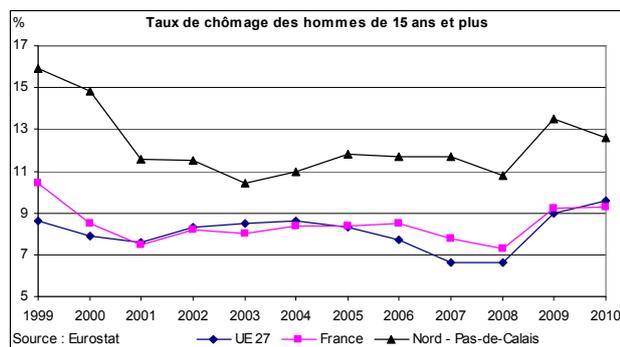


Taux de chômage des hommes de 15 ans et plus (au sens d'Eurostat)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	8,6	7,9	7,6	8,3	8,5	8,6	8,3	7,7	6,6	6,6	9,0	9,6	-1,4	4,5
Union européenne (15 pays)	8,2	7,2	6,6	7,0	7,4	7,6	7,5	7,2	6,4	6,7	9,1	9,5	-1,6	5,7
France	10,4	8,5	7,5	8,2	8,0	8,4	8,4	8,5	7,8	7,3	9,2	9,3	-2,5	1,8
Nord - Pas-de-Calais	15,9	14,8	11,6	11,5	10,4	11,0	11,8	11,7	11,7	10,8	13,5	12,6	-3,8	1,5
Île-de-France	10,3	8,5	6,8	8,4	9,3	9,0	8,3	8,6	8,1	7,9	8,9	8,8	-2,2	0,5
Pays de la Loire	9,1	6,7	5,9	6,1	6,0	5,7	6,5	6,2	5,2	5,6	6,8	7,9	-4,7	5,0
Midi-Pyrénées	9,2	7,3	6,1	6,6	5,8	5,6	5,0	6,8	7,7	5,6	8,2	8,1	-3,7	3,6
Rhône-Alpes	8,0	6,5	6,2	6,0	6,1	7,5	7,6	6,3	5,9	6,1	8,4	7,8	-2,9	4,4
Languedoc-Roussillon	16,4	13,6	12,8	11,4	11,0	10,9	11,7	11,3	10,3	9,7	14,2	16,0	-4,5	7,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,9	12,5	10,7	10,6	9,0	8,8	9,9	11,3	8,4	8,1	9,3	9,5	-3,4	-3,4
Belgique	7,2	5,8	5,9	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4	6,7	6,5	7,7	8,1	0,3	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	15,9	14,1	12,6	14,6	15,9	16,0	16,3	17,1	17,1	15,4	15,8	16,8	0,9	-0,4
Vlaams Gewest	4,4	3,2	3,6	4,3	5,2	4,5	4,7	4,3	3,8	3,7	4,9	5,2	-0,3	3,9
Flandre occidentale	3,2	2,3	3,1	2,9	3,5	3,7	3,8	3,7	2,5	2,3	4,5	3,2	1,8	-2,9
Région wallonne	10,0	8,4	8,6	9,0	10,0	10,6	10,4	10,3	8,9	8,8	10,6	10,8	0,4	1,0
Hainaut	13,0	9,7	9,7	10,8	12,2	12,1	11,6	12,5	10,3	9,9	12,3	12,9	-0,5	0,6

Source : Eurostat

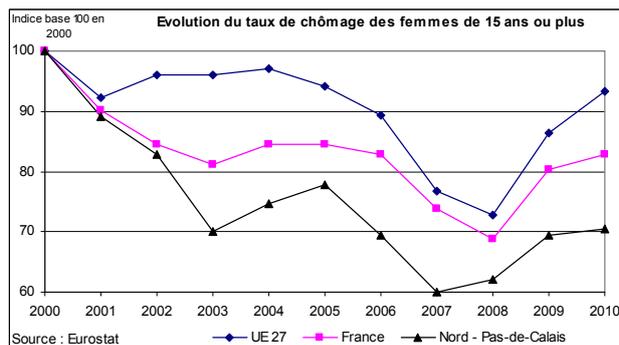
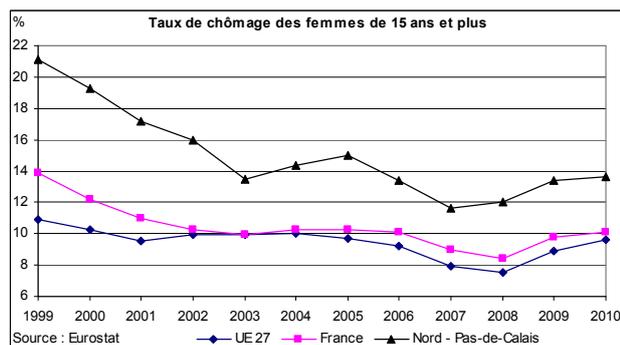


Taux de chômage des femmes de 15 ans et plus (au sens d'Eurostat)

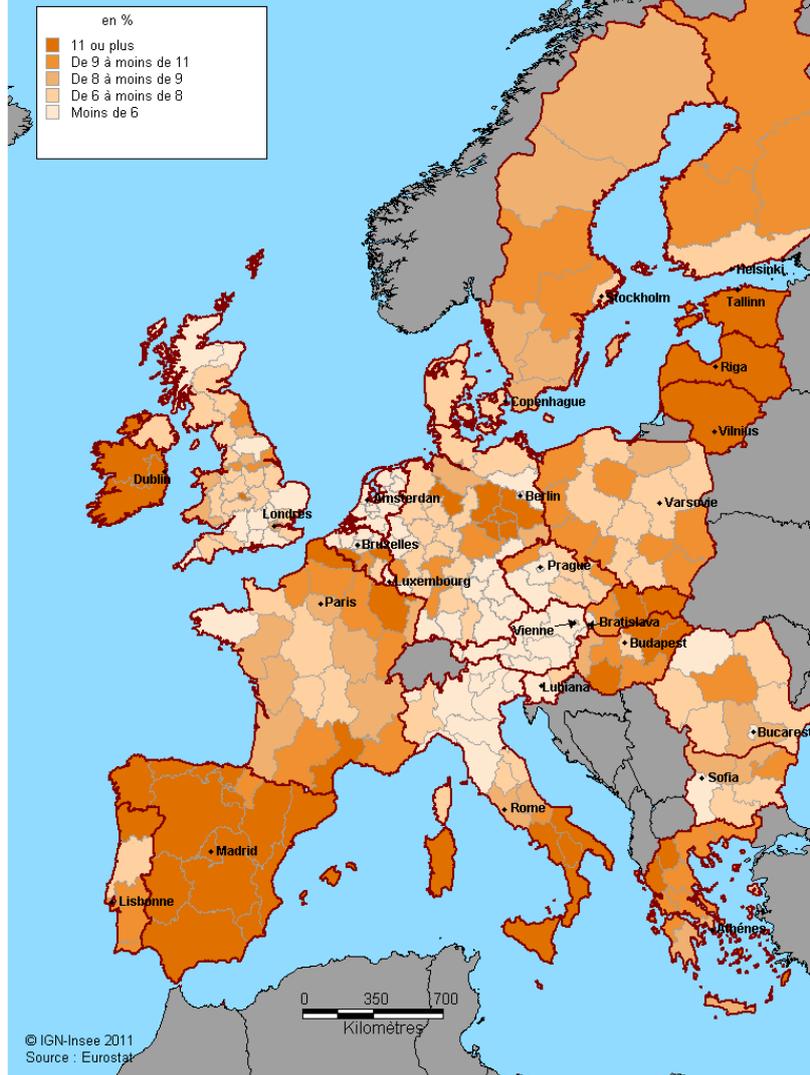
Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2010
Union européenne (27 pays)	10,9	10,3	9,5	9,9	9,9	10,0	9,7	9,2	7,9	7,5	8,9	9,6	-2,1	0,9
Union européenne (15 pays)	11,0	9,9	8,7	8,8	9,0	9,1	9,0	8,8	7,8	7,7	9,0	9,6	-2,8	1,8
France	13,9	12,2	11,0	10,3	9,9	10,3	10,3	10,1	9,0	8,4	9,8	10,1	-3,9	0,0
Nord - Pas-de-Calais	21,1	19,3	17,2	16,0	13,5	14,4	15,0	13,4	11,6	12,0	13,4	13,6	-5,5	0,3
Île-de-France	10,7	8,9	8,0	7,9	8,1	8,6	9,7	9,2	8,2	6,4	7,8	9,0	-1,9	-0,4
Pays de la Loire	15,9	12,8	10,0	9,6	9,5	9,6	8,6	8,2	7,3	7,3	9,3	9,9	-7,9	3,8
Midi-Pyrénées	13,3	13,4	12,0	9,9	10,7	8,9	9,4	10,1	8,6	7,3	10,8	8,5	-3,4	-3,4
Rhône-Alpes	12,2	10,0	8,4	7,9	8,5	9,2	8,7	9,1	7,5	7,2	8,9	9,3	-3,6	0,4
Languedoc-Roussillon	18,5	20,3	14,3	15,0	12,8	11,3	12,4	11,5	10,9	10,1	13,5	12,7	-5,8	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,3	16,4	14,4	12,4	10,5	10,8	11,2	12,0	10,4	8,4	9,6	11,0	-5,8	-1,7
Belgique	10,4	8,7	7,5	8,6	8,9	9,5	9,5	9,3	8,4	7,6	8,1	8,5	-1,4	-1,8
Région de Bruxelles-Capitale	15,7	13,7	13,4	14,4	15,2	15,3	16,4	18,2	16,9	16,6	15,7	17,9	1,9	-0,3
Vlaams Gewest	6,7	5,8	4,5	5,7	6,3	6,5	6,3	5,8	5,1	4,2	4,9	5,1	-1,8	-2,5
Flandre occidentale	6,1	5,2	4,3	5,0	5,0	5,4	5,8	4,8	3,6	3,3	4,1	4,5	-3,0	-1,3
Région wallonne	15,9	12,7	11,7	12,6	11,9	13,7	13,7	13,4	12,4	11,4	11,8	12,1	-2,1	-2,0
Hainaut	20,3	15,2	14,9	15,1	13,2	16,0	17,0	16,6	15,8	13,6	14,4	15,1	-2,5	-1,9

Source : Eurostat



Taux de chômage en 2009



Indicateurs 5 - Éléments de méthode - Taux de chômage, taux de chômage de longue durée et part du chômage de longue durée dans le chômage total

La source pour le calcul de cet indicateur est l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont (les trois conditions doivent être remplies simultanément) :

- sans travail durant la semaine de référence,
- disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi salarié ou indépendant avant la fin des deux semaines suivant la semaine de référence,
- activement à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques pour trouver un emploi salarié ou indépendant au cours de la période de quatre semaines se terminant par la semaine de référence, ou qui ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement (dans un délai de trois mois au plus).

Le *taux de chômage* des 15 ans et plus au sens d'Eurostat est calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail. Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont (les trois conditions doivent être remplies simultanément) :

- sans travail durant la semaine de référence,
- disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi salarié ou indépendant avant la fin des deux semaines suivant la semaine de référence,
- activement à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques pour trouver un emploi salarié ou indépendant au cours de la période de quatre semaines se terminant par la semaine de référence, ou qui ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement (dans un délai de trois mois au plus).

Taux de chômage (en %) : nombre de chômeurs (de 15 ans et plus) / population active âgée de 15 ans et plus, en pourcentage

Le taux de chômage calculé par Eurostat tel qu'il figure dans ce document ne correspond pas au taux de chômage au sens du BIT tel qu'il est établi par l'Insee.

Le taux de chômage de longue durée est le ratio entre le nombre de chômeurs de longue durée et la population active âgée de 15 ans et plus, en pourcentage.

La part du chômage de longue durée représente le pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) dans l'ensemble des chômeurs (chômeurs depuis moins d'un an et chômeurs de longue durée).

Indicateur complémentaire : Chômage de longue durée

Analyse

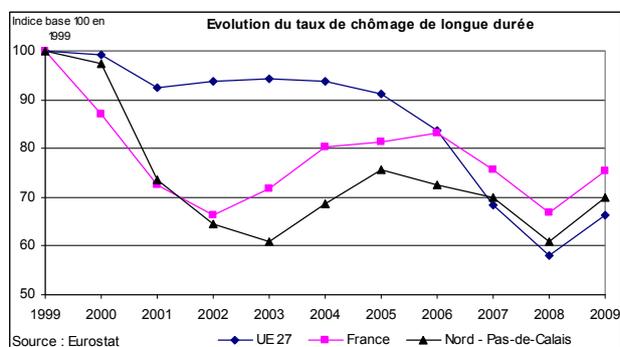
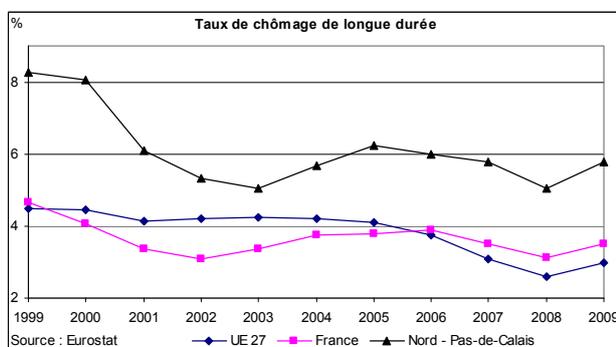
Le chômage de longue durée est une composante importante du chômage, un tiers en moyenne dans l'Union européenne, un peu plus d'un tiers en France. Le taux de chômage de longue durée (12 mois et plus) est ainsi de 2,6% en Europe, et même 3% en 2009 avec les effets de la crise économique. Il est plus élevé de 0,5 point en France.

En Nord-Pas-de-Calais, le chômage de longue durée est encore plus important. Il constitue ainsi près de 45% du chômage régional. Il s'établit ainsi à 5%, soit 2 points de plus que dans l'Union européenne.

Taux de chômage de longue durée (12 mois et plus)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2009
Union européenne (27 pays)	4,5	4,5	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	3,8	3,1	2,6	3,0	-2,2	-5,6
Union européenne (15 pays)	///	4,1	3,9	3,9	4,1	4,1	4,0	3,7	3,0	2,6	3,0	-1,5	-5,2
France	4,7	4,1	3,4	3,1	3,4	3,7	3,8	3,9	3,5	3,1	3,5	-2,3	-2,5
Nord - Pas-de-Calais	8,3	8,1	6,1	5,3	5,0	5,7	6,3	6,0	5,8	5,0	5,8	-3,9	-0,9
Île-de-France	4,5	3,5	3,1	2,7	3,4	3,8	3,9	4,1	3,5	2,9	3,1	-1,1	-6,8
Pays de la Loire	4,2	2,9	2,2	2,2	2,3	2,6	2,8	2,3	2,4	2,0	2,1	-7,0	-2,6
Midi-Pyrénées	4,8	3,8	3,4	2,6	3,3	3,2	2,8	3,2	2,9	2,0	2,7	-4,8	-4,1
Rhône-Alpes	3,1	2,7	2,1	1,7	2,1	3,0	2,8	2,7	2,3	2,3	2,7	-1,9	-0,1
Languedoc-Roussillon	7,7	7,6	6,2	5,6	4,8	5,2	4,7	5,6	4,9	4,4	5,9	-4,0	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,5	6,9	5,0	4,6	4,1	4,1	5,1	5,4	3,8	3,2	3,4	-3,9	-11,2
Belgique	4,9	3,8	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5	-1,8	-4,6
Région de Bruxelles-Capitale	9,6	8,2	7,0	8,0	8,0	8,3	9,2	9,9	9,8	8,9	8,3	0,4	-4,3
Vlaams Gewest	2,5	1,7	1,4	1,7	2,0	2,2	2,3	2,1	1,6	1,4	1,5	-2,1	-8,0
Flandre occidentale	1,6	1,1	0,8	1,1	1,3	1,6	1,8	1,6	0,9	0,9	1,4	-0,4	-2,8
Région wallonne	8,1	6,6	5,6	6,2	5,8	6,5	6,9	6,6	5,9	5,1	5,8	-2,6	-2,9
Hainaut	11,3	8,1	7,3	8,0	7,6	7,9	8,7	8,5	7,7	6,3	7,7	-3,5	-2,5

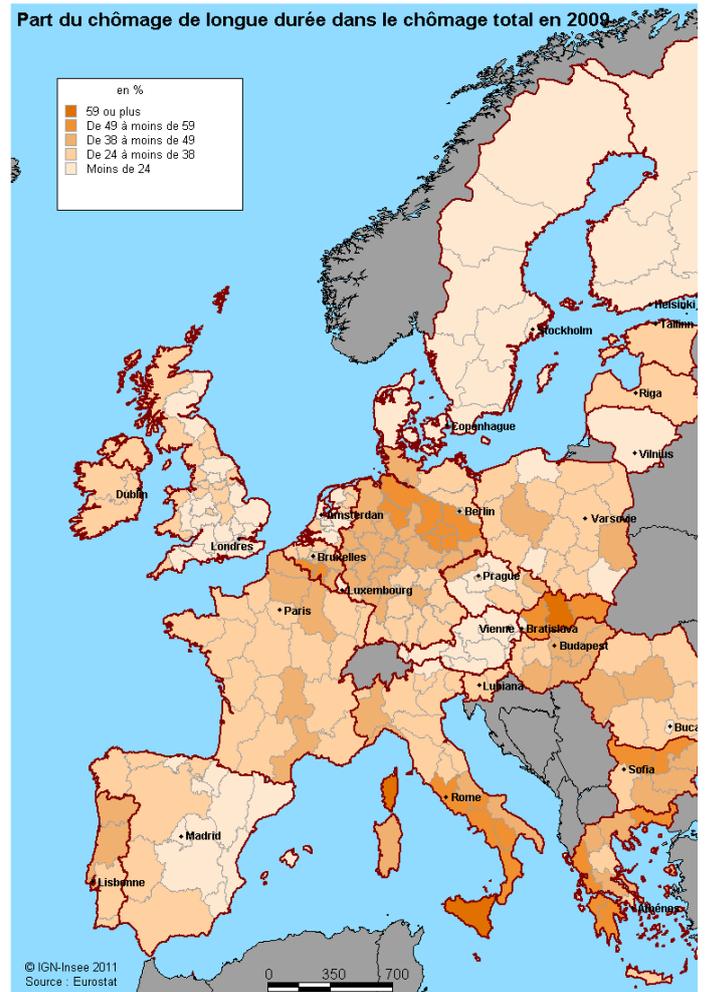
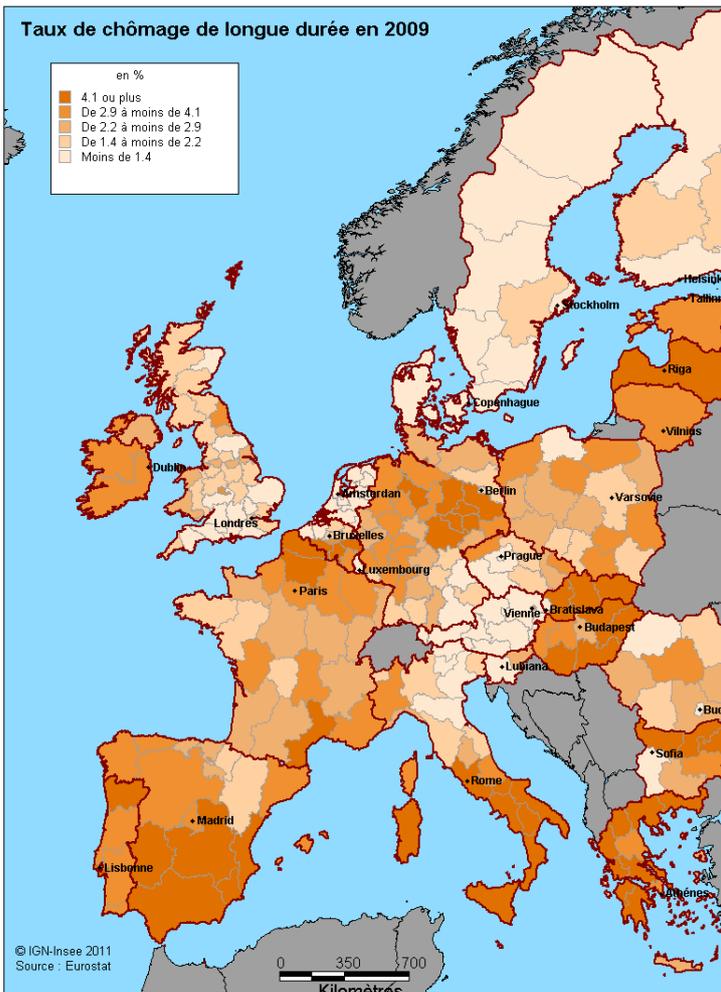
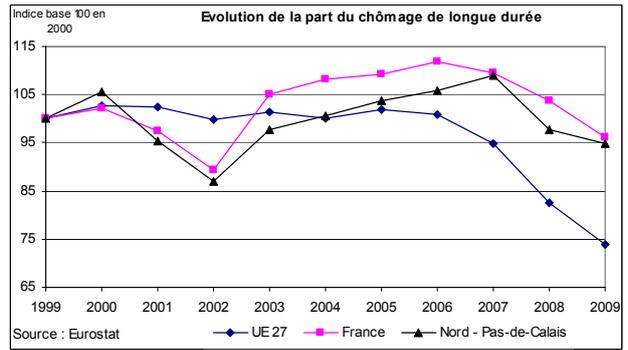
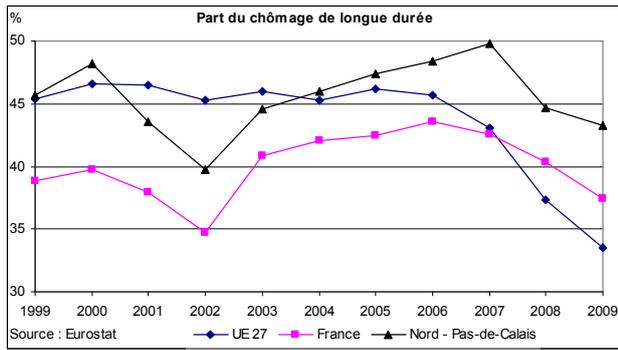
Source : Eurostat



Part du chômage de longue durée (12 mois et plus) dans le chômage total

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2009
Union européenne (27 pays)	45,3	46,5	46,5	45,3	46,0	45,3	46,2	45,7	43,1	37,4	33,5	0,1	-7,5
Union européenne (15 pays)	46,1	45,3	43,5	40,4	41,7	41,4	42,0	42,3	40,6	36,5	33,4	-1,1	-5,7
France	38,9	39,7	37,9	34,8	40,9	42,1	42,5	43,5	42,6	40,3	37,4	1,4	-3,7
Nord - Pas-de-Calais	45,7	48,2	43,6	39,7	44,6	46,0	47,4	48,4	49,8	44,7	43,3	0,7	-2,7
Île-de-France	42,8	40,5	42,0	33,5	40,8	44,1	43,8	46,7	43,1	41,3	37,2	1,1	-5,5
Pays de la Loire	34,0	30,0	28,6	28,5	33,0	34,4	38,4	33,0	38,4	32,0	26,6	-0,4	-5,3
Midi-Pyrénées	43,2	38,0	38,4	32,1	43,0	46,8	39,4	38,8	36,4	31,8	29,4	-1,3	-6,7
Rhône-Alpes	31,4	33,3	29,4	24,9	31,4	36,9	34,2	35,9	35,1	34,4	31,2	1,7	-3,4
Languedoc-Roussillon	44,6	45,6	45,8	42,7	42,3	47,9	39,8	49,5	46,8	44,9	42,7	1,3	-3,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44,2	48,5	40,6	39,9	45,1	42,1	48,9	47,2	40,7	39,1	36,1	0,8	-6,5
Belgique	56,9	54,2	48,4	48,8	45,4	49,0	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2	-1,3	-3,6
Région de Bruxelles-Capitale	60,6	58,8	54,4	55,0	51,0	53,0	56,4	56,1	57,6	55,6	52,6	-1,0	-1,6
Vlaams Gewest	46,1	40,2	35,3	35,2	34,9	40,7	41,6	42,2	37,5	36,7	30,4	-1,1	-7,9
Flandre occidentale	36,0	31,5	22,6	29,8	30,1	35,5	37,3	37,4	31,5	31,6	32,5	0,5	-3,5
Région wallonne	64,4	63,9	56,4	58,6	53,6	54,8	58,6	56,3	57,0	51,7	52,2	-1,7	-1,9
Hainaut	70,3	67,0	61,7	63,5	60,2	57,3	62,6	59,5	60,8	54,5	58,3	-2,1	-0,5

Source : Eurostat



Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Pertinence

Pour assurer une participation effective à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, la proportion des jeunes ayant quitté prématurément l'école doit être diminuée. La Commission européenne a donc élaboré un critère de référence visant à **limiter à 10 % la proportion des jeunes ayant quitté prématurément l'école**.

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques. L'Union européenne, à travers la stratégie européenne de Lisbonne puis la stratégie UE 2020 fixe des objectifs en matière de réussite scolaire, en particulier de réduction de l'abandon scolaire.

Au niveau territorial, la part des jeunes sans diplôme constitue ainsi un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain. A l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Cet indicateur peut être mis en relation avec d'autres indicateurs : la part des 30 à 34 ans ayant reçu une éducation supérieure ou l'évolution du niveau de qualification de la population.

Analyse

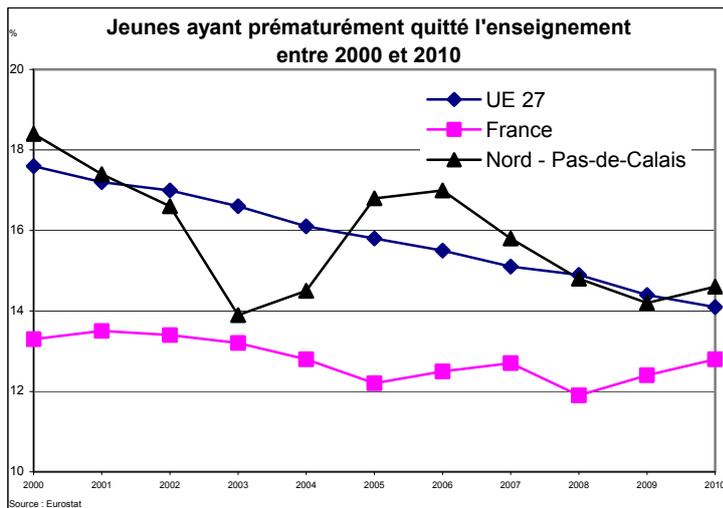
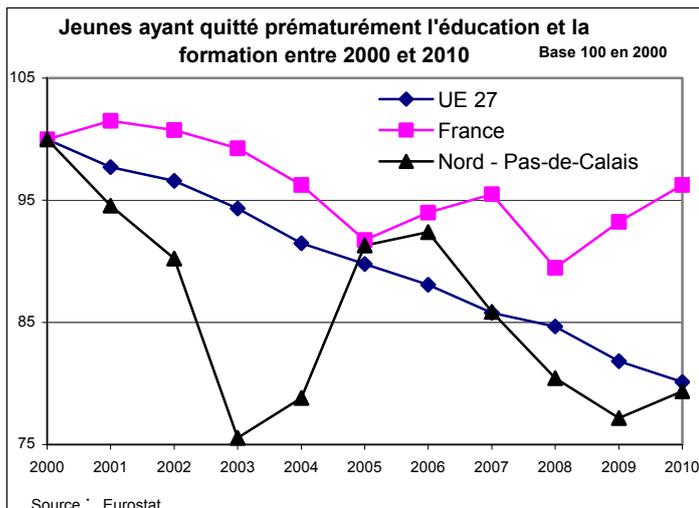
En France, 12,8% des jeunes ont quitté prématurément l'éducation et la formation en 2010, taux inférieur de 1,3 point à celui de l'Union européenne. En 10 ans, cet écart s'est restreint mais la France maintient un taux de départ prématuré inférieur.

Avec un taux de 14,6%, le Nord-Pas-de-Calais fait moins bien que la France en matière de taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, et même légèrement moins bien que l'Union européenne. Le constat est à nuancer selon le sexe puisque ce taux est inférieur de près de 3 points pour les jeunes femmes dans le Nord-Pas-de-Calais, c'est même près de 5 points en France.

Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne 2000/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2010
Union européenne (27 pays)	17,6	17,2	17,0	16,6	16,1	15,8	15,5	15,1	14,9	14,4	14,1	-1,8	-1,8
Union européenne (15 pays)	19,3	18,8	18,6	18,2	17,7	17,5	17,3	16,9	16,7	15,9	15,5	-1,6	-2,1
France	13,3	13,5	13,4	13,2	12,8	12,2	12,5	12,7	11,9	12,4	12,8	-0,9	-0,2
Nord - Pas-de-Calais	18,4	17,4	16,6	13,9	14,5	16,8	17,0	15,8	14,8	14,2	14,6	-1,1	-4,4
Île-de-France	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Pays de la Loire	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Midi-Pyrénées	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Rhône-Alpes	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Languedoc-Roussillon	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Provence-Alpes-Côte d'Azur	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Belgique	13,8	13,8	14,1	14,3	13,1	12,9	12,6	12,1	12,0	11,1	11,9	-1,3	-3,1
Région de Bruxelles-Capitale	20,7	21,0	22,4	18,8	18,1	19,4	19,3	20,2	19,9	15,6	18,4	-1,1	-0,9
Vlaams Gewest	11,6	11,5	11,7	12,5	11,0	10,7	10,0	9,3	8,6	8,6	9,6	-2,1	-3,7
Flandre occidentale	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Région wallonne	15,5	15,8	16,1	16,1	15,3	14,7	14,8	14,3	15,2	13,8	13,7	-0,7	-1,7
Hainaut	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

Source : Eurostat

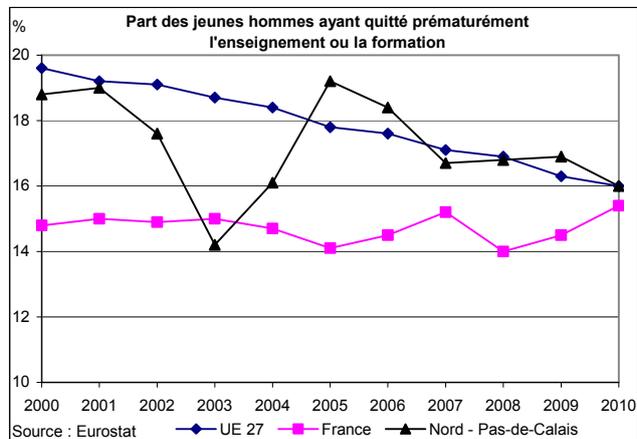
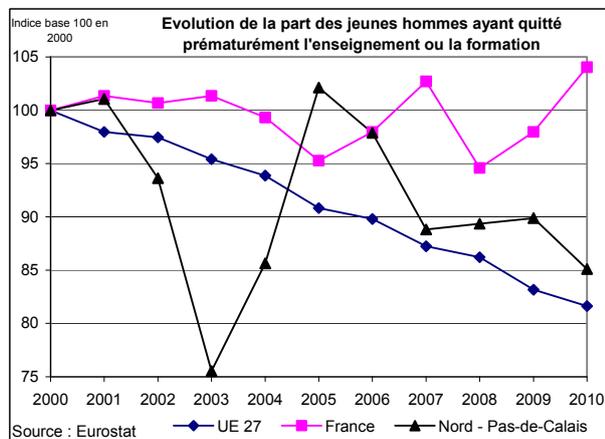


Jeunes hommes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Unité : %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution annuelle moyenne 2000/2010
Union européenne (27)	19,6	19,2	19,1	18,7	18,4	17,8	17,6	17,1	16,9	16,3	16,0	-1,8
Union européenne (15)	21,6	21,2	21,0	20,6	20,3	19,8	19,8	19,3	19,1	18,2	17,7	-1,8
France	14,8	15,0	14,9	15,0	14,7	14,1	14,5	15,2	14,0	14,5	15,4	0,4
Nord - Pas-de-Calais	18,8	19,0	17,6	14,2	16,1	19,2	18,4	16,7	16,8	16,9	16,0	-1,5
Île-de-France	14,2	15	15,2	13,9	16,5	12,8	11,9	15,5	16,3	14,9	15,2	0,6
Pays de la Loire*										///	///	///
Midi-Pyrénées*										///	///	///
Rhône-Alpes*										///	///	///
Languedoc-Roussillon*										///	///	///
Provence-Alpes-Côte d'Azur*										///	///	///
Belgique	16,4	16,2	17,1	16,9	15,4	15,3	15,1	13,9	13,4	12,8	13,8	-1,6
Région de Bruxelles-C.	25,2	22,9	26,4	21,9	19,4	20,4	22,1	23,4	22,2	18,2	20,4	-1,9
Vlaams Gewest	13,9	13,5	14,4	14,8	13,3	13,3	11,9	10,9	9,6	9,9	11,4	-1,8
Flandre occidentale	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Région wallonne	18,3	19,3	19,4	19,2	18,1	17,2	18,4	16,1	16,9	16,2	15,9	-1,3
Hainaut	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

Source : Eurostat

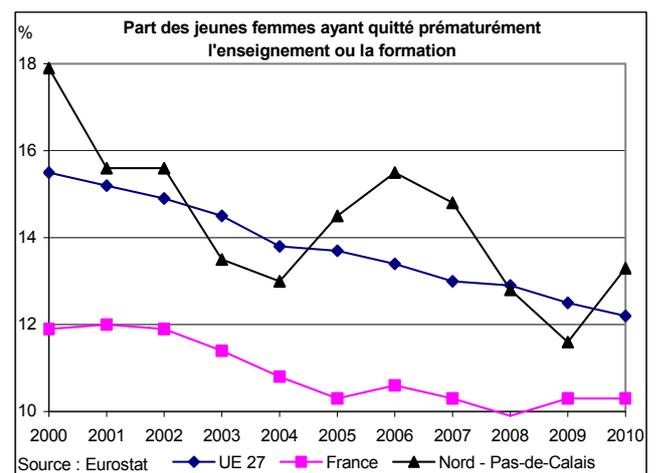
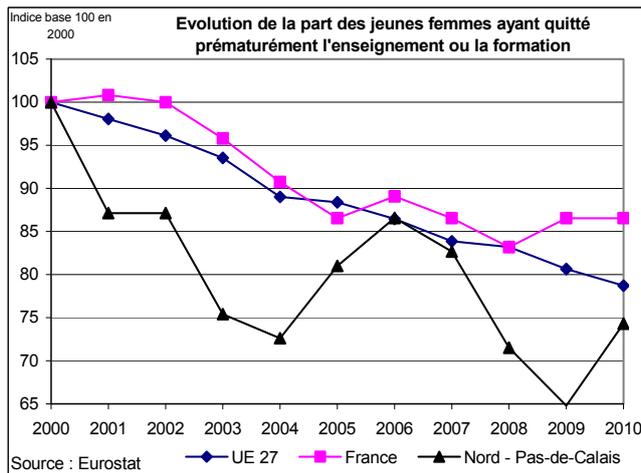


Jeunes femmes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Unité : %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution annuelle moyenne 2000/2010
Union européenne (27 pays)	15,5	15,2	14,9	14,5	13,8	13,7	13,4	13,0	12,9	12,5	12,2	-2,2
Union européenne (15 pays)	17,0	16,5	16,3	15,8	15,1	15,2	14,9	14,5	14,3	13,7	13,2	-2,3
France	11,9	12,0	11,9	11,4	10,8	10,3	10,6	10,3	9,9	10,3	10,3	-1,3
Nord - Pas-de-Calais	17,9	15,6	15,6	13,5	13,0	14,5	15,5	14,8	12,8	11,6	13,3	-2,7
Île de France	10,2	10,9	10,0	10,4	9,5	9,4	8,8	8,8	9,5	8,7	8,4	-1,7
Pays de la Loire*										///	///	///
Midi-Pyrénées*										///	///	///
Rhône-Alpes*										///	///	///
Languedoc-Roussillon*										///	///	///
Provence-Alpes-Côte d'Azur*										///	///	///
Belgique	11,0	11,3	11,0	11,6	10,8	10,5	10,0	10,3	10,6	9,3	10,0	-0,9
Région de Bruxelles-Capitale	16,1	19,3	18,7	15,8	16,9	18,5	16,7	17,3	17,9	13,2	16,5	0,2
Vlaams Gewest	9,2	9,4	8,8	10,2	8,7	8,1	8,1	7,6	7,5	7,2	7,7	-1,6
Flandre occidentale	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Région wallonne	12,6	12,1	12,6	12,8	12,4	12,1	11,0	12,5	13,3	11,4	11,5	-0,8
Hainaut	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

Source : Eurostat



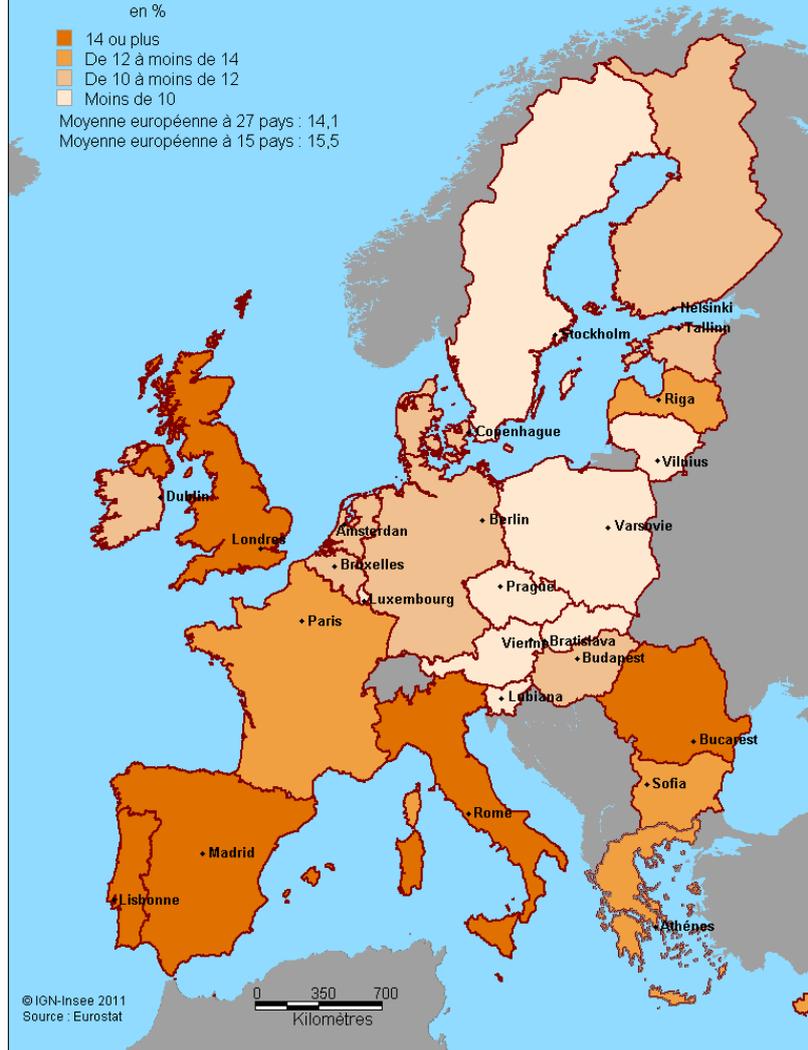
Part des jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement ou la formation en 2010

en %

- 14 ou plus
- De 12 à moins de 14
- De 10 à moins de 12
- Moins de 10

Moyenne européenne à 27 pays : 14,1

Moyenne européenne à 15 pays : 15,5



Indicateur 5 : Définition de l'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Les données relatives aux jeunes ayant quitté prématurément l'école sont collectées annuellement par l'intermédiaire de l'Enquête européenne sur les forces de travail.

L'Union européenne définit la catégorie des jeunes en situation d'abandon scolaire comme les personnes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire au niveau du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, voire avant, et qui ne poursuivent ni études, ni formation. L'abandon scolaire peut revêtir plusieurs formes : jeunes qui ont abandonné l'école avant la fin de l'enseignement scolaire, jeunes qui ont achevé la scolarité obligatoire mais qui n'ont pas obtenu de diplôme de 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire ou jeunes qui ont suivi des cursus pré-professionnels ou professionnels qui n'ont pas abouti à l'obtention d'un diplôme équivalent au 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire.

Les **personnes ayant quitté prématurément l'école** sont donc celles qui n'ont atteint qu'un niveau d'éducation préscolaire, primaire ou le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, ou ayant brièvement fréquenté le 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire pendant moins de deux ans (niveaux 0, 1, 2 ou 3c court de la classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'Organisation des Nations Unies).

La définition de l'abandon scolaire exclut toute personne ayant reçu un enseignement ou une formation au cours des 4 semaines précédant la date de l'enquête LFS ou les jeunes qui ont initialement abandonné l'école mais qui ont réintégré le 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire pour obtenir un diplôme avant l'âge de 25 ans.

Part des 30 à 34 ans ayant reçu une éducation supérieure

Pertinence

La stratégie pour des compétences et emplois nouveaux vise à donner un nouvel élan aux réformes du marché de l'emploi, afin d'aider les travailleurs à acquérir les compétences nécessaires pour les exigences professionnelles de demain, de créer des emplois et de revoir en profondeur la législation européenne en matière d'emploi.

L'objectif de la stratégie Europe 2020 est de développer les formations supérieures chez les jeunes entrant sur le marché du travail. Cet objectif sera suivi à travers la part des 30 à 34 ans diplômés du supérieur, qui devra être d'au moins 40% en 2020.

Analyse

En 2010, la France dépasse l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le Nord-Pas-de-Calais ne devrait pas tarder à l'atteindre avec une part de 38,5% des 30-34 ans ayant atteint un niveau d'étude supérieur. Pour la région, c'est le fruit d'une hausse très importante enregistrée : +14,6 points en 10 ans soit + 4,9% par an de 1999 à 2009 contre 4,5% par an ou 4,1% par an en France ou en Europe.

Ce rattrapage est essentiellement le fait de la catégorie des jeunes femmes qui enregistre une progression de 14 points de la part des diplômés du supérieur contre 8 points pour les jeunes hommes.

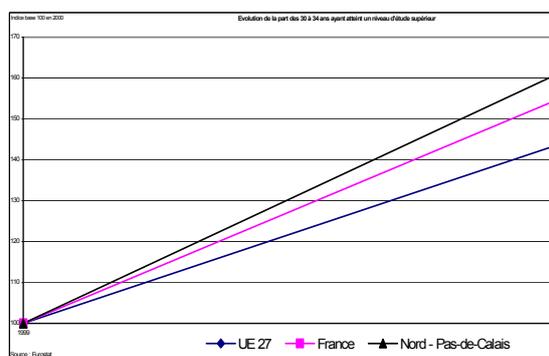
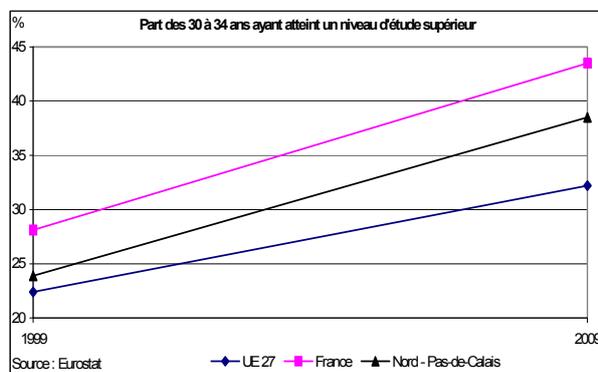
Part des 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'étude supérieur

Unité : %

	1999 (1)	2009 (2)	Évolution annuelle moyenne 1999/2009
Union européenne (27 pays)	22,4	32,2	3,7
Union européenne (15 pays)	24,6	34,2	3,3
France	28,1	43,5	4,5
Nord - Pas-de-Calais	23,9	38,5	4,9
Île-de-France	39,4	53,9	3,2
Pays de la Loire	23,8	41,1	5,6
Midi-Pyrénées	30,2	47,1	4,5
Rhône-Alpes	29,4	45,9	4,6
Languedoc-Roussillon	25,2	39,9	4,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27,0	41,4	4,4
Belgique	35,2	42,0	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	43,9	43,5	-0,1
Vlaams Gewest	36,4	43,1	1,7
Flandre occidentale	///	///	///
Région wallonne	29,9	39,4	2,8
Hainaut	///	///	///

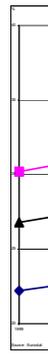
Source : (1) France Recensement de la population 1999, Eurostat 2000,

(2) France Recensement de la population 2009, Eurostat



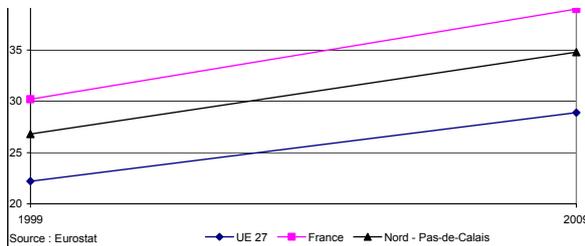
	1999 (1)	2009 (2)	Évolution annuelle moyenne 1999/2009
Union européenne (27 pays)	22,2	28,9	2,7
Union européenne (15 pays)	24,7	31,2	2,4
France	30,2	39,0	2,6
Nord - Pas-de-Calais	26,8	34,8	2,6
Île-de-France	43,9	50,9	1,5
Pays de la Loire	24,9	35,8	3,7
Midi-Pyrénées	31,4	42,5	3,1
Rhône-Alpes	31,0	41,0	2,8
Languedoc-Roussillon	26,8	34,8	2,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,9	36,4	2,3
Belgique	33,3	36,4	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	41,2	42,3	0,3
Vlaams Gewest	34,9	35,8	0,3
Flandre occidentale	///	///	///
Région wallonne	27,4	34,9	2,4
Hainaut	///	///	///

Source : (1) France Recensement de la population 1999, Eurostat 2000,
(2) France Recensement de la population 2009, Eurostat

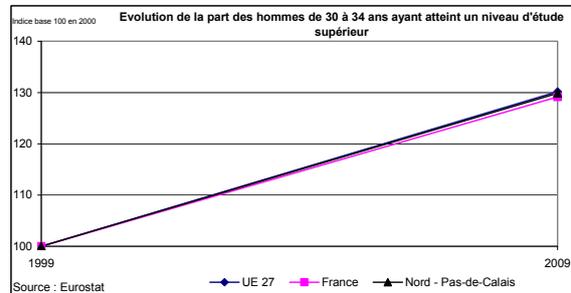


Part des femmes de 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'étude supérieur

Unité : %



Source : Eurostat



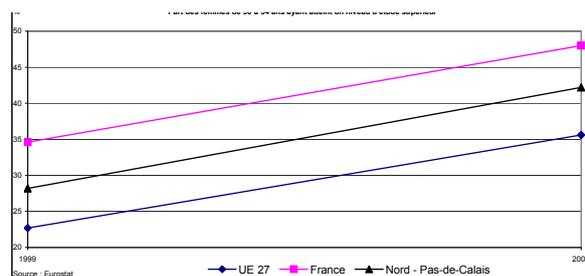
Source : Eurostat

Part des femmes de 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'étude supérieur

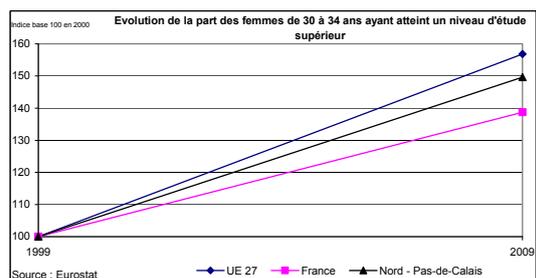
Unité : %

	1999 (1)	2009 (2)	Évolution annuelle moyenne 1999/2009
Union européenne (27 pays)	22,7	35,6	4,6
Union européenne (15 pays)	24,5	37,3	4,3
France	34,6	48,0	3,3
Nord - Pas-de-Calais	28,2	42,2	4,1
Île-de-France	45,4	56,8	2,3
Pays de la Loire	29,3	46,4	4,7
Midi-Pyrénées	38,6	51,9	3,0
Rhône-Alpes	37,2	50,7	3,1
Languedoc-Roussillon	33,3	44,7	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,5	46,2	3,0
Belgique	37,1	47,7	2,5
Région de Bruxelles-Capitale	46,8	44,6	-0,5
Vlaams Gewest	38,0	50,6	2,9
Flandre occidentale	///	///	///
Région wallonne	32,3	43,9	3,1
Hainaut	///	///	///

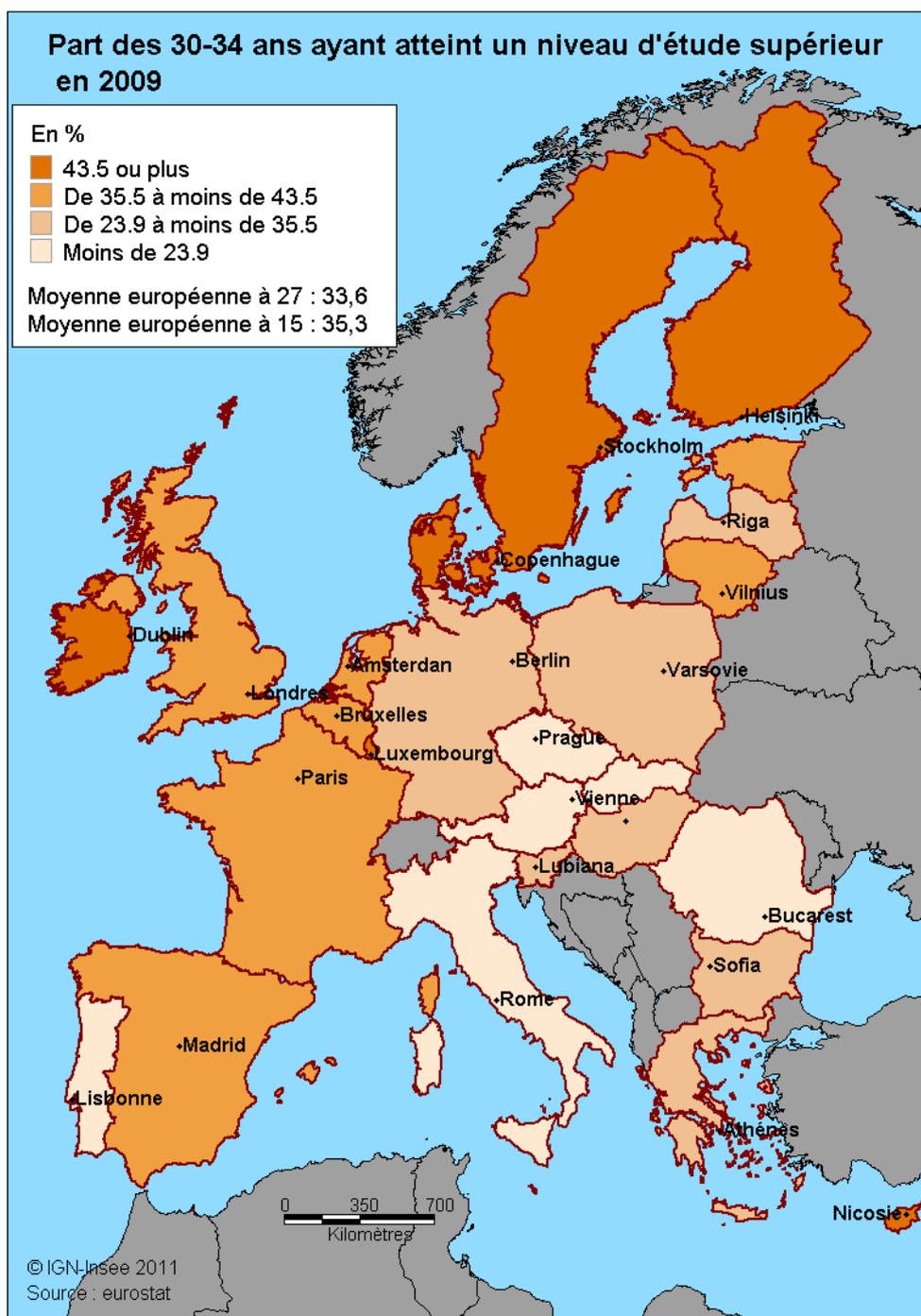
Source : (1) France Recensement de la population 1999, Eurostat 2000,
(2) France Recensement de la population 2009, Eurostat



Source : Eurostat



Source : Eurostat



Définition de l'indicateur relatif aux 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'études supérieur

Les données relatives aux 30 à 34 ans ayant atteint un niveau d'études supérieur sont collectées annuellement par l'intermédiaire de l'Enquête européenne sur les forces de travail.

Sont considérées comme ayant atteint un niveau d'études supérieur, toutes les personnes de 30 à 34 ans disposant des niveaux 5 ou 6 de la classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'Organisation des Nations Unies.

Répartition de la population active des 25-64 ans selon le niveau d'instruction atteint

Pertinence

Autre indicateur permettant le suivi de l'adéquation entre la demande de travail et l'offre, la répartition de la population active selon le niveau d'instruction indique le niveau moyen d'éducation atteint par la population active.

Analyse

En Europe, d'importantes disparités en terme d'éducation existent entre pays du fait de systèmes et politiques différents ou de niveaux de développement différents.

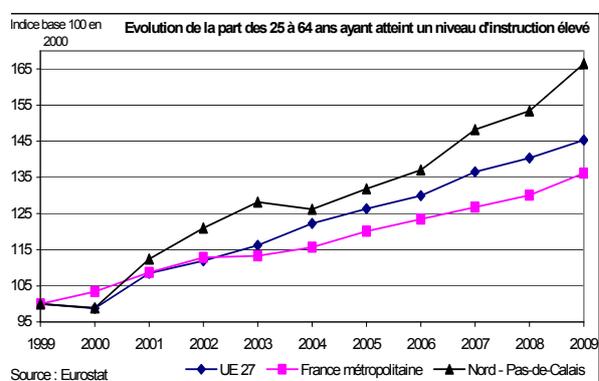
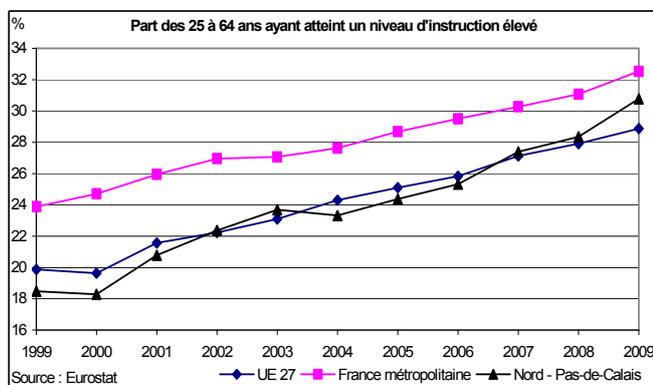
Profitant de jeunes générations dont le niveau d'éducation est plus élevé, les résultats français comme européens se sont améliorés depuis une dizaine d'années. Ainsi, la part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction élevé a progressé de 8,6 points en France et de 9 points dans l'Europe des 27 entre 1999 et 2009. En retrait dans cette catégorie, le Nord-Pas-de-Calais a dépassé le niveau de l'Europe de 27, avec une progression de 12,3 points en 10 ans.

Part des 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction élevée

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2009
Union européenne (27 pays)	19,9	19,6	21,6	22,2	23,1	24,3	25,1	25,8	27,1	27,9	28,9	3,3	2,8
Union européenne (15 pays)	25,6	25,5	25,5	25,6	26,4	27,3	27,8	28,2	28,7	29,4	30,4	1,2	1,9
France métropolitaine	23,9	24,7	26,0	27,0	27,1	27,6	28,7	29,5	30,3	31,1	32,5	2,7	2,5
Nord - Pas-de-Calais	18,5	18,3	20,8	22,4	23,7	23,3	24,4	25,3	27,4	28,4	30,8	4,0	5,0
Île de France	33,9	36,2	36,7	38,6	38,8	39,1	41,9	42,0	42,4	42,0	43,4	2,7	0,8
Pays de la Loire	19,1	20,0	22,0	23,1	23,4	25,6	24,6	25,4	25,6	25,9	29,8	3,6	4,1
Midi-Pyrénées	26,0	25,6	28,1	28,9	28,5	29,1	30,0	34,8	32,3	34,0	38,0	3,7	2,2
Rhône-Alpes	25,7	26,3	28,1	30,3	26,4	26,9	27,4	29,1	31,6	32,3	32,1	1,6	2,5
Languedoc-Roussillon	22,0	23,3	23,2	23,7	29,2	28,4	27,7	28,0	30,0	31,5	30,5	3,0	2,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,4	23,8	24,8	24,3	28,1	28,3	26,9	27,0	27,3	29,0	30,5	1,8	3,1
Belgique	31,8	33,0	34,0	34,2	35,1	36,4	36,7	37,4	37,8	37,9	39,2	2,1	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	40,5	43,9	42,8	45,3	46,7	47,4	48,3	48,1	47,5	47,0	48,5	2,2	0,2
Vlaams Gewest	31,2	32,3	33,5	33,5	33,9	35,8	35,9	37,0	36,8	37,5	38,8	2,2	1,2
Flandre occidentale	26,5	28,1	29,2	30,1	29,7	29,3	33,0	32,8	33,2	34,6	34,0	2,7	0,9
Région wallonne	30,3	31,1	32,3	32,2	33,8	34,2	34,6	35,0	36,6	35,5	36,7	1,8	1,2
Hainaut	27,4	28,0	28,7	28,1	29,5	30,9	29,3	28,7	31,5	31,0	30,5	0,6	1,5

Source : Eurostat

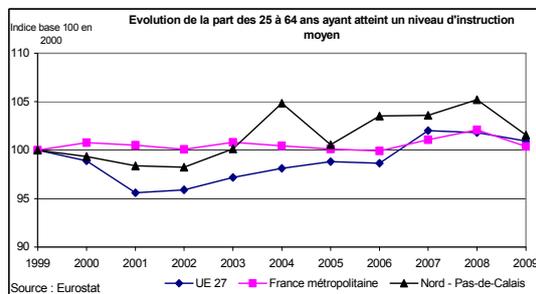
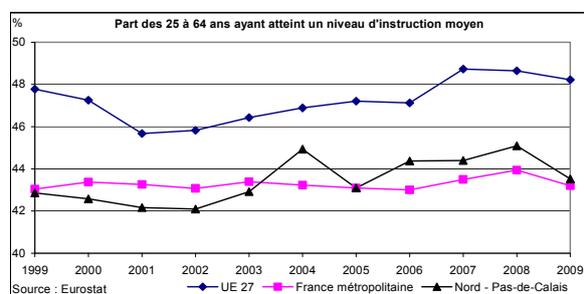


Part des 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction moyen

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2009
Union européenne (27 pays)	47,8	47,3	45,7	45,8	46,4	46,9	47,2	47,1	48,7	48,6	48,2	-0,2	0,6
Union européenne (15 pays)	45,1	44,9	42,3	43,1	43,3	43,7	44,1	44,2	44,1	44,2	43,9	-0,3	-0,2
France métropolitaine	43,0	43,4	43,3	43,1	43,4	43,2	43,1	43,0	43,5	43,9	43,2	0,0	0,1
Nord - Pas-de-Calais	42,9	42,6	42,2	42,1	42,9	44,9	43,1	44,4	44,4	45,1	43,5	0,4	-0,5
Île de France	35,4	35,2	34,8	34,1	33,5	33,6	33,2	32,4	33,8	34,5	33,6	-1,1	0,9
Pays de la Loire	48,6	48,6	48,0	47,2	47,8	45,9	46,0	48,1	50,5	50,6	46,9	-0,1	-0,6
Midi-Pyrénées	46,6	48,0	47,3	46,0	45,1	47,3	47,2	44,4	46,4	45,5	43,5	-0,6	-0,5
Rhône-Alpes	44,1	44,4	44,2	43,3	46,3	46,0	45,3	44,9	44,1	44,2	44,5	0,2	-0,2
Languedoc-Roussillon	42,1	41,4	43,1	43,3	43,4	41,6	39,9	40,7	39,6	40,2	40,5	-0,4	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,3	42,1	41,9	43,4	40,3	41,7	42,1	40,5	42,4	42,7	41,9	-0,3	0,9
Belgique	34,2	34,7	35,3	36,0	35,9	36,5	37,7	37,5	38,0	39,6	39,4	1,2	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	27,2	26,3	26,7	26,9	26,9	26,7	26,4	26,5	27,2	26,7	27,3	-0,3	0,8
Vlaams Gewest	36,0	36,5	37,0	37,7	37,3	38,0	39,5	39,4	39,8	41,4	41,1	1,1	1,1
Flandre occidentale	37,7	38,6	40,6	39,3	39,4	42,4	41,5	41,3	40,6	41,8	42,8	1,1	0,9
Région wallonne	32,8	33,7	34,4	35,3	36,1	36,6	37,6	37,3	38,1	40,1	40,1	1,6	1,9
Hainaut	33,7	35,2	36,3	37,0	37,7	37,3	39,9	39,1	40,3	43,6	44,5	1,9	3,3

Source : Eurostat

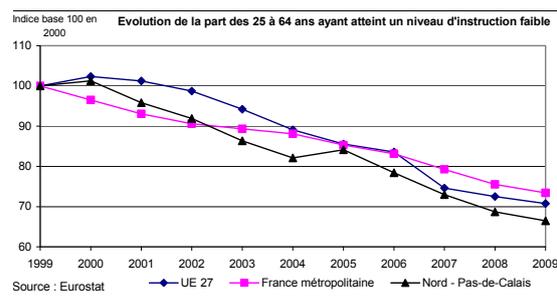
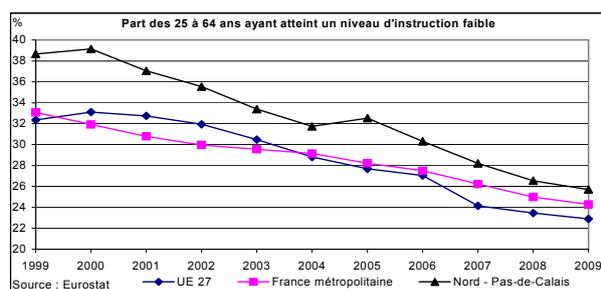


Part des 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction faible

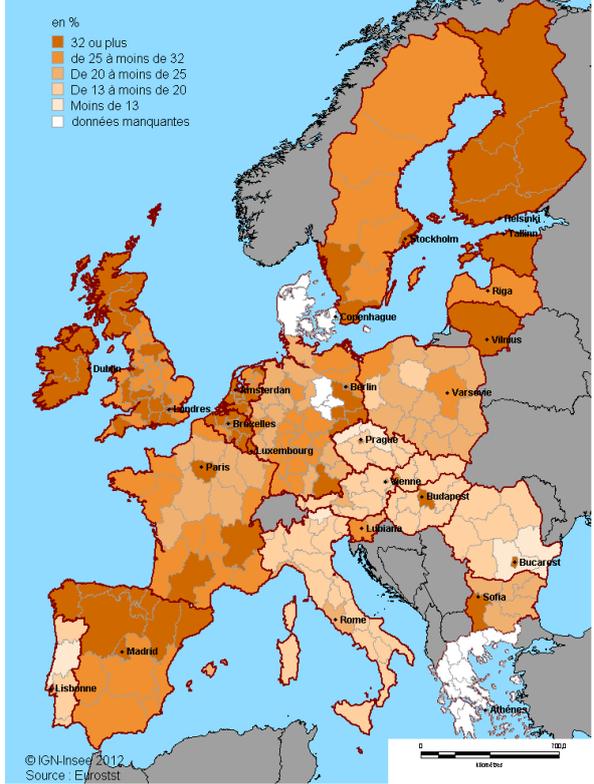
Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 1999/2006	Évolution annuelle moyenne 2006/2009
Union européenne (27 pays)	32,3	33,1	32,8	31,9	30,5	28,8	27,7	27,0	24,1	23,5	22,9	-2,2	-4,1
Union européenne (15 pays)	29,2	29,6	32,1	31,3	30,3	29,0	28,1	27,6	27,1	26,4	25,8	-0,7	-1,8
France métropolitaine	33,1	31,9	30,8	30,0	29,5	29,1	28,2	27,5	26,2	25,0	24,3	-2,3	-3,1
Nord - Pas-de-Calais	38,7	39,1	37,1	35,5	33,4	31,7	32,5	30,3	28,2	26,6	25,7	-3,0	-4,0
Île de France	30,7	28,6	28,5	27,4	27,7	27,3	24,9	25,6	23,9	23,5	23,1	-2,2	-2,6
Pays de la Loire	32,3	31,4	30,1	29,7	28,8	28,5	29,3	26,5	24,0	23,5	23,3	-2,4	-3,2
Midi-Pyrénées	27,4	26,4	24,7	25,2	26,4	23,7	22,7	20,7	21,2	20,4	18,5	-3,4	-2,8
Rhône-Alpes	30,2	29,3	27,7	26,4	27,2	27,1	27,2	26,0	24,3	23,5	23,4	-1,9	-2,6
Languedoc-Roussillon	35,9	35,2	33,6	33,1	27,4	30,0	32,5	31,3	30,4	28,3	29,0	-1,7	-1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35,3	34,0	33,3	32,3	31,6	30,0	31,0	32,6	30,3	28,3	27,7	-1,0	-4,0
Belgique	34,0	32,3	30,7	29,8	29,0	27,1	25,6	25,1	24,1	22,6	21,5	-3,7	-3,8
Région de Bruxelles-Capitale	32,3	29,7	30,5	27,8	26,4	25,9	25,2	25,5	25,3	26,3	24,2	-2,9	-1,3
Vlaams Gewest	32,8	31,2	29,5	28,8	28,8	26,1	24,6	23,6	23,4	21,0	20,1	-4,0	-4,0
Flandre occidentale	35,8	33,3	30,1	30,6	30,9	28,3	25,5	25,9	26,2	23,6	23,1	-4,0	-2,8
Région wallonne	36,9	35,2	33,3	32,5	30,1	29,3	27,8	27,7	25,3	24,4	23,1	-3,5	-4,4
Hainaut	39,0	36,8	35,0	35,0	32,8	31,7	30,8	32,1	28,2	25,4	24,9	-2,4	-6,1

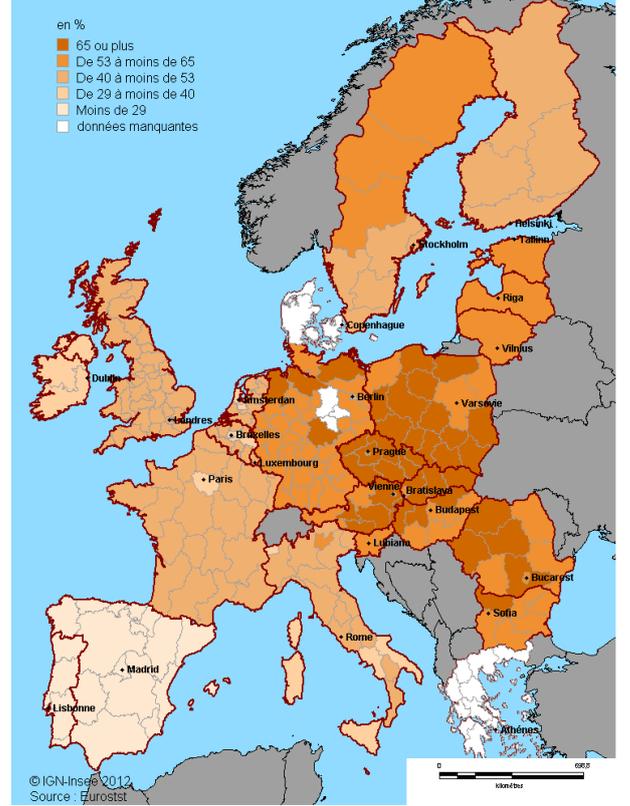
Source : Eurostat



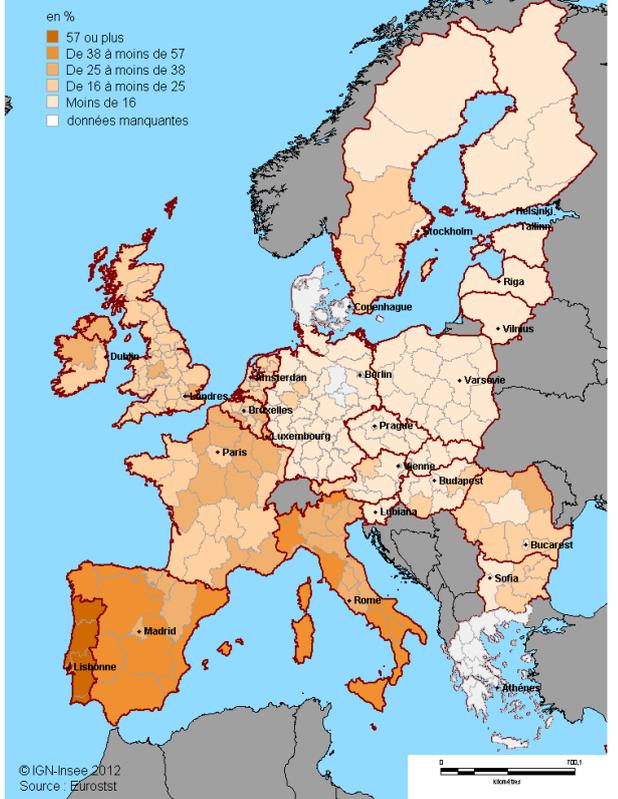
Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction élevé



Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction moyen



Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction faible



Indicateurs 6 - Éléments de méthode - Définition des niveaux d'instruction

Afin de disposer d'un indicateur comparable entre les régions européennes, nous nous sommes intéressés aux niveaux d'instruction obtenus par la population. A partir de l'enquête sur les forces de travail, la population active des personnes de 25 à 64 ans est ainsi répartie en 3 catégories :

- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau élevé (correspondant aux niveaux 5 et 6 de la CITE 1997),
- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau moyen (correspondant aux niveaux 3 et 4),
- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau bas (correspondant aux niveaux 0 à 2).

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ».

La nomenclature révisée, dénommée CITE 1997, a été approuvée à la 29^{ème} session de la Conférence générale en novembre 1997. Elle a permis de s'adapter à l'évolution de l'éducation dans les différentes régions du monde, notamment en ce qui concerne :

- la multiplication et l'essor des différents modes d'enseignement et de formation professionnelle ;
- la diversité croissante des prestataires d'éducation ;
- le recours croissant à l'enseignement à distance et à d'autres dispositifs éducatifs basés sur les nouvelles technologies.

La CITE englobe l'éducation initiale par laquelle passe l'individu avant d'entrer dans le monde du travail, de même que l'éducation continue ou permanente de l'individu, sa vie durant. Il s'ensuit que, aux fins de la CITE, l'éducation couvre un éventail de programmes et de types d'éducation qui sont conçus dans le contexte national, tels l'enseignement ordinaire, l'éducation des adultes, les enseignements formel et non formel, l'enseignement initial, la formation continue, l'enseignement à distance, l'enseignement ouvert, la formation permanente, l'enseignement à temps partiel, les systèmes duals, les apprentissages, les enseignements technique et professionnel, la formation et l'éducation répondant à des besoins spéciaux.

	Niveau	Intitulé du niveau	Critères principaux d'approximation du contenu	Critères subsidiaires d'approximation du contenu
N I V E A U D' I N S T R U C T I O N B A S	0	Éducation préprimaire Désigne les programmes qui se situent au stade initial de l'instruction organisée et sont principalement destinés à préparer de très jeunes enfants, âgés généralement de trois ans et plus, à un environnement de type scolaire, autrement dit à ménager une transition entre la maison et l'école. Ces programmes sont indifféremment appelés éducation de la prime enfance, puériculture, éducation préprimaire ou préscolaire, jardins d'enfants, ou programmes d'éveil de la petite enfance.	Propriétés éducatives Localisation dans une école ou dans un centre extérieur à la famille Age minimal Limite d'âge supérieure	Qualification du personnel enseignant
	1	Enseignement primaire Premier cycle de l'éducation de base Parfois appelé enseignement élémentaire, désigne des programmes éducatifs qui sont normalement conçus sur la base d'unités ou de projets destinés à dispenser aux élèves un bon enseignement de base en lecture, écriture et en mathématiques ainsi que des connaissances élémentaires dans d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, les arts plastiques et la musique. Ces matières servent à développer la capacité d'obtenir et d'utiliser les informations dont un enfant a besoin sur son foyer, sa communauté, son pays, etc.	Début de l'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des mathématiques	Entrée dans les établissements ou dans les programmes nationaux de l'enseignement primaire Début de la scolarité obligatoire
	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire Deuxième cycle de l'éducation de base	Enseignement par matières Pleine mise en œuvre des compétences de base et fondement d'une éducation permanente	Entrée après six ans environ d'enseignement primaire Fin du cycle des neuf ans après le début de l'enseignement primaire Fin de la scolarité obligatoire Enseignement assuré par plusieurs spécialistes de disciplines différentes
M O Y E	3	Enseignement secondaire (deuxième cycle)	Titres exigés pour l'admission Conditions minimales d'admission (achèvement du niveau 2)	

	4	Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur	Conditions d'admission Contenu Age Durée	
E L E V E	5	Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur hautement qualifié)	Conditions minimum d'admission Type de diplôme obtenu Durée	
	6	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié)	Contenu orienté vers la recherche, soutenance de la thèse	Préparation de diplômés à des postes d'enseignement et de recherche

Taux de risque de pauvreté (après transferts sociaux)

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. En deçà d'un certain seuil, on peut considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus garanti. Le taux de pauvreté, qui mesure la proportion de la population d'un territoire dans cette situation, témoigne donc du degré d'incapacité de la société à garantir le bien-être de tous en limitant les disparités, condition de la cohésion sociale.

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus dont le revenu disponible (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population. En 2009, ce seuil est fixé à 949 euros par mois en France.

Analyse

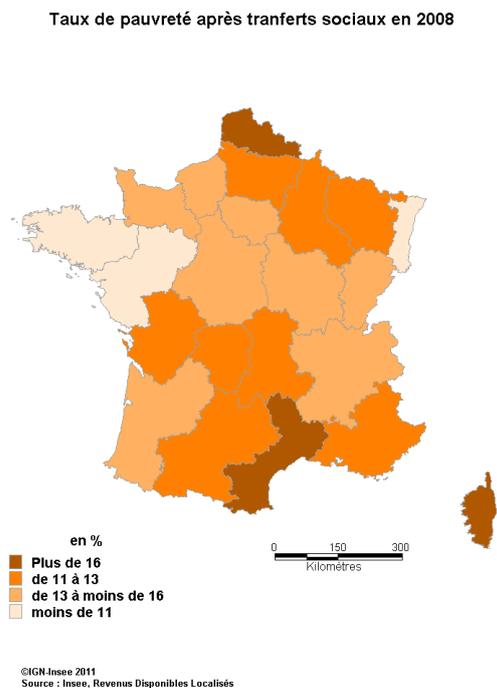
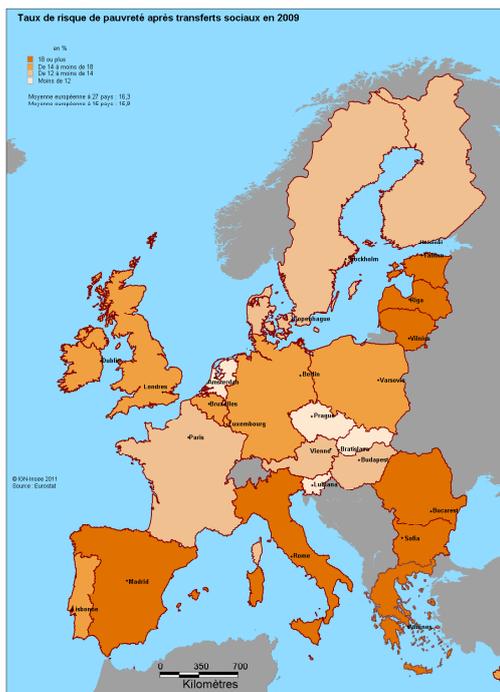
Le taux de pauvreté, en France comme en Europe, a très peu varié entre 2005 et 2009 passant de 13% à 12,9% en France et de 16,4% à 16,3% dans l'Union Européenne des 27.

Le taux de pauvreté s'élève à 18,5% en Nord-Pas-de-Calais en 2008, soit 5,6 points de plus qu'en moyenne nationale. La région se classe parmi les mauvais élèves en France, juste devant le Languedoc-Roussillon et la Corse. Les départements du Nord (avec un taux de pauvreté de 17,9%) et du Pas-de-Calais (19,5%) se classent respectivement 85^e et 90^e sur 95.

Taux de pauvreté (après transferts sociaux)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	///	16,4	16,5	16,7	16,4	16,3	-0,1
France	15,0	16,0	13,0	12,0	12,0	13,5	13,0	13,2	13,1	12,7	12,9	-0,2
Belgique	13,0	13,0	13,0	///	15,4	14,3	14,8	14,7	15,2	14,7	14,6	-0,3

Source : Eurostat



Définition du taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

La **pauvreté** est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives, basées sur les revenus ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie. En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus).

Le **taux de risque de pauvreté** est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ainsi, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Dans cette approche, Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Ex : le seuil de pauvreté à 60% de la médiane vaut 788€ courants par mois en 2004. Un individu vivant seul est donc pauvre au seuil de 60% dès lors que son revenu disponible est inférieur à 788€. Les membres d'un couple sans enfant (soit 1,5 UC) sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 182€ par mois ($788 \times 1,5$). Il faut ensuite ajouter au revenu disponible du ménage 236€ par enfant de moins de 14 ans ($788 \times 0,3$) et 394€ par personne de plus de 14 ans supplémentaire ($788 \times 0,5$), pour déterminer si les individus faisant partie d'un ménage sont pauvres ou non.

L'échelle de l'OCDE modifiée permet de décompter le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage. Le nombre d'UC d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

En France, la source utilisée régionalement pour le calcul de ces indicateurs est la source RDL (Revenus disponibles localisés). Les indicateurs sont établis à partir des données extraites des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts, et sur la base de calculs des prestations par imputation selon des méthodes similaires à celles utilisées pour l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF).

Au niveau européen, la source retenue est l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC : Survey on Income and Life Conditions). Le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane, à l'échelle individuelle, du revenu disponible. Les personnes qui ont un revenu inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres.

Indicateur complémentaire : Espérance de vie

Pertinence

L'accès aux soins et l'adoption de comportements favorables à la santé sont deux conditions nécessaires à l'amélioration de la santé des populations, ce qui se traduit par le recul de la mortalité à tous les âges, et donc par une augmentation de l'espérance de vie.

L'indicateur résume donc le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

Analyse

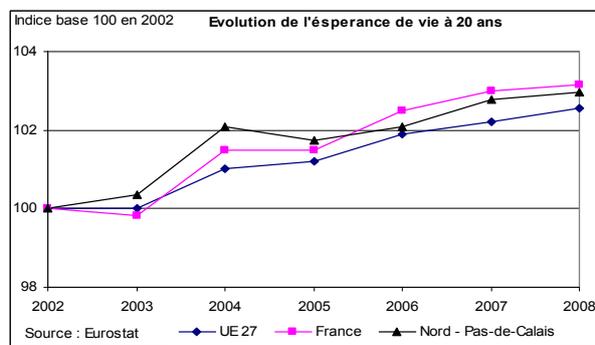
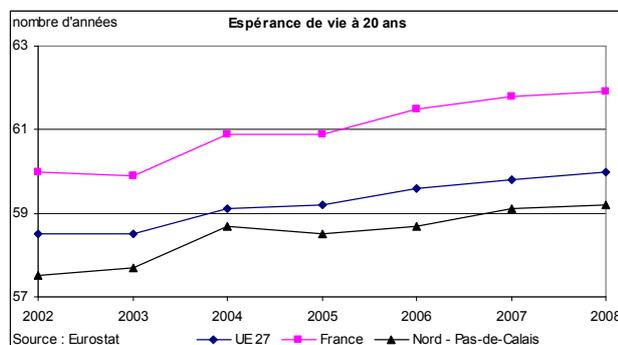
L'espérance de vie à 20 ans en France est supérieure de près de 2 ans à celle de l'Union européenne. L'écart se maintient en 10 ans puisqu'en France l'espérance de vie continue à progresser, pour les hommes comme pour les femmes, même si ces dernières ont toujours un écart de 4,7 ans en leur faveur, là où cet écart est de 5,9 ans dans l'Union européenne.

En Nord-Pas-de-Calais, l'espérance de vie à 20 ans suit la tendance française mais toujours avec un écart défavorable de près de 3 ans, plus de 3 ans pour les hommes et près de 2 ans pour les femmes.

Espérance de vie à 20 ans

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 1998/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	58,5	58,5	59,1	59,2	59,6	59,8	60,0	0,3	0,3
Union européenne (15 pays)	///	///	///	///	58,9	58,9	59,5	59,6	60,0	60,2	60,4	0,3	0,3
France	59,4	59,6	59,9	60,0	60,0	59,9	60,9	60,9	61,5	61,8	61,9	0,3	0,4
Nord - Pas-de-Calais	56,9	57,1	57,4	57,7	57,5	57,7	58,7	58,5	58,7	59,1	59,2	0,3	0,3
Île-de-France	60,5	60,7	61,0	61,1	61,2	60,7	62,3	62,3	62,9	63,2	63,3	0,4	0,4
Pays de la Loire	60,1	60,3	60,3	60,5	60,5	60,3	61,3	61,5	62,0	62,1	62,3	0,3	0,3
Midi-Pyrénées	60,3	60,7	60,9	61,0	60,8	60,9	61,7	61,6	62,5	62,8	62,9	0,3	0,5
Rhône-Alpes	60,2	60,5	60,8	60,8	60,8	60,8	61,8	61,8	62,7	62,9	62,9	0,3	0,4
Languedoc-Roussillon	59,7	59,6	59,9	60,1	60,3	60,2	61,0	61,0	61,8	62,1	62,2	0,3	0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,9	60,0	60,5	60,5	60,6	60,4	61,5	61,4	62,2	62,3	62,5	0,3	0,4
Belgique	58,4	58,5	58,6	58,9	58,8	58,9	59,6	59,6	60,1	60,5	60,3	0,3	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	58,4	58,4	58,7	58,8	58,7	58,7	59,4	59,5	59,8	60,5	///	0,2	0,6
Vlaams Gewest	59,1	59,2	59,3	59,7	59,6	59,7	60,3	60,5	60,9	61,3	///	0,3	0,4
Flandre occidentale	59,2	59,4	59,5	59,8	59,7	59,8	60,5	60,6	61,0	61,4	///	0,3	0,4
Région wallonne	57,1	57,2	57,3	57,4	57,4	57,4	58,1	58,2	58,7	58,9	///	0,2	0,4
Hainaut	56,6	56,6	56,5	56,8	56,7	56,8	57,3	57,4	57,9	58,3	///	0,2	0,5

Source : Eurostat

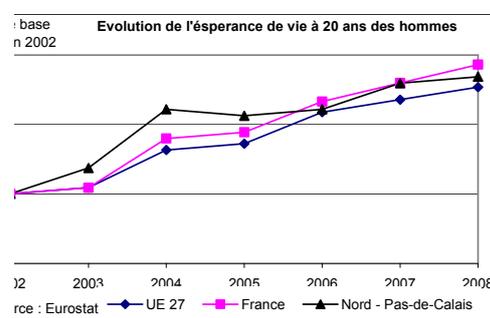
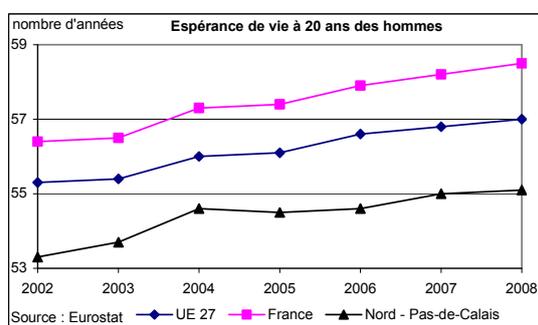


Espérance de vie à 20 ans des hommes

Unité : %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 1998/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	55,3	55,4	56,0	56,1	56,6	56,8	57,0	0,4	0,4
Union européenne (15 pays)	55,7	55,9	56,2	56,5	56,7	56,7	57,4	57,5	58,1	58,2	58,5	0,4	0,4
France	55,6	55,8	56,1	56,3	56,4	56,5	57,3	57,4	57,9	58,2	58,4	0,4	0,4
Nord - Pas-de-Calais	52,5	52,7	53,0	53,5	53,3	53,7	54,6	54,5	54,6	55,0	55,1	0,5	0,3
Île-de-France	57,0	57,2	57,5	57,8	58,0	57,6	58,9	59,0	59,5	59,9	60,1	0,4	0,5
Pays de la Loire	55,9	56,4	56,4	56,5	56,7	56,8	57,5	57,9	58,4	58,3	58,6	0,4	0,3
Midi-Pyrénées	57,0	57,4	57,6	57,7	57,5	57,7	58,4	58,3	59,3	59,5	59,7	0,3	0,6
Rhône-Alpes	56,5	56,8	57,2	57,2	57,4	57,5	58,2	58,4	59,3	59,4	59,6	0,4	0,5
Languedoc-Roussillon	56,1	56,1	56,2	56,5	56,9	56,7	57,5	57,6	58,4	58,5	58,6	0,3	0,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,2	56,3	56,8	56,8	57,1	57,1	57,9	58,0	58,7	58,8	59,0	0,4	0,4
Belgique	55,2	55,2	55,4	55,8	55,8	56,0	56,7	56,8	57,3	57,7	57,5	0,4	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	55,1	54,9	55,4	55,5	55,7	55,9	56,4	56,5	57,0	57,5	///	0,3	0,6
Vlaams Gewest	56,1	56,2	56,3	56,8	56,9	57,0	57,7	57,9	58,3	58,8	///	0,4	0,5
Flandre occidentale	56,1	56,3	56,4	56,7	56,7	56,9	57,4	57,9	58,2	58,4	///	0,4	0,3
Région wallonne	53,6	53,6	53,8	54,0	54,0	54,2	54,7	55,0	55,4	55,8	///	0,3	0,5
Hainaut	52,9	52,8	52,7	53,0	53,0	53,2	53,5	53,9	54,3	54,9	///	0,2	0,6

Source : Eurostat

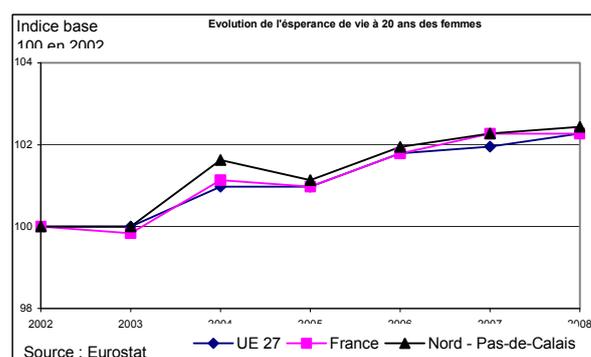
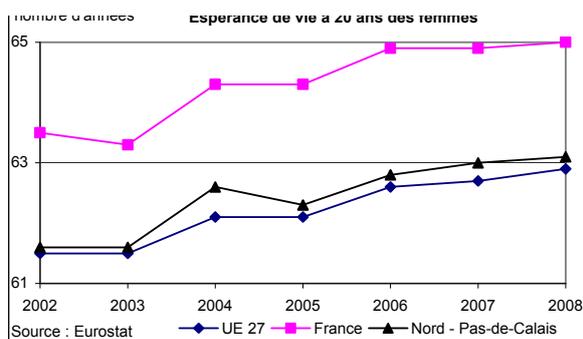


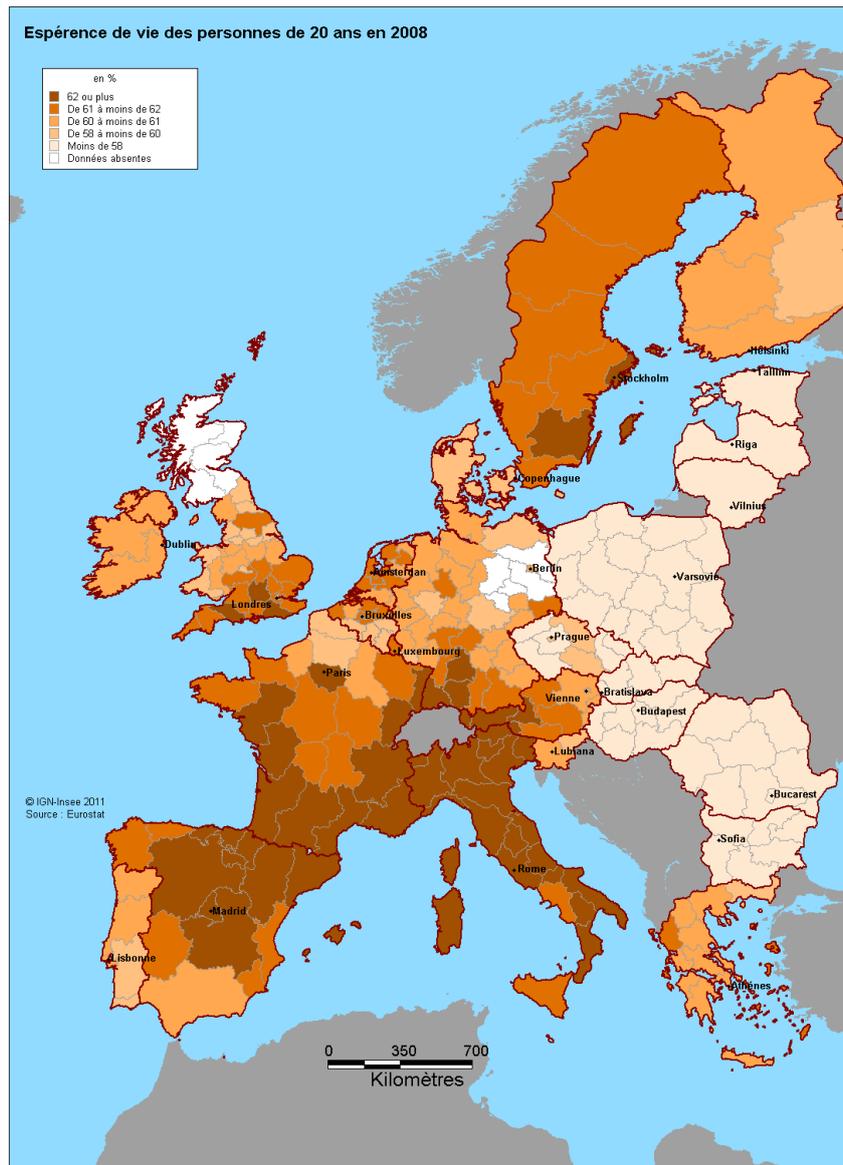
Espérance de vie à 20 ans des femmes

Unité : %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 1998/2005	Évolution annuelle moyenne 2005/2008
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	61,5	61,5	62,1	62,1	62,6	62,7	62,9	0,2	0,3
Union européenne (15 pays)	62,1	62,3	62,5	62,7	62,7	62,5	63,3	63,3	63,8	64,0	64,1	0,2	0,3
France	63,2	63,3	63,6	63,6	63,5	63,3	64,3	64,3	64,9	64,9	65,0	0,3	0,3
Nord - Pas-de-Calais	61,3	61,4	61,6	61,8	61,6	61,6	62,6	62,3	62,8	63,0	63,1	0,2	0,3
Île-de-France	63,8	64,0	64,2	64,1	64,2	63,5	65,3	65,2	65,8	66,1	66,2	0,3	0,4
Pays de la Loire	64,2	64,1	64,2	64,5	64,3	63,7	64,9	65,0	65,6	65,9	66,0	0,2	0,4
Midi-Pyrénées	63,6	64,0	64,1	64,3	64,1	63,9	64,7	64,8	65,5	65,9	65,9	0,2	0,4
Rhône-Alpes	63,9	64,0	64,2	64,2	64,1	63,9	65,1	64,9	65,8	66,2	66,1	0,2	0,5
Languedoc-Roussillon	63,2	63,1	63,7	63,7	63,7	63,5	64,3	64,3	65,1	65,5	65,7	0,2	0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63,5	63,5	64,1	64,0	63,9	63,6	64,7	64,6	65,4	65,6	65,8	0,2	0,5
Belgique	63,2	63,3	63,6	63,6	63,5	63,3	64,3	64,3	64,9	65,3	65,3	0,2	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	61,5	61,7	61,7	61,5	61,2	62,0	62,1	62,2	63,1	///	0,2	0,5
Vlaams Gewest	62,0	62,1	62,2	62,5	62,3	62,3	62,9	63,0	63,5	63,8	///	0,2	0,4
Flandre occidentale	62,4	62,5	62,6	62,8	62,7	62,6	63,5	63,3	63,8	64,4	///	0,2	0,6
Région wallonne	60,4	60,7	60,7	60,8	60,7	60,6	61,4	61,3	61,8	61,9	///	0,2	0,3
Hainaut	60,1	60,4	60,3	60,5	60,4	60,3	60,9	60,8	61,4	61,5	///	0,1	0,4

Source : Eurostat





Définition de l'espérance de vie

L'espérance de vie représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'espérance de vie à 20 ans représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive âgée de 20 ans qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 20 ans dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Suivi des émissions de gaz à effet de serre

Pertinence

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) est l'un des indicateurs phares de développement durable aux niveaux national et européen. Il permet de suivre la responsabilité de la France dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les progrès accomplis pour limiter les émissions dans le cadre de ses engagements nationaux et internationaux : stabilisation de ses émissions par rapport à 1990 en 2008-2012 (protocole de Kyoto), réduction de 20% des émissions à l'horizon 2020 (contribution aux objectifs de l'EU27), division par 4 des émissions d'ici 2050 (loi d'orientation sur l'énergie, loi Grenelle 1).

Les objectifs de stabilisation puis de réduction du PRG concernent l'ensemble du territoire et ne sont pas déclinés par régions. Néanmoins, l'analyse de la contribution des différentes régions est pertinente pour cerner les progrès propres à chacun des territoires, compte tenu des leviers d'actions disponibles et des mesures pour encourager les initiatives locales de lutte contre l'effet de serre : plans climats territoriaux, projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, objectifs de « neutralité carbone » dans les contrats de projets CPER 2007-2013, par exemple.

Analyse

Les émissions de gaz à effet de serre n'ont cessé de diminuer dans l'Union européenne depuis 10 ans. La France est légèrement en retrait avec une baisse moins marquée de ses émissions.

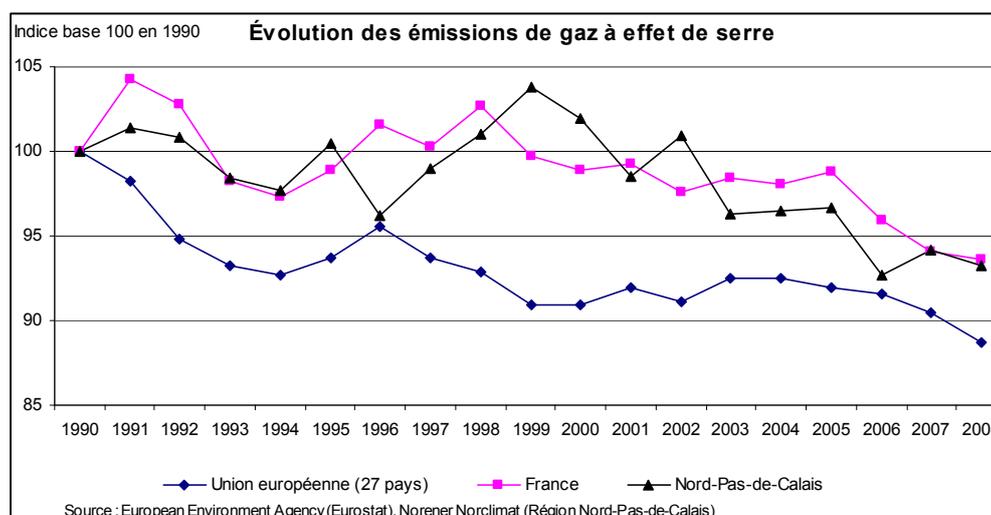
Le Nord-Pas-de-Calais suit la tendance nationale avec une évolution favorable de ses émissions de gaz à effet de serre par à coups. En 18 ans, ces émissions ont baissé de 0,4% par an. Or, pour atteindre l'objectif d'une diminution de 20% des émissions à l'horizon 2020, il faudrait que la baisse soit de 1,3% par an à partir de 2009. Cette baisse devrait même avoisiner les 4% par an pour atteindre l'objectif de division par 4 à l'horizon 2050.

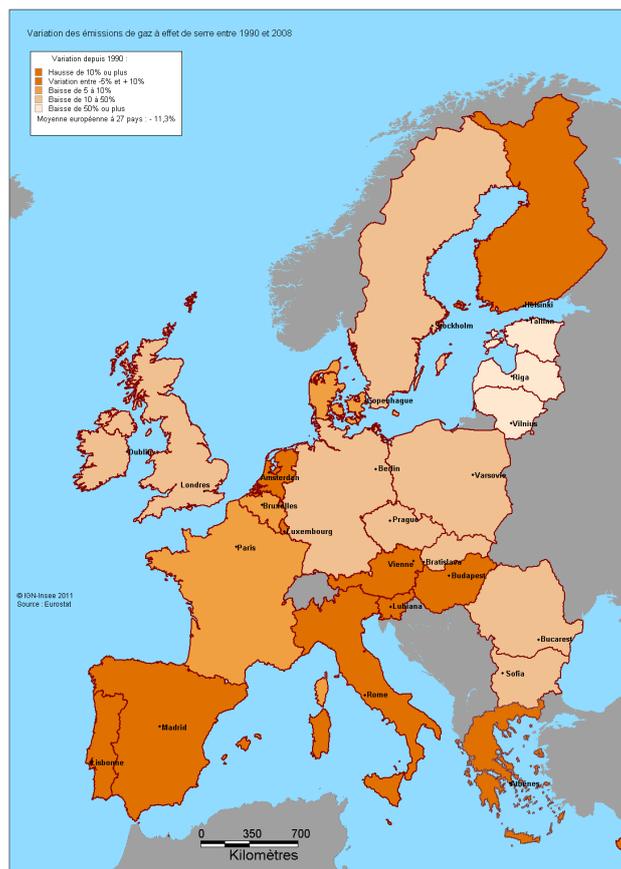
Émissions de gaz à effet de serre, année de base 1990

Unité : Indice base 100 en 1990

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Union européenne (27 pays)	100	90,9	91,9	91,1	92,5	92,5	91,9	91,6	90,5	88,7
France	100	98,9	99,3	97,6	98,4	98,1	98,8	95,9	94,1	93,6
Nord-Pas-de-Calais	100	101,9	98,5	100,9	96,3	96,5	96,7	92,7	94,2	93,3
Belgique	100	100,9	100,7	99,6	101,4	101,3	98,7	95	90,8	92,9

Source : European Environment Agency (Eurostat), Norener Norclimat (Région Nord-Pas-de-Calais)





Indicateur 8 - Éléments de méthode - Émissions de gaz à effet de serre

En vertu du protocole de Kyoto, l'Union Européenne a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'Union Européenne ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (Décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres.

Les émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leur potentiel de réchauffement global (PRG) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO₂. Les émissions totales sont présentées pour les pays européens comme un indice, avec l'année de référence égale à 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO₂, CH₄ and N₂O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF). Ces données proviennent d'Eurostat.

Dans le cadre du protocole de Kyoto (1997), la France s'est donc engagée à stabiliser ses émissions agrégées de six gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 au niveau de 1990. Il s'agit des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄), de protoxyde d'azote (N₂O), d'hexafluorure de soufre (SF₆), d'hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC).

Pour exprimer les émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO₂, on pondère les émissions de chaque gaz par un coefficient tenant compte de son pouvoir de réchauffement comparé à celui du CO₂. Ce coefficient est de 1 pour le CO₂, de 21 pour le CH₄, de 310 pour le N₂O, de 23 900 pour le SF₆, de 140 à 11 700 pour les HFC et de 2 100 à 9 200 pour les PFC.

Pour les régions françaises, les données nous sont fournies par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) qui, pour le compte du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, centralise les données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques. La source provient du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique).

Intensité énergétique de l'économie

Pertinence

Il est nécessaire de suivre l'évolution de la consommation finale d'énergie du point de vue de la sécurité d'approvisionnement et pour apprécier les besoins nationaux. La consommation finale d'énergie joue aussi un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre pour lesquels la France a souscrit à des objectifs internationaux, dans le cadre du protocole de Kyoto, et européens à l'horizon 2020 (augmenter de 20% l'efficacité énergétique et atteindre 23% d'énergie renouvelable). Or, un certain nombre de leviers de la politique énergétique relèvent du niveau régional ou local, notamment des incitations aux économies et à la maîtrise de la consommation d'énergie. Des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, prescrits par le Grenelle de l'environnement, vont être élaborés en 2011. La comparaison de l'intensité énergétique des régions entre elles, et de l'évolution de cette intensité, permet de mieux comprendre les données sur la consommation d'énergie, en lien avec les structures socio-économiques qu'elles reflètent et l'évolution de ces dernières.

Au sein de chaque région, l'analyse des consommations régionales d'énergie va être faite pour l'élaboration des bilans, diagnostics et schémas préconisés par les lois Grenelle. Les évolutions passées vont y être analysées et expliquées en détail. Depuis 1999-2002 jusqu'aux années les plus récentes, la consommation d'énergie se stabilise au plan national ; les ambitions du Grenelle devront être explicitées dans chaque région par rapport à ces données.

Objectif : faire passer la part des sources d'énergie renouvelables dans notre consommation finale à 20%

Analyse

L'intensité énergétique dans l'Union européenne a décliné de près de 20% depuis 1995. La France suit le même chemin grâce à une légère baisse de la consommation finale d'énergie depuis 2005.

En net recul depuis 1990, l'intensité énergétique du Nord-Pas-de-Calais reste néanmoins l'une des plus élevées en France (20^e région sur 22) d'après l'observatoire statistique de l'environnement. La consommation finale d'énergie a beaucoup baissé dans la région depuis 2005, retrouvant le niveau observé en 1990 alors que, malgré la baisse observée ces dernières années en France, la variation est de 15% dans le pays sur la même période.

Intensité énergétique (définition européenne) : Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB

Unité : Ktep par 1000 €

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Union européenne (27 pays)	193,1	187,3	187,8	185,1	187,2	184,8	181,3	175,7	169,1	167,1
France	183,6	179,1	181,4	179,7	180,8	179,4	176,5	170,7	165,0	166,7
Belgique	251,1	243,7	237,4	226,8	237,1	229,3	224,1	215,5	198,7	199,8

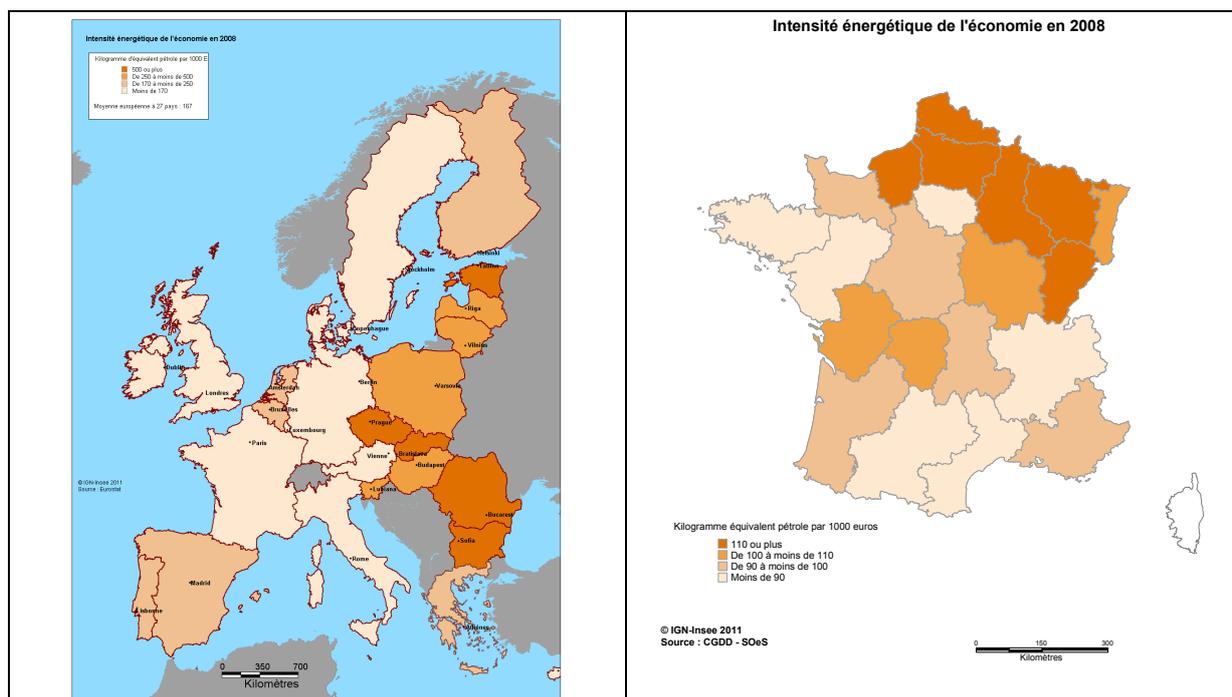
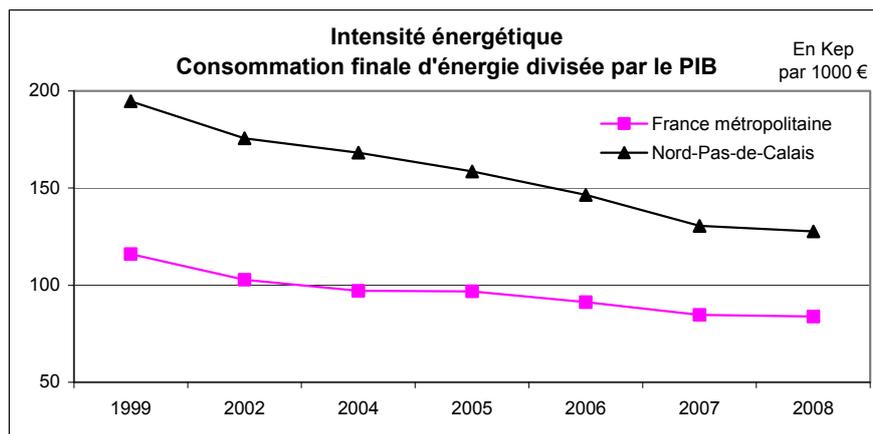
Source : Eurostat

Intensité énergétique (définition française) : Consommation finale d'énergie divisée par le PIB

Unité : Ktep par 1000 €

	1999	2002	2004	2005	2006	2007	2008
France métropolitaine	116,1	102,7	97,1	96,8	91,2	84,7	83,9
Nord-Pas-de-Calais	194,7	175,7	168,2	158,6	146,5	130,6	127,7
Ile-de-France	64,3	55,4	55,2	53,1	51,5	46,4	45,8
Pays de la Loire	112,2	101,7	99,7	96,5	91,7	83,5	86,8
Midi-Pyrénées	116,5	96,0	87,3	90,4	83,6	81,9	78,4
Rhône-Alpes	121,1	105,5	100,9	104,7	92,0	86,4	86,8
Languedoc-Roussillon	113,1	96,2	92,5	91,9	85,7	79,6	81,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	137,1	115,3	110,0	108,2	98,5	93,0	91,8

Source : SOeS



Indicateur 9 - Éléments de méthode - Définition de l'intensité énergétique de l'économie

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie nécessaire pour générer une unité de production économique. Une réduction d'intensité énergétique signifie que moins d'énergie est requise pour obtenir la même production et reflète ainsi l'efficacité énergétique. Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné.

L'indicateur calculé pour les pays européens est le ratio de la consommation d'énergie intérieure brute (en tonnes d'équivalent pétrole) par rapport au PIB (en euros constants de 1995). La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute des cinq types d'énergie : le charbon, l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. Chacune de ces énergies est calculée comme une agrégation de différentes données sur la production, l'entreposage, le commerce (import/export) et la consommation/utilisation d'énergie.

Le présent indicateur pose un problème de comparabilité entre pays, la France utilisant plutôt l'intensité énergétique « finale » quand l'Union européenne met en avant la notion d'intensité énergétique « primaire ». L'interprétation des résultats doit donc être effectuée avec prudence.

Les données régionales françaises, correspondant à une consommation finale d'énergie, sont diffusées par le Ministère chargé de l'industrie (Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, Observatoire de l'énergie, site de l'IFEN).

Volumes transportés de marchandises (hors fer) rapportés au PIB

Pertinence

L'indice de volumes transportés de marchandises rapportés au PIB est une déclinaison de l'indicateur de Lisbonne qui se définit comme le ratio entre les tonnes kilomètres (modes intérieurs) et le PIB. Parmi les deux objectifs définis à Göteborg, le découplage entre croissance économique et augmentation du volume du transport de fret d'une part et une approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage d'autre part, le premier a donc été privilégié pour mesurer la capacité à faire baisser les volumes de marchandises transportés par un autre mode que le fer.

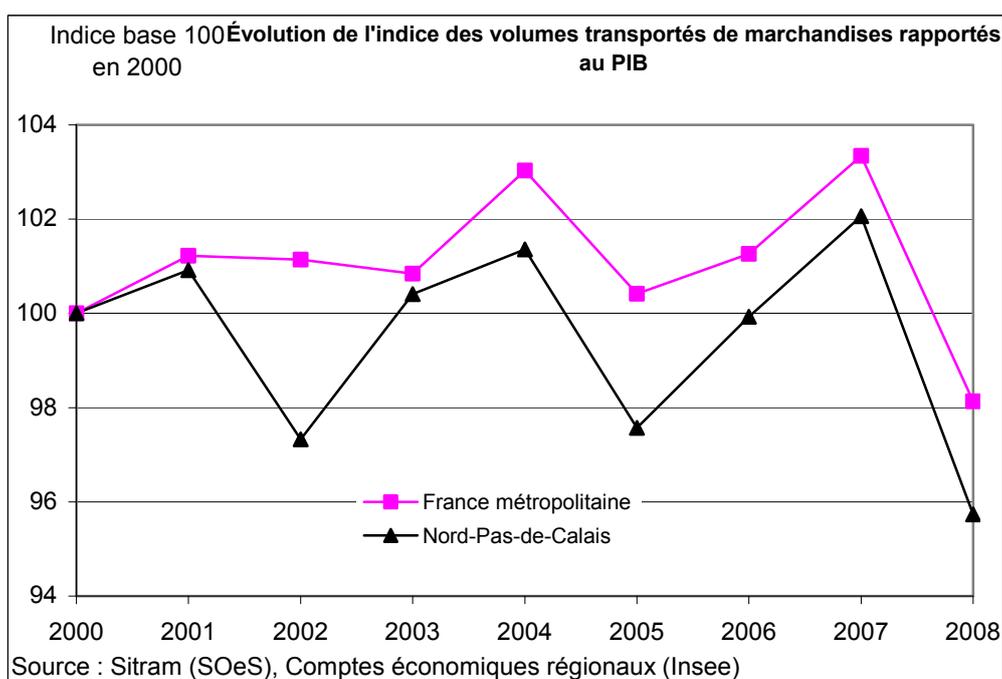
Analyse

La part des volumes transportés de marchandises hors fer rapportés au PIB a diminué de près de 2% en France et d'un peu plus de 4% en Nord-Pas-de-Calais. Toutefois, ce mouvement à la baisse est très hétérogène selon les régions françaises (-12% en Île-de-France et aucune baisse dans les Pays de la Loire.). De même, ce mouvement est discontinu, en France et encore plus en Nord-Pas-de-Calais, ce qui ne permet pas de conclure à une baisse marquée sur 10 ans.

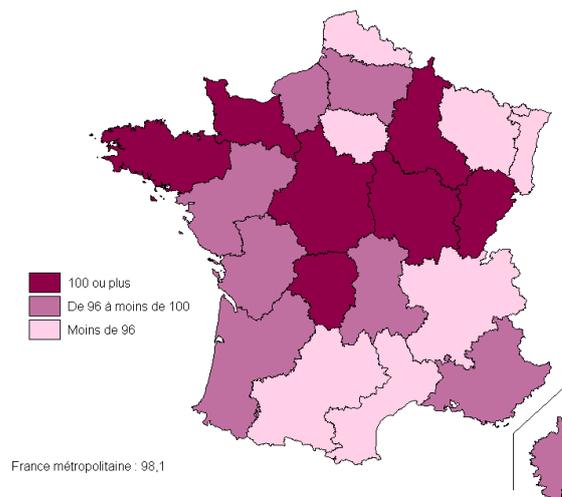
Indice des volumes transportés de marchandises hors fer, mesuré en tonnes kilomètres, rapportés au PIB en euros constants (base 2000)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
France métropolitaine	100	101,2	101,1	100,8	103,0	100,4	101,3	103,3	98,1
Nord-Pas-de-Calais	100	100,9	97,3	100,4	101,4	97,6	99,9	102,1	95,7
Île-de-France	100	102,6	101,5	96,3	98,8	97,5	95,7	93,4	88,1
Pays de la Loire	100	102,7	98,6	99,7	105,7	102,5	101,6	105,5	99,9
Midi-Pyrénées	100	97,3	100,0	98,8	101,9	95,5	96,0	99,0	95,1
Rhône-Alpes	100	97,8	103,0	102,5	103,4	102,1	102,3	106,7	95,6
Languedoc-Roussillon	100	102,8	99,9	104,8	113,8	112,9	109,8	110,6	95,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	100	103,0	110,5	108,8	111,6	103,1	101,9	103,8	98,6

Source : Sitram (SOeS), Comptes économiques régionaux (Insee)



**Indice des volumes transportés de marchandises hors fer,
mesuré en tonnes kilomètres, rapportés au PIB**



©IGN-Insee 2011

Source : base SITRAM (MEEDDAT, CGDD, SOeS), Comptes économiques régionaux (Insee)

Indicateur 10 - Éléments de méthode - Calcul de l'indice de volumes transportés de marchandises rapportés au PIB

Cet indicateur est une déclinaison de l'indicateur de Lisbonne qui se définit comme le ratio entre les tonnes kilomètres (modes intérieurs) et le PIB. Parmi les deux objectifs définis à Göteborg, le découplage entre croissance économique et augmentation du volume du transport de fret d'une part et une approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage d'autre part, le premier a donc été privilégié pour les indicateurs de la liste restreinte.

Les données concernant les transports proviennent de la base de données SITRAM (Système d'Information sur les transports de marchandises) gérée par le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer. Le trafic de marchandises est séparé en transport national et transport international. N'est retenu ici que le trafic national de marchandises qui correspond au trafic traité par les régions de France Métropolitaine. Il est de trois types :

- trafic entrant et trafic sortant : échanges des régions entre elles (trafic interrégional)
- trafic interne : échanges à l'intérieur des régions (trafic infrarégional)

Il n'est pas tenu compte des trafics de transit.

Les trois modes de transport comptabilisés sont ainsi la route, le fer et la voie d'eau. Le transport est mesuré en tonnes kilomètres réalisées. La tonne kilomètre est l'unité de mesure du transport de marchandises correspondant au déplacement d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Les sources correspondantes sont le fichier TRM (Transports Routiers de Marchandises) qui contient des données issues de l'enquête TRM (enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers) réalisée par le Service Économique, Statistique et Prospective du Ministère de l'Équipement. Le champ de l'enquête est étendu depuis 1996 aux véhicules à moteur (camion ou tracteur routier) immatriculés en France Métropolitaine :

- camions d'au moins 3 tonnes de charge utile, de moins de 15 ans d'âge et de PTAC inférieur à 36,6 tonnes,
- tracteurs routiers de moins de 15 ans d'âge et de PTRC compris entre 4,9 tonnes et 44,6 tonnes.

L'enquête est réalisée par sondage sur un échantillon de véhicules. Chacun des véhicules fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine.

Le fichier fourni par la SNCF décrit les transports nationaux réalisés par wagon complet. Le transport d'armes, de munitions et de matériel militaire est exclu ainsi que le transport de colis de détail réalisé par le SERNAM. Depuis 1993, le fichier SNCF est exhaustif.

Le fichier VNF (Voies Navigables de France) contient les transports nationaux faits sous pavillon français. Les résultats incluent le trafic à la réglementation internationale sur le Rhin et la Moselle.

Les fichiers TRM, SNCF et VNF suivent le « véhicule » c'est-à-dire ne comptabilisent en international le transport d'une marchandise que s'il y a passage de la frontière par le véhicule qui effectue le transport.

Pour en savoir plus

Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, rapport de la Commission européenne, 3 mars 2010 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

Examen annuel de la croissance 2012, Commission européenne, 23 novembre 2011 : http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/monitoring-progress/annual-growth-surveys/index_fr.htm

Programme national de réforme de la France 2011-2014, avril 2011 : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nrp/nrp_france_fr.pdf

Programme de stabilité de la France 2011-2014, avril 2011 : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nrp/sp_france_fr.pdf

Les nouveaux indicateurs de richesses / Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, coll. Repères, éd La Découverte, 2005

Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse / Dominique Méda, Champs-Actuel, 2008 : <http://idies.org/index.php/preface-de-Au-dela-du-PIB-Pour-une-autre-mesure-de-la-richesse>

Le rapport de l'OCDE sur la mesure du bien-être : <http://www.oecd.org/documentprint>

Le Rapport Stiglitz-Sen : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm>

Les indicateurs de richesse alternatifs, une fausse bonne idée ?, Réflexions sur les incertitudes de la gestion par le chiffre » / Alain Caillé, Revue du MAUSS permanente, 25 octobre 2010 <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article720>

Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs / Association des régions de France (ARF), janvier 2012 <http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/04/rapportfinalARF.pdf>